

Changement d'Heure c'est la fin Victoire du citoyen européen

Une heure de sommeil avant minuit vaut mieux que deux après.

Il y a de ces hasards cachés de par le monde qui font des signes étoilés au bout de notre espoir. Et la plupart du temps, à l'heure où l'on s'y attend le moins.

Roger Mondoloni

Heure d'ÉTÉ

Cette heure d'été est dite Allemande

L'expression heure allemande est généralement utilisée comme synonyme de l'occupation par l'Allemagne **nazi** pendant la Seconde Guerre mondiale de la France et de la Belgique³ depuis la parution en 1945 du roman *Mon village à l'heure allemande* de **Jean-Louis Bory**, qui obtiendra le **prix Goncourt** la même année. Cette expression est également utilisée, mais moins souvent, comme symbole de l'occupation allemande pendant la Première Guerre mondiale

Lors de la **débâcle de mai-juin 1940**, l'Allemagne était à l'heure d'été allemande (GMT+2). Pour éviter des problèmes, l'armée allemande imposa l'heure allemande au fur et à mesure de sa progression. L'adoption de l'heure allemande en territoire occupé sera parfois légalisée, comme par le Bulletin municipal officiel de la ville de Paris du 15 juin, qui invitait « à avancer d'une heure les horloges, pendules et montres le 14 juin à 23h00, de façon à les porter à minuit ». Le plus souvent, la population avait été informée par des ordres des autorités militaires ou par la presse.

Cela a d'ailleurs posé un problème pour l'application de l'armistice du 25 juin 1940 à 01h35 (heure des territoires occupés), car les soldats français encerclés dans les casemates de la ligne Maginot n'ont cessé de tirer un maximum d'obus inutilisés lors de la nuit du 24 au 25 juin 1940 pour n'en rendre qu'un minimum aux Allemands. Pour eux, 01h35 était « l'heure française » (GMT+1). Les Allemands, constatant que les fortifications françaises continuaient à tirer au-delà de 01h35 (GMT+2), en ont déduit que la ligne Maginot ne respecterait pas l'armistice. À 02h35 (GMT + 2 heures) les canons français se sont tus. Il était alors 01h35, heure française des territoires non occupés (GMT+1)

En 1942, le gouvernement de Vichy va instaurer ce système suite à l'Ordonnance de WANSEE signé par Goering le 8 Juillet 1941. Le Conseil National de la Résistance prend la résolution de supprimer ce système en 1943. Le Général de Gaulle fera établir l'Ordonnance le 14/Aout/1945 signé par René Mayer Ministre des Transports.

Malheureusement en 1975 le sieur Jean S..... membre de l'X va rétablir de façon arbitraire et même contraire à la Constitution Française en violation des articles 2,3,11,1952,53,60 et 34. Aujourd'hui ce problème est illégale sur la base des article 1f, 30R et 130 S du Traité de Maastricht et des articles 191 et 193 du traite de Lisbonne sur le principe de precaution . Ce Monsieur S..... a été congédié de la Présidence de l'X pour avoir glorifié et encenser Jean Bichelonne fondateur d'X-crise.(voir le livre la véritable histoire politique et économique du régime de Vichy 1940 1945)Cet homme sans aucune conscience humaniste va créé de toute pièce avec le denier public la plus belle escroquerie du siècle dernier l'ADEME. Organisme

fondé à maintenir et protéger l'Heure d'été au sein du Ministère de l'Industrie puis de l'Écologie Le 7/12/1988 il sera vire du Ministère de l'Industrie (canard enchainé n°3554).Le patron débarqué pour une bavure de 255 millions de francs. Il sera promu comme président de la COGEMA. Il se conduisait comme un dictateur avec les entreprises dont il est chargé de surveiller l'activité et notamment avec EDF.

Comment un tel individu est resté crédible aux seins du pouvoir politique ?

AVANT-PROPOS

« le temps couvercle noir de la grande-marmite, Où bout l'imperceptible et vaste humanité..... »

Si un jour un enfant vous questionne sur le monde qu'il découvre, vous essayer de lui donner une réponse claire et honnête que possible: comme ses questions sont inattendues pour vous ,elles vous forcent à vous interroger le plus profondément sur la nature certaines choses ,que par routine nous considérions jusqu'alors comme allant de soi.

Faire une réponse aussi limpide que compréhensible veut dire trouver des vraies explications, et pas de falsification de la vérité décriant ; car un enfant ne pourra pas se contenter de réponse de jolies phrases emberlificotées »noyer le poisson » amènera bien évidemment et à coup sure une question embarrassante que la première...

Il sera donc bien sage de bûcher le problème sérieusement et puis pourquoi ne pas avouer et à confesser son ignorance par moment.

Heureusement bien des vérités scientifiques évolues, l'Etat de nos connaissances du monde ,et surtout de la manière avec laquelle les savants et chercheurs ont su les mettre à notre portée, permettent de faire face à la plupart des questions de notre univers du moins dans une première approche. Aussi pour essayer de parler d'un sujet qui préoccupe plus de 75% des citoyens de notre pays, nous savons répondre sans réfléchir aux interrogations concernant la nuit et le jour, le soleil et les étoiles, les heures et les saisons en nous appuyant sur nos observations, nos connaissances acquises et à des documents faisant appel à la logique afin d'étayer nos explications.

Mais qui voudra être, dans quelques années, à la place des parents qui auront à expliquer comment dans les années 1975 sous la présidence de Monsieur Valery Giscard d'Estain on a fait des économies d'énergie en décalant la pendule de deux heures par rapport au soleil ?

Le fait de commencer la journée plus tôt avec diminution du temps de travail sur la fin de soirée et en aggravant les loisirs et gros consommateur d'eaux et d'énergie.

Mais bien évidemment sans aucune restrictions par ailleurs d'éclairages publics, de programmes de télévisions, communications et activités nocturnes en tous genres et ainsi nous pensions réduire nos dépenses...Les documents officiels ne seront plus d'un grand secours ; aucune étude sérieuse et aucun bilan ni calcul précis et motivé existe dans aucun rapport parlementaire. Seulement l'affirmation de « l'intérêt d'un décalage avec l'heure solaire qui permet d'économiser de l'énergie » et « l'intérêt pour l'Europe de marcher d'un même pas » Mais alors puisque tout le monde à intérêt à faire des économies pourquoi tous les pays européens n'adoptent ils pas ce merveilleux décalage de 2h sur le soleil ?.Le Portugal va vite comprendre l'escroquerie qu'ils ont subie pour mettre un terme à cette mesure. Alors nos amis Bretons n'ont il pas droit eux aussi à cette réforme ?

Et si jamais ils décident d'aller outre nos raisonnements comment marcher tous d'un même pas si nous n'avons pas le même fuseau Horaire ?Car les faits et le soleil sont têtus la terre n'est pas ovale comme un ballon de rugby et en plus elle tourne. Quand le jour paraît à Berlin il faut l'attendre encore 1h30 à Porto.

Quand un Berlinois doit se lever une heure avant le jour pour se rendre à son travail, doit-on demander à un Brestois dans les mêmes conditions de se lever, lui 2h30 avant le jour ?

Est-ce vraiment la même chose ?Et qui fait dans cette affaire, fait des économies d'énergies ? Par quel miracle ?

Voilà mais on nous impose sans demander l'avis des françaises et des français sur un tel

système ? Faisons un referendum pour débattre publiquement de l'intérêt de ce sujet !

Nous pourrions ainsi démontrer tous les inconvénients et l'absurdité d'une telle ignominie technocratique fascisante. Les raisons profondes et cachées de cette affaire que nous allons découvrirOn peut déjà en réfléchissant bien, en renvoyant l'évolution de l'humanité et les « progrès » de nos sociétés en matière d'organisation politique et sociale discerner une ligne de force plus ou moins apparente mais constante; la main mise croissante du pouvoir sur la vie du citoyen et, par voie de conséquence ,le rétrécissement continu de notre espace de liberté.

La technostructure implique un discernement sur les rouages du fonctionnement de l'État vis à vis du monde politique. Nos élus aujourd'hui ne se battent plus sur le fond mais surtout ils veulent tous passer à la télé forcément un sujet médiatisé à outrance est plus porteur. Seulement le peuple est souverain est les dernières claques électorales le changement d'heure est bizarrement oublié de toutes les explications de ses revers pour les gouvernants. Si nous cherchions les inconvénients fatigues, malaises et cancer qui surviennent lorsque l'on joue d'une manière trop poussée avec ces rythmes naturels. De nombreux chercheurs, dans le domaine de la médecine et des sciences nous ont démontré, par le fonctionnement de notre corps comme dans notre environnement l'existence des rythmes biologiques.

Le cycle circadien est même présent chez les animaux mais seul les technocrates ne connaissent l'importance de ce problème. Les chasseurs eux ont déjà acquise cette notion et il essaye de pratiquer leur passion dans le respect de cette chose. Je pense aux chasseurs de bécasses qui respectent cette fragilité dans le respect de cet oiseau en pratiquant aux rythmes du soleil ce loisir. L'existence des rythmes naturels, auxquels nos cadences d'activités malgré les 35h et l'ensemble de nos repos doivent être adaptés pour notre équilibre physique, psychique et moral. Parmi ces rythmes qui nous sont imposés par Dame nature c'est l'alternance JOUR/NUIT qui est devenu un atout primordial pour notre bien-être. Cette question qui nous torture chaque année au sujet de ce décalage horaire abusif et d'une telle puissance d'ignominie « Pourquoi tout le monde n'a pas deux heures de décalages par rapport au soleil ? »Mais disons plutôt Pourquoi diable avons nous attendu si longtemps pour l'abolir ? »Je pense essayer et vous apporter une petite lumière sur quelques notions essentielles pour réfléchir plus profondément sur certaine aberration de notre mode de vie actuelle. Une véritable prise de conscience de l'évolution de notre organisation sociale serait le premier pas vers une meilleure gestion de notre capital temps et de notre énergie. Cette même gestion est indissociable de celle de notre capital santé au sens le plus large .les notions de repos, loisirs, culture physique et psychique, diététique etc n'ont aucun sens si elles ne s'intègrent pas dans un canevas où les quantités, les durées, les horaires et les cadences sont bien, défini adaptés, à notre personnalité et notre environnement. Il semblerait que faire rentrer ce sujet dans une disposition Européenne Environnement-Santé est une obligation du législateur. Malheureusement chacun de nous disposons que de 24h entre le lever et le coucher du soleil et en suivant son propre lever différent dans la France non parisienne. C'est la méridienne qui partage la FRANCE en deux qui détermine le lever et le coucher du soleil

Selon que la gestion de cette durée nous sera totalement ou partiellement imposée, selon en fait, que nous pourrions organiser notre temps ou que nous serons perpétuellement à « courir après l'heure » nous nous sentirons libres ou esclaves de nos chaînes de montre.

---Le Temps c'est quoi ?

« Je sais ce qu'est le Temps mais si je dois l'expliquer à quelqu'un ,je ne sais pas le faire »

Saint-Augustin

« le savant n'est pas l'homme qui fournit les vraies réponses ; c'est celui qui pose les vraies question »

Claude Levis-Strauss

la modestie commande de ne pas prétendre faire mieux que Saint-Augustin mais nous pouvons au moins essayer de réfléchir sur les aspects concrets de cette denrée dont nous jouissons chaque jour, chaque minute, chaque seconde. Avons-nous conscience que nous ne maîtrisons plus rien et encore moins l'usage ?

Elle nous appartient pourtant au même titre que l'oxygène et l'espace pour déployer une activité. Pensez-vous que le savoir et la connaissance du temps doit être un thème de philosophie au bac ?

Nous le sentons palpons comme une partie de nous même, comme un paramètre fondamental de notre univers ; nous comprenons intuitivement que nous existons, que le temps n'existe que parce qu'il se passe ; nous savons que si le processus que nous pouvons expliquer et comprendre aisément s'interrompait, cela signifierait pour nous la cessation de toute vie et de notre existence.

2 ---Comment s'exprime le temps ?

Le temps est marqué par la succession des événements qui imprègnent notre existence et, en retour il les rythme, les met en reliefs et il nous éclaire.

Alors, de la notion vague et globale que nous avons de lui, de cette quantité de durée non mesurable qui s'écoule, s'égraine inexorablement (le temps), nous passons à une idée plus concrète de durée finie, d'intervalle, de délai et d'espace temps délimité.

Il est certain que dès les premiers balbutiements de l'humanité l'alternance des jours et des nuits, le retour des saisons et de tous les phénomènes naturels qui les accompagnent ont été sentis et saisis par nos ancêtres et enregistrés de manière de plus en plus précise. Il n'a certainement pas fallu longtemps aux premiers chasseurs, voués à une activité purement diurne pour observer que le point le plus haut de la course du soleil fixait la limite des capacités, de marche pour la journée, s'ils voulaient retrouver leur lieu de vie et de protection devant le feu. Le temps est un symbole mystique souvent sacralisé par la rosace des cathédrales, la roue avec leur mouvement tournant par les douze signes du Zodiaque qui décrivent le cycle de la vie et en général par toutes les figures circulaires. Le centre du cercle est alors considéré comme l'aspect immobile de l'être, le pivot qui rend possible les mouvements des êtres, tout en opposant à celui-ci comme l'éternité du temps. Ce qui explique la définition augustinienne du temps : image immobile de l'immobile éternité. Tout mouvement prend figure de cercle, dès lors qu'il s'inscrit dans une courbe évolutive entre un commencement et une fin et tombe sous la possibilité d'une mesure qui n'est autre que celle du temps. Afin d'exorciser l'angoisse et l'éphémère, l'horlogerie contemporaine n'a pas trouvé mieux, inconsciemment ou consciemment une forme carrée aux montres et aux réveils plutôt que ronde, symbolisant l'illusion humaine d'échapper à la roue inexorable et de maîtriser la terre, en lui imposant sa mesure. Le carré symbolise l'espace, la terre la matière. Ce passage symbolique du temporel au spatial n'arrive cependant à supprimer toute rotation dans un sens ou un autre mais il occulte l'éphémère, pour indiquer que l'instant présent et réel dans l'espace. L'architecture et la sculpture d'inspiration chrétienne ont souvent représenté le Christ, surtout dans l'art roman, comme par exemple dans le tympan de la Cathédrale d'Autun sous la forme du Maître du Temps chronocrator, qui rejoignait celle de Maître de l'univers et de ses rythmes, cosmocrator.

L'art est conçu comme une lutte contre la mort, ainsi d'ailleurs que la mystique. L'un et l'autre symbolisent un combat pour l'éternité; le temps est pour Charles Baudelaire « l'ennemi vigilant et funeste, l'obscur ennemi qui nous ronge le cœur ». Dans le langage comme dans la perception le temps symbolise une limite dans la durée et la distinction la plus sentie d'avec le monde de l'Au-delà qui est celui de l'éternel. Par définition, le temps humain est fini net le temps divin infini ou plutôt, il est la négation du temps ; l'illimité. L'un est le siècle et l'autre l'éternité. Il ne peut exister entre eux aucune commune mesure possible. Cette différence de nature, que l'intelligence ne peut normalement pas concevoir, est marquée par une discontinuité ou une rupture symbolique du temps humain à chaque fois que des humains pénètrent dans le SID* (autre Monde) ou sont en relation avec des gens du SID. Ils croient avoir été absent quelques jours ou quelques mois et l'ont été en fait pendant plusieurs siècles : La Conséquence en fait est que s'ils reviennent en terre celtique et mettent pied à terre, ils brusquement l'âge qu'ils auraient s'ils avaient mené une existence terrestre et

meurt brusquement. Inversement des personnages héroïques peuvent avoir passé plusieurs jours dans le SID et n'avoir été absent que pendant quelques heures. Cette terre Irlandaise est le paradis celtique en limitant les contacts entre les humains et le SID à la courte période de la fête du premier novembre (SAMAIN) début de l'année celtique. Cette fête jouxte donc deux années, clôt l'une et l'autre. Elle se trouve symboliquement en dehors du temps D'une façon générale les fêtes, les orgies rituelles, les extases et les agapes sont comme des échappés hors du temps .mais cette échappée ne peut se réaliser que dans l'intensité d'une vie intérieure et non dans un prolongement indéfini de durée ; sortir du temps c'est quitter totalement l'ordre cosmique pour entrer dans un autre ordre, un autre univers.

Le Temps est indissolublement lié à l'espace.

A. perception du Temps

Si nous regardons en arrière et en parcourant nos souvenir, nous n'avons qu'une infime notion exacte de l'ordre du déroulement des événements qu'ils apparaissent comme une bande qui défile ou comme des images qui se déposent par couches successives. Il forme ainsi des « Volumes ou des « empilements « parfaitement localisés et situés quant à leurs positions respectives et leurs durées ; de surcroît, par les jeux conjoints de notre mémoire et de notre conscience, ils sont étroitement imbriqués dans notre vie présente..En effet, quelles que soient nos péripéties auxquelles nous sommes exposés au vieillissement, accidents, maladies, cancers) nous imprimons une foule d'événements extérieurs, personnels, familiaux et voir même collectif. Nous gardons dans notre inconscient une partie de nous et celui des êtres qui nous sont chères à notre cœur et même de nos propres ennemis. Cette accumulation de souvenir, pensées et observation de toutes sortes, n'est compréhensible et intelligible par le fait que le temps s'égraine continuellement sans s'interférer. Si jamais tout cela s'estompait nos notions d'avant et d'après n'existeraient plus et notre moteur mémoire/conscience se calaminerait d'informations grossières en polluant notre pensée. Vous avez souvent attendu dire « Oubliez le passé cela est sans importance ... » Effectivement nous voyons que la notion de temps et de temps distance est élastique ou sélectif. L'importance de certaines périodes est explicite ; nous en percevons la réalité lors de confrontation de notre savoir pur exprimer une opinion de référence. Nous avons plus besoin du calendrier pour les mois écoulés que les mois futurs. Un événement marque notre conscient mais un fait ou une disposition ne fera pas un calque dans notre inconscient. Nous avons à réalisé une gymnastique intellectuelle pour bien imprimer les évènements qui façonnent notre être. Nous pouvons constater que le temps que nous portons en nous et malgré son caractère absolu de notre personne, ne comporte aucun critère de mesure ou de comparaison avec le temps réel.

B le Temps sur l'Être Humain

Pour notre corps physique et psychique l'écoulement s'identifie au processus de vieillissement ; celui ci est une succession et de modifications que subit notre organisme tout au long de notre existence. Les signes extérieurs qui participent à ces changements de notre aspect sont caractéristiques aux périodes de notre vie. L'ensemble des éléments extérieurs de notre vie se modifient aux variations de l'activité humaine. Nous perdons nos repères dans l'espace temps avec une espèce de nostalgie du temps écoulé. En revanche la médecine et la science disposent aujourd'hui de méthodes et de moyens capables de fixer avec précision l'âge physiologique des choses. Ce temps propre ne peut pas s'écouler d'une manière parallèle à celui du calendrier. Une représentation de notre âge physiologique en fonction de notre âge chronologique(nos anniversaires, les fêtes de familles, les événements collectifs)donne une courbe de croissance très rapide dès le 1° âge s'atténue rapidement pour tendre à l'horizontale. Elle se confirme dans la rapidité des changements constatés sur des personnes jeunes perdues de vue depuis notre enfance. La forme logarithmique de la courbe est celle que l'on retrouve dans de nombreux phénomènes naturels. La nature n'a pas elle de fait un vieillissement mais une croissance. Un arbre de 2 ans va subir une croissance de 50% et seulement 5% pour un arbre de 20 ans. Mais nous pouvons constater un problème de dépérissement du à la pollution atmosphérique. Pour l'ours ou la marmotte « dorment » pendant l'hiver qu'ils hibernent Précisément, il ne s'agit pas d'un simple sommeil mais d'un

ralentissement généralisé de toutes fonctions physiologiques et de l'aspect végétatif. On découvre le lien étroit avec le cycle solaire et le redémarrage physiologique, coïncidant d'ailleurs avec notre calendrier dans la mesure où ce dernier est synchronisé sur l'équinoxe du printemps et équilibré sur les deux Saint-Jean. Inversement, il est possible de provoquer une accélération du vieillissement en soumettant des animaux à sang froid à une température supérieure à celle à laquelle ils sont habitués. On constate une augmentation d'activité, de la fréquence cardiaque et respiratoire ; une plaie cicatrise plus vite. Le vieillissement peut même s'interrompre totalement ; des graines trouvées dans les pyramides ont conservé leur pouvoir de germination. Des animalcules déshydratés se conservent indéfiniment et reprennent vie dès que les conditions d'hydrométrie et de température redeviennent normales. L'hibernation artificielle qui a fait l'objet de nombreuses études et expérience sur les animaux devraient permettre par application à l'homme de suspendre le vieillissement pour de longues périodes... Il faut se rendre à l'évidence que quelques applications ont porté leurs fruits en médecine et chirurgie sur certaines parties de notre corps. Depuis que l'homme a fait une perpendiculaire entre la terre et le ciel il cherche l'élixir de vie. Mais depuis que l'Homme pense et philosophe il se rend compte que nous dépendons tous du cycle naturel du Soleil. Ce dernier est le marqueur du temps et il nous éclaire pour notre vie dans le labeur d'une journée rythmée par lever, le zénith et le coucher de sa course. Le soleil est le symbole de l'ère Judéo-chrétienne dans son ascèse naturelle. De nombreux peuple lui on rendu est dès plus vibrant hommage en la faisant le principal gouverneur de leur vie sur terre. Il sera le symbole de nombreuses civilisations et surtout une dès symbolique maçonnique la plus spirituelle dans cette ascèse par sa conception de l'esprit des lumières.

C l'ASTRE Solaire

Il est pour beaucoup une manifestation de la Divinité et peut être conçu comme le fils du Dieu suprême et frère de l'Arc-en-ciel. On le perçoit comme l'œil du dieu suprême au fils du créateur suprême et figure divine favorable à l'homme. Il devient le symbole de fécondité mais aussi de destruction Le Soleil est la source de la lumière et de la chaleur et de la vie. Ses rayons figurent les influences célestes ou spirituelles reçues par la terre. L'iconographie figurait parfois ces rayons sous une forme alternativement rectiligne et ondulée. Cette image donne comme symbolique la lumière et la chaleur ou d'un aspect plus symbolique avec la pluie du rayonnement vivifiant. Outre qu'il vivifie, le rayonnement du soleil manifeste les choses non seulement en ce qu'il le rend perceptible, mais en ce qu'il figure l'extension du point principal en ce qu'il mesure l'espace. Le rapport entre le rayonnement solaire et la géométrie cosmique est exprimé en Grèce dans la symbolique pythagoricienne. Dieu solaire mesurant le ciel et la terre à l'aide d'un compas que nous retrouverons sur de très nombreux édifices religieux du xi et xii^e siècle. Le soleil est au centre du ciel comme le cœur au centre de l'être mais là il s'agit beaucoup plus d'un soleil spirituel. On le retrouve dans de véritable religion astrale dont le culte domine les anciennes grandes civilisations avec les figures de dieux-héros, géants, incarnations des forces créatrices et de la source vitale de lumière et de chaleur que représente l'astre (Atoun, Osiris, Baal, Mithra, Hélios, Apollon etc....) Il faut comprendre que dans toutes ces civilisations à mythologie astrale il est le Père comme dans les dessins d'enfants et dans les rêves de l'adulte. Depuis toujours également pour l'astrologie, le Soleil est le symbole du principe générateur masculin et du principe d'autorité, dont le Père est pour l'individu la première incarnation. Il est aussi celui de la région du psychisme instaurée par l'influence paternelle avec le rôle du dressage, de l'éducation, de la conscience, de la discipline et de la morale. Souvent dans l'art roman on découvre l'image du soleil illuminateur et d'un ciel étoilé comme dans la carte du tarot de Marseille. Cet symbolique représente illumination de la conscience et e l'esprit au subconscient. C'est ainsi que le Soleil et son rayonnement, anciennement symboles de fécondation deviennent des symboles d'illumination. Nous retrouverons dans la Franc-maçonnerie le delta lumineux comme symbole fédérateur de la lumière Divine .Il s'oppose ainsi au soleil noir dans sa course nocturne que la symbolique de l'Ordre Noir de la SS voulait mettre en valeur dans son apogée sur le nouveau monde .Voilà pourquoi dans les éclipses notre inconscient nous donne une étrange sensation de peur et de mystère pendant

la durée de ce sombre instant. Le symbolisme du Solstice doit retenir l'attention en ce qu'il ne coïncide pas avec les saisons correspondantes. En effet, c'est le solstice d'hiver qui ouvre la phase ascendante du cycle annuel ; le solstice d'été ouvre la phase descendante d'où le symbolisme Gréco-latin représenté par JANUS ; ultérieurement par les deux Saint-Jean d'hiver et d'été. On peut constater que c'est par la porte hivernale qui introduit à la phase lumineuse du cycle, la porte estivale à sa phase d'obscurcissement. Dans la philosophie Judéo-chrétienne le Christ est né au solstice d'hiver et celle du Baptême au solstice d'été et la plus belle formule évangélique ; il faut que lui grandisse et que moi je décroisse (Jean 3.30) Le solstice d'été marque l'apogée de la course solaire ; le soleil est au zénith au plus haut point du ciel. Ce jour a été choisi pour célébrer la fête du soleil. Le Christ est comparé à l'astre solaire. Il est figuré par le Cancer solsticial. Voilà toute la symbolique du Christ chronocrator, qui gouverne le temps dans tout l'art roman. Les rosaces dans les cathédrales rendent hommage ainsi au Soi de l'homme transposé sur le plan cosmique. C'est l'unité dans la totalité. On rejoint ainsi le symbolisme du centre cosmique et du centre mystique illustrée par le centre de la rosace. La personnalisation s'achève et s'harmonise quand un double courant s'établit, par les rayons du centre vers la circonférence et de celle-ci vers le centre en s'exprimant dans l'évolution de l'univers et celle de la personne.

Le jour et l'Année

Ayant à assumer son existence dans un environnement hostile l'homme doit se protéger des éléments naturels et des bêtes féroces et voir même de ses semblables. Nos ancêtres devaient consacrer peu de temps à la philosophie sur le temps qui passe... Mais il devait observer tous les jours la succession de certains phénomènes, accueillis avec joie et bonheur comme le lever du Soleil, ou avec une certaine crainte décuplant ses peurs et ses angoisses lors de la tombée de la nuit. L'homme s'est rendu compte très vite que le lever du soleil lui permettait d'ouvrir très rapidement avant que le soleil ne soit au zénith. C'est l'instant le plus chaud et le plus insupportable de la journée pour faire des travaux de force. Mais après l'inclinaison du soleil il peut reprendre une activité plus soutenue jusqu'à la tombée de l'obscurité et là le soleil forme une horizontale avec la terre. Ainsi les notions Jour/Nuit ont été soigneusement décortiquées pour caler sa journée. Mais la nuit avec ses cortèges de peurs et d'appréhensions ont pu être marquées plus fortement son esprit. Le Feu était le moyen de lutter efficacement contre ce fléau. C'est peut-être suite à ses observations que l'incantation d'une force Divine a pu ainsi naître dans le cœur des Hommes. Les ténèbres pouvant régner sur les hommes et les assouvir pour le reste de leur existence.

L'appel à la Lumière Divine a apporté une espèce de réconfort et de courage pour affronter la nuit. Cette obscurité et cette lumière influent inévitablement sur leur environnement au cours des jours qui s'écoulent. Les apparitions des lunes le mettent sur un chemin de réconfort et les changements qui s'opèrent sur la végétation lui indiquent les 4 temps forts de la vie. Les jours augmentent et diminuent naturellement et les deux solstices se font jour et de là va naître l'année par rapport au Soleil. L'ensemble de ces repères organisait ainsi deux cycles fondamentaux qui ont rythmé la naissance et l'évolution de tous les êtres vivants et nous imprègnent encore totalement.

--- Un cycle journalier, dû à la rotation de la terre sur elle-même et qui nous donne cette alternance JOUR/NUIT

--- Un cycle annuel, dû à la rotation de la terre autour du soleil et qui nous donne les saisons. Voilà là les deux unités immuables qui régissent la totalité de nos activités personnelles, d'ordre familial, professionnel ou social. Au moyen âge on va découper avec les signes du zodiaque cette année et la faire coïncider sur l'ère du Verseau dans son cycle. L'homme a voulu ainsi marquer le temps par des mesures et des repères dans l'espace temporel de son existence. Ces réalités cosmiques matérialisées par les synchronisations que sont les passages du soleil au méridien et son franchissement du point vernal à l'équinoxe du printemps.

LE TEMPS DES MESURES

Plusieurs milliers d'années avant notre ère, l'homme avait compris le rythme des années, des saisons, de la lune, l'alternance des jours et des nuits. Partout, il attribuait aux Dieux cette régularité cyclique. C'est peut-être pour essayer de s'affranchir de leur toute-puissance qu'il a essayé de domestiquer le temps en le dominant. Les premières positions de constructions architecturales, un dolmen ou un menhir en Bretagne (France), un obélisque en Égypte, reposent sur des considérations diverses : tombes, marques de lieux religieux, repères pour voyageurs, repères astronomiques... Dans ce dernier cas, l'ombre du soleil ou de la lune tombe à un instant donné sur un lieu précis en lien étroit avec la religion. Chez les Mayas et les Aztèques, à la même époque, les prêtres sont aussi astronomes. On a trouvé, conservés dans la pierre, des calendriers soigneusement enrichis de dessins de divinités, bien plus précis qu'en Europe. Le gnomon, simple bâton planté verticalement dans le sol, permet facilement, en n'importe quel endroit, d'observer le mouvement de l'ombre du soleil ou de la lune. C'est l'ancêtre du cadran solaire. On le trouve partout : Amérique, Afrique, Bornéo... Mais son utilisation permet surtout d'effectuer des mesures astronomiques. Il est intéressant de constater que le gnomon ci-contre a été photographié sur la lune.

En effet, au cours de plusieurs missions Apollo, il était nécessaire d'orienter des instruments de mesures (de vent solaire, par exemple) posés sur la surface lunaire. Le gnomon permettait, par la mesure de son ombre comparée à ses propres dimensions, de trouver des angles d'inclinaison. L'ancêtre du cadran solaire est le gnomon : l'étude de sa technique, de ses significations et de son art constitue la gnomonique. Les Anciens attribuent son invention à Anaximandre de Milet, vers l'an 600 avant J.C. Aujourd'hui, on sait que cette invention est beaucoup plus ancienne.

L'extrémité de l'ombre d'un bâton planté verticalement parcourt très régulièrement un arc : on fabrique un instrument formé d'une tige, appelée style, et d'un cadran, horizontal ou vertical, sur lequel sont gravés des traits indiquant l'heure.

Son utilisation a duré plusieurs siècles : à gauche, un cadran solaire portatif en or et argent utilisé en Angleterre au X^{ème} siècle. A droite, un cadran solaire très récent, construit au Québec, essentiellement pour son intérêt artistique. Les premiers cadrans n'ont pas encore les graduations des heures, et même au Moyen-âge, on trouve sur les chantiers un cadran solaire à 4 traits, n'indiquant que les moments du début et de la fin du travail des ouvriers, et ceux de la pause.

On tient compte de la durée du jour pour réaliser 12 graduations, et les heures n'ont pas la même durée en été et en hiver.

Ce n'est qu'au XVI^{ème} siècle que l'heure est définie comme la 24^{ème} partie du temps séparant deux passages du soleil au zénith.

On en trouve pratiquement sur toutes les églises, avec un cadran vertical : les clercs sont les artisans de leur large diffusion. Les Croisés, au XIV^{ème} siècle, ont rapporté des cadrans solaires au style incliné, augmentant sa précision. Les spécialistes sont appelés cadraniers, ils parcourent le pays pour satisfaire la forte demande. Et même après l'invention de l'horloge, coexisteront sur la façade des cathédrales les cadrans solaires et les cadrans des horloges. Pour terminer, admirons ce magnifique cadran solaire portatif en bois de la fin du XIX^{ème} utilisé par un berger Pyrénéen. Le cadran solaire a son histoire liée à celle de l'horloge à eau - la clepsydre - et à celle du sablier. Leurs utilisations sont complémentaires.

Recueil de Maximes

La maxime qui nous intéresse ici est l'une des trois composantes du cadran solaire, avec le tracé horaire et les éléments décoratifs. Ainsi peut surgir au détour d'une façade, un trait philosophique, quelquefois sentencieux, métaphysique, goguenard ou pragmatique

Les maximes semblent fonctionner comme des exergues à une réflexion sur le temps qui s'écoule. La lecture de l'heure solaire est efficacement accompagnée par cette information aujourd'hui très décalée dans nos espaces publics surchargés de mots directement fonctionnels ou publicitaires.

Voilà des maximes relevées sur des cadrans anciens

Les maximes indiquent en filigrane l'ambiance culturelle d'une communauté ou d'une époque.

Leur statut de proverbe s'associe à la mesure du temps et au symbolisme de l'ombre.

Généralement un sujet fantomatique s'adresse à nous directement en nous tutoyant et en nous invitant dans la réflexion :

« Peut-être à l'heure que tu comptes/faudra mourir et rendre comptes »

Ornon (F-Isère) 1838

« O voyageur voici l'heure/pense à ta dernière demeure Saint-simeon de Bréssieux (F-Isère)

«Vivre n'est pas autre chose que mourir » les aventuriers (F-Isère) 1838

«Redoute la dernière » claix (F-Isère)

« La mort n'a point d'heure fixe » cure d'Eybens (F-Isère) 1812

«Toute vous meurtrissent ,la dernière vous assomme » Montmeyran près de Varage (F-Var)

La Combe-Bernard F-Hautes alpes 1860

«Nous sommes ombre et poussière » cure de Réaumont 1808 (F-Isère)

« c'est l'heure du bien vivre » Apprieu 1831 (F-isère)

« C'est l'heure de boire » Beaucroissant 1796-Côte Saint-André

« Autant boire ici qu'ailleurs » auberge Saint-Didier de la Tour

« Nous sommes tous égaux en droit » Cras 1793

« Ne les compte pas ,mets les à profits » Saint Hilaire de Rosier 1770

« Si le soleil fait défaut, nul ne me regarde » Colmars (Alpes-de-haute Provence)

Chambery et Grenoble

« Passant qui que tu sois /Arrêtes-toi ici et bois » Auberge de Lans 1850

« Passant si tu veux jouir des douceurs de la vie Repose-toi à l'ombre de ces forêts »

Sylve Bénite 1832

« Je suis la mesure du temps /Tel qu'on mesure on serra mesuré » La maison du roi

«Par l'ombre ,la vérité » Saint- Cassien

**« Je suis la fille du soleil, ma mère est en fier, par l'aspect je ressemble à ma mère ,
à mon père par la mobilité » Montigny 1701**

« Celui qui dort la grasse matinée doit travailler l'après dîner » » La chapelle de la Tour du Pin (F.Isère)

«Le soleil se lève pour tous » Cervières (F.Haute Alpes)

« Que le soleil ne se couche pas sur votre colère » Chambery ,(F.Savoie)

« Passe le temps sonne l'heure /les jours s'en vont je demeure »

Apolinaire (le pont Mirabeau)

Cette liste des maximes historique est très longue je pense que des recherches seraient à faire pour les classer par thème.

Le message qui revient le plus souvent dans les cadrans anciens est une réflexion sur lui-même ou parfois son propre éloge. Les liens avec l'astre solaire sont des sujets de méditation récurrent.

Les technocrates ont le leur c'est « Il faut bien chercher Midi à 14h à l'ADEME » et de plus leur cadran c'est la quadrature du cercle.

Le fonctionnement du cadran solaire est une source d'admiration par un effet miroir et usage

du soleil qui s'étonne lui-même ,son regard est narcissique.

Réflexion sur le temps par le cadran solaire :

Le temps mesuré par une ombre stimule naturellement la réflexion philosophique. L'homme donne une image humaine au cadran pour mieux se situer dans l'espace temps. La pendule avec son battement reste l'Ami de l'homme car son cœur bat avec celui du temps humain. Le cadran lui donne la mesure dans le silence et pousse l'homme dans la méditation en approfondissant son regard dans l'espace temps.

La science et ses prolongements conceptuels, la philosophie et ses syllogismes poétiques, la poésie et son ancrage dans la réalité tracent dans toutes les langues, des silhouettes de l'énigme temps. C'est une tour de Babel dans la mesure ou le temps est le domestique de personne.

Voilà des maximes de médiation :

« Comprendre clairement la situation : comprendre la situation clairement » Olivier Cadiot (l'art poétique1983)

« L'unité temps étalon dite seconde internationale ,est définie depuis le 1^{er} janvier 1972 par la période de transition entre deux états électroniques d'un atome de césium »

« il importe peu que le temps soit mesuré par des distances, des durées ou d'autres grandeurs physiques » Alexandre Friedmann(1888-1925)

« les unités de temps sont aussi arbitraires que celles de l'espace et n'ont été adoptées que par la tradition et leur commodité pour la vie quotidienne »Alexandre Friedman 1888-1925)

« il est facile de montrer que Copernic dit vrai sans avoir besoin d'être sur le soleil,

dit le cuisinier : Qui a jamais vu le four tourner autour du rôti »

Mickaïl Lomonossov (1711-1765)

Le cadran est généralement daté, ce qui aide à l'interprétation de la maxime. Notre époque de mémoire permet de jouer sur une date propre à la maxime et D'induire ainsi la présence d'un temps long historique simultanément au temps Circulaire et cyclique de l'ombre.

« le temps est le nombre du mouvement » Aristote(384-322)

«le temps n'est pas le mouvement des corps mais une distance de l'âme »

Saint Augustin (354-430)

«Chacun est pour soi le seul point fixe dans l'univers » Cioran (précis de décomposition-1949)

«Vainement ton image arrive à ma rencontre / et ne m'entre où je suis seulement la montre

Toi te tournant vers moi tu ne saurais trouver/ au mur de mon regard que ton ombre portée »

Aragon (le fou d'Elsa), cité par Lacan dans son séminaire –livre XI (quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse) :

Substituer à Elsa devenue « l'autre » pour Lacan peut d'ailleurs offrir une autre maxime pour un autre cadran ; le recours aux vers d'Aragon semble alors inépuisable au premier ou au second degré :

« Je suis ce malheureux comparable aux miroirs / Qui peuvent réfléchir mais ne peuvent pas voir »Il est bien pratique que plusieurs sujets puissent prendre la place du « je » : soleil, ombre, cadran, style, propriétaire de la maison, artiste....

Un trait d'esprit cartésien, certains fulgurances littéraires, un slogan situationniste, inscrits au cadran peuvent évoquer une ombre plus idéologique de manifeste s et d'éthique :

«Je veux, par principe, des droits égaux pour tous les hommes, l'idiot, le sifflement des rails et la pompe de la pensée » Kurth Schwitters (Anna Blum- 1922)

«3 ou 4 gouttes de hauteur n'ont rien à voir avec la sauvagerie » Marcel Duchamp (inscription sur un ready-Made 1916)

«Une insinuation simple au silence enroulée avec la sauvagerie » Mallarmé (un coup de dès)

«Nous n'avons rien à nous que le temps, dont jouissent ceux même qui n'ont point de demeure » Baltazar Gracian y Moralès (l'homme de cour) cité en exergue par Guy Debord

«Le temps de la production, le temps de la marchandise, est une accumulation infinie d'intervalles équivalents » (la société du spectacle-1971)

« Que le ciel vous soit propice / je cours tu cours il court / Je courais nous courions, je courus/que je coure que tu coures qu'il coure » Olivier Cadiot (futur, ancien, fugitif-1993)

probablement ces exemples s'éloignent du canon de MontesquieuIl ne s'agit que d'une dérive impliquant le Temps dans ma bibliothèque, elle-même établie comme un archétype ordinaire de l'éternité. Dans les tiroirs grinçants et craquants sous le poids des années et de sa perpétuelle maigreur, s'égarer donne parfois l'impression d'inventer.

Voici d'autres maxime qui peuvent vous donner à créer votre propre cadran solaire et de refuser le temps administratif et technocratique dépourvu d'humanité.

« le temps est la reproduction déchiquetée de l'éternité »J.L Borgès « il est impossible de réfléchir sur le temps et le mystère de la création du monde sans une accablante prise de conscience des limites de l'intelligence humaine » A.N Whitehead !« Il est toujours plus tard que tu ne crois » proverbe chinois

« Ce que l'on nomme néant ne se rencontre que le temps et le discours... »Giorgio Agamben (le langage et la mort-1982)

« Passe le temps, sonne l'heure/les jours s'en vont je demeure »Apollinaire

« la question de la naissance du temps et celle des origines resteront toujours posées »Ilya Prigogine(la fin des certitudes)-1998).

« Une hypothèse infinie ; Un jour le monde va disparaître » Wittgenstein (remarques philosophiques)

« Le possible est plus riche que réel » Ilya Prigogine (la fin des certitudes-1998)

**« ombre encre du soleil / écriture de ma lumière / Caisson de regrets » Apollinaire (Ombre)
La clepsydre est une horloge à eau connue aussi bien des Égyptiens que des Amérindiens ou que des Grecs. Un vase percé d'un trou laisse couler de l'eau. Des graduations situées à l'intérieur permettent de mesurer des intervalles de temps.**

Cette clepsydre a une forme évasée, plus large en haut, car le débit de l'eau est plus grand quand la dénivellation est plus grande. Les graduations sont ici à peu près équidistantes. Si le cadran solaire donne l'heure pendant le jour, la clepsydre fait la même chose la nuit, et elle mesure en plus des durées plus brèves avec une bonne précision. Les Grecs perfectionnent l'instrument. Dans le modèle ci-contre, reconstitué en image de synthèse en 3 dimensions, on distingue 2 vases, l'eau en bleu, un flotteur en bas en blanc, une tige crantée, un cadran.

Le fonctionnement est le suivant : un récipient non représenté sur le dessin laisse couler de l'eau dans le vase du haut par le tuyau du haut. Ce vase laisse écouler vers le bas un débit d'eau inférieur à celui qu'il reçoit. L'eau en excès s'écoule par le tuyau de gauche. Ainsi, le vase est toujours plein, la chute d'eau vers le vase du bas a toujours la même hauteur, et le débit reste constant. L'eau monte régulièrement dans le vase du bas, le flotteur pousse la tige crantée vers le haut, laquelle fait tourner l'aiguille par l'intermédiaire d'une roue dentée. Cette clepsydre ressemble bien à nos horloges, on comprend mieux maintenant son nom d'horloge à eau Malgré cette amélioration, mettre deux clepsydes à la même heure n'est pas simple, et il est nécessaire tous les jours de réaliser des réglages en utilisant un cadran solaire. La clepsydre tient une grande importance dans la vie des cités. On connaît le goût des Grecs pour la politique, la polémique, la justice : la clepsydre sert pour limiter la durée des discours ou des plaidoiries.

Parmi les réalisations les plus connues, citons la clepsydre offerte par le calife de Bagdad à Charlemagne, en 807, mettant en action des automates, et la gigantesque clepsydre réalisée

en Chine par Su-Sung pour l'Empereur, vers 1090, de plus de 10 mètres de haut. Galilée, qui vers 1610 connaissait le pendule pesant, explique dans son ouvrage *Discorsi* traitant de la chute des corps (une boule en bronze roulant dans une rainure lisse et polie sur un plan incliné) : Quant à la mesure du temps, nous la fîmes à l'aide d'un grand seau plein d'eau d'où sortait, par un fin tuyau soudé sur le fond, un mince filet d'eau reçu dans un petit verre durant tout le temps de la descente de la boule. Les quantités d'eau recueillies étaient pesées chaque fois sur une balance très exacte donnant par la différence et proportion de leurs poids la différence et proportion des temps. On sait aujourd'hui que ces expériences sont fausses, et la valeur qu'il trouve de l'accélération de la pesanteur le prouve (la moitié de la bonne valeur). On peut simplement signaler que les clepsydes romaines étaient un bien meilleur instrument, et que Galilée est considéré à juste titre comme le père de la mécanique classique. Pour mesurer le temps, parallèlement au cadran solaire et à la clepsyde, l'homme fait agir à plein son imagination. Si on ne voit pas beaucoup la clepsyde dans un pays où l'eau est rare, elle est remplacée sans problème par le sablier. Son inconvénient est qu'il faut souvent le retourner pour mesurer des intervalles de temps relativement longs, mais il indique avec une bonne précision la durée d'une tâche à accomplir.

Il est aussi un bon complément des deux instruments déjà cités. Son histoire parcourt les siècles et il est utilisé alors que les horloges ont été inventées. Citons deux anecdotes relatives à son utilisation : Christophe Colomb, en 1492, a besoin de connaître l'heure pour faire le point sur sa situation. En effet, si déterminer la latitude du navire est facile depuis longtemps à partir de la position du soleil à midi ou de l'étoile polaire la nuit, trouver la longitude nécessite de faire un calcul d'estime de la distance parcourue entre deux points. Un descriptif plus précis du problème est développé dans la partie "chronomètre" de ce dossier. Christophe Colomb connaît les horloges... à poids, lourdes, encombrantes, et incapables de fonctionner sur un navire. Il a donc à bord un sablier qu'un matelot doit retourner dès que le dernier grain de sable est tombé. La durée d'une coulée est voisine de la demi-heure. Mais la position calculée reste bien loin de la réalité. En 1676 le vaisseau royal Suédois "Kronan" (La Couronne) explose et coule. Les deux sabliers ci-contre ont été retrouvés dans l'épave et sont exposés au Kalmar Läns Museum. La photo m'a été aimablement prêtée par le conservateur du musée, avec le commentaire suivant : " Le grand sablier a été probablement employé pour mesurer le temps, le plus petit pour mesurer des temps plus brefs permettant d'enregistrer la vitesse du navire à voiles."

La vitesse est mesurée de la façon suivante : Une fois par heure, un matelot lance à la mer une planche attachée à un cordage, retourne le sablier, et laisse filer le cordage le long du flanc du bateau. A la fin de la coulée de sable, il récupère et mesure la longueur de cordage déroulé pendant cette durée. Pour mesurer plus facilement ces longueurs, on faisait un nœud tous les 47 pieds 1/2 (soit 15,435 m), et on comptait ces nœuds. Le terme de "nœud", qui désigne la vitesse d'un navire, vient de cette habitude. Aujourd'hui, 1 nœud vaut 1,852 km/h.

Par ailleurs, en Flandre, dans les années 1700, on trouve un sablier accroché au mur de certaines écoles. Il indique la durée d'un exercice, d'une leçon. Le sable, comme le temps, ne s'écoule pas bien vite pour les élèves qui sèchent ! La bougie est utilisée à la fois pour s'éclairer la nuit et pour connaître l'heure, à l'aide de graduations. Elle fait le bonheur des insomniaques. Sans être précise sur de longues durées, elle est précieuse pour des durées plus courtes.

En Chine, on trouve de magnifiques horloges à combustion de bâtons d'encens. La lampe à huile joue le même rôle. Les graduations de temps sont peintes ou gravées sur le réservoir. Ce monument de Bordeaux s'appelle " la grosse cloche ". Il a été construit au XVème siècle et faisait partie du beffroi, aujourd'hui détruit, d'où partait le signal des vendanges, au moyen de la cloche. Quand le roi voulait punir Bordeaux, il faisait enlever la cloche, et, plus tard, les horloges.

Effectivement, les cloches occupent une place prépondérante, dans les cités, depuis le Moyen-âge. Elles sont à l'origine commandées par des clepsydes. Il est probable que c'est dans le but de faire sonner les cloches que l'horloge a été inventée.

Les premières horloges apparaissent au XIIIème siècle, elles n'ont pas forcément un cadran, et ne possèdent qu'une aiguille, celle des heures. Le principe est simple : un poids accroché à une corde enroulée autour d'un axe horizontal entraîne une aiguille dans un mouvement de

rotation. La difficulté est de régulariser le mouvement du poids dans un mouvement uniforme. Pour cela, il est mis au point un mécanisme de régulation appelé "échappement", qui bloque la chute du poids un bref instant à des intervalles de temps réguliers. A la cathédrale de Strasbourg, l'échappement est réalisé par une pièce métallique appelée "foliot". La précision au début n'est pas énorme, jusqu'à une heure de décalage par jour, aussi ne faut-il pas être étonné de remarquer un cadran solaire situé au-dessus de cette horloge. Mais les améliorations techniques apportent rapidement une bonne précision, et dans toute l'Europe de magnifiques horloges sont construites, associant souvent sur plusieurs cadrans l'heure, les signes du zodiaque (à Strasbourg, à gauche), les saisons, les planètes, ou encore les dates des fêtes religieuses. Il est curieux de constater que l'horloge ne soit pas connue en Chine, et ce n'est qu'au XVIIème siècle qu'elle y fait son apparition, en provenance d'Europe. C'est avec le remplacement du poids par un ressort comme source d'énergie potentielle que la dimension des horloges peut-être considérablement réduite et qu'apparaissent les premiers modèles d'horloges de table, encore imprécis, toutefois. Si Galilée vers 1600 étudie l'isochronisme des petites oscillations d'un pendule, c'est le physicien Hollandais Huyghens qui met au point en 1657 avec l'horloger Coster la première horloge à balancier, appelée "pendule". Bientôt, un ressort spiral est associé au pendule, la précision s'en trouve tellement bien améliorée que chaque horloger utilise ce mécanisme. Et à la révolution Française de 1789 voit la prolifération des montres plates de poche... chez les riches, à la suite des travaux d'un horloger Suisse installé en France, Bréguet. On assiste alors à un véritable travail d'art sur chaque modèle, combinant les formes délicates, les gravures sur or et argent, les insertions de pierres précieuses.

Dans le chapitre parlant du sablier, il est mentionné l'exemple de Christophe Colomb, qui l'utilise pour essayer de faire le point sur sa position en mer. En effet, si déterminer la latitude du navire est facile depuis l'Antiquité à partir de la position du soleil à midi ou de l'étoile polaire la nuit, trouver la longitude nécessite de faire un calcul de la distance parcourue entre deux points. En l'absence d'un instrument de mesure du temps fiable, c'est quasiment impossible, et jusqu'au XVIIème siècle, les capitaines naviguent à l'estime. Plus leur expérience est grande, mieux ils savent évaluer leur position. En 1707, l'amiral Anglais Sir Cloudsley Shovel, à la tête d'une escadre de 4 navires, se trompe dans son estime et fait naufrage sur les îles Scilly (ou Sorlingues), au Sud-ouest de l'Angleterre. Les 2000 marins embarqués et leur amiral se noient. Le gouvernement, qui a invité Sir Isaac Newton à réfléchir aussi au problème, offre en 1714 un prix équivalent à 5 000 000 francs actuels à qui trouvera la longitude à un demi-degré près (soit 30 km en moyenne). C'est un charpentier-horloger Anglais, John Harrison, qui en 1734 construit un énorme chronomètre de marine de 32,5 kg, représenté ci-contre, visible à Greenwich, dont les résultats en mer sont encourageants, pour lequel il reçoit une forte somme d'argent. Et c'est au cours du voyage du Deptford, en 1761, avec son prototype n°4, nettement plus petit, en forme de montre, qu'il remporte le prix. En 1764, avec le n°5, l'erreur angulaire est de 5,2 secondes (soit une distance de 1850 m) sur un voyage de deux mois.

Tour de l'Horloge du palais de la Cité a Paris

Construction Au nord-est du palais de la Cité, demeure des rois de France depuis **Hugues Capet**, le roi **Jean II le Bon** fit édifier entre 1350 et 1353, sur un ancien terrain marécageux, une tour dont le beffroi était dominé par un lanternon et qui devint par la suite la tour de l'Horloge du palais de la Cité¹. Elle joua un rôle de guet pour la sécurité du palais. Elle est de forme rectangulaire, massive, haute de 47 mètres et ses murs étaient à sa construction épais de près d'un mètre. Au-dessus du soubassement très élevé sur lequel elle reposait, le corps en maçonnerie de la tour formait un léger retrait¹. Les façades nord et est étaient percées de deux fenêtres, sur deux rangées superposées. Au sommet, un petit pavillon rectangulaire était surmonté d'un clocheton.

L'horloge

- En 1370, elle accueillit la première horloge publique à Paris, construite par **Henri de Vic**, horloger lorrain².
- En 1371, la tour de l'Horloge du palais de la Cité fut dotée d'une cloche en argent.
- En 1418, la municipalité réclama que l'horloge comportât un cadran extérieur « pour que les habitants de la ville puissent régler leurs affaires de jour comme de nuit ».
- En 1472, d'importantes restaurations du cadran furent faites par **Philippe Brille**.
- En 1585, Henri III fit mettre en place un nouveau cadran, dont l'encadrement fut réalisé par le sculpteur **Germain Pilon** qui furent restaurées en 1685. Les grandes figures allégoriques représentant la Loi et la Justice, bûchées sous la Révolution, furent à nouveau restaurées en 1852 puis en 1909, dates apparaissant au bas du cadran.

L'horloge est encadrée de deux grandes figures allégoriques qui représentent la Loi et la Justice.

Deux plaques posées au-dessus et au-dessous de l'horloge portent des inscriptions latines :

- en haut : « *QUI DEDIT ANTE DUAS TRIPLICEM DABIT ILLE CORONAM (Celui qui lui a déjà donné deux couronnes lui en donnera une troisième)* », allusion aux couronnes de Pologne et de France portée par son contemporain le roi **Henri III** ;
- en bas : « *MACHINA QUÆ BIS SEX TAM JUSTE DIVIDIT HORAS JUSTITIAM SERVARE MONET LEGES QUE TUERI (Cette machine qui fait aux heures douze parts si justes enseigne à protéger la Justice et à défendre les lois)* ».

Le Meridien de Paris, sans l'Eglise Saint Sulpice

La méridienne de l'église Saint-Sulpice est un appareil de

mesure **astronomique** situé dans l'**église Saint-Sulpice de Paris**, France.

Cette **méridienne**, appelée traditionnellement « **gnomon** », est un dispositif conçu ici pour projeter l'image du Soleil sur le sol, afin de déterminer des éléments fondamentaux de son mouvement annuel dans le ciel. Au début de l'époque moderne, d'autres méridiennes ont été construites dans des églises italiennes et françaises afin de mieux déterminer certaines variables astronomiques. Parmi ces églises figurent **Santa Maria del Fiore à Florence**, **San Petronio à Bologne**, et l'église de la Chartreuse de **Rome**. Ces méridiennes sont tombées en désuétude avec l'avènement des **quarts de cercle astronomiques** et autres puissants **télescope** La méridienne de Saint-Sulpice est composée de différentes

parties qui s'étendent sur la largeur du grand **transept** de l'église. L'église elle-même est un immense **bâtiment**, la deuxième plus grande église de **Paris** après la **cathédrale Notre-Dame**.

La méridienne est construite autour d'une ligne strictement orientée le long de l'**axe nord-sud**, représentée par une règle de **laiton** insérée dans une bande de marbre blanc enchâssée dans sol de l'église³. Il ne s'agit pas du **méridien de Paris** créé sous **Louis XIV**, situé quelques centaines de **mètres** plus à l'**est** et passant par l'**Observatoire de Paris**

La **lumière du Soleil** passe à travers une petite ouverture⁵ de section circulaire disposée dans le **vitrail** sud du transept, à une hauteur de 25 mètres, formant sur le sol une petite tache de lumière elliptique qui croise la ligne méridienne chaque fois que le **Soleil** culmine à **midi vrai**³. Le soleil croise différentes parties du méridien selon l'époque de l'année, en fonction de sa hauteur dans le ciel à midi³. Sur la ligne méridienne figure un disque « d'or » qui localise la position du soleil aux **équinoxes**. Il est situé juste en face de l'**autel**⁶. À l'extrémité sud de la ligne méridienne se trouve une plaque carrée en marbre, qui correspond à la position du Soleil au plus haut à midi (64° 35' à l'emplacement de Saint-Sulpice), le jour du **solstice d'été**, vers le **21 juin**

L'autre extrémité de la ligne méridienne se trouve un **obélisque**, qui est éclairé près de son sommet lorsque le soleil est au plus bas à midi (17° 42' à l'emplacement de Saint-Sulpice), le jour du **solstice d'hiver**³. Si l'obélisque n'existait pas, l'image solaire frapperait le sol horizontal dans une zone située à 20 mètres environ au-delà du mur de l'église. La méridienne a été construite à l'initiative de **Jean-Baptiste Languet de Gergy**, curé de la paroisse de Saint-Sulpice de 1714 à 1748^{4,7}. Languet de Gergy voulut d'abord établir avec précision le temps astronomique afin de faire sonner les cloches au moment le plus opportun dans la journée. Pour cela, il chargea l'horloger anglais Henry Sully de construire le gnomon. Le « gnomon » a pu également être utilisé pour mettre à l'heure les **horloges** par définition adéquate du temps moyen local. Le temps moyen utilisé dans les horloges est seulement une moyenne du **temps vrai** (le temps déduit à partir des mouvements apparents du Soleil dans le ciel, tel que montré approximativement par un cadran solaire). L'heure réelle s'écarte de la mécanique moyenne d'une horloge de plus ou moins 16 minutes tout au long de l'année. Ces variations sont codifiées dans l'**équation du temps**. Henry Sully, toutefois, mourut en 1728, sans avoir pu terminer son œuvre. Il fut seulement en mesure de définir la ligne du méridien sur le sol de l'église. Le projet a été mené à bien un an plus tard par l'**Observatoire de Paris**

Au siècle dernier, le Français Pierre Le Roy est considéré comme le père du chronomètre moderne, d'une conception différente de celle de Harrison. Lorsque vous frappez sur un verre en cristal, vous entendez un son car il vibre avec une fréquence qui lui est propre. C'est pareil pour le quartz. Et si vers 1920 on choisit le quartz comme oscillateur, c'est à cause des charges électriques qui apparaissent et disparaissent en permanence à sa surface, au rythme des vibrations. C'est l'effet piézo-électrique.

Ces vibrations, par l'intermédiaire d'un circuit électronique, sont à l'origine du déplacement des aiguilles d'une montre. La précision obtenue est dix fois plus grande que celle de la meilleure des montres mécaniques : 1 seconde en 6 ans.

La première horloge à quartz, en 1930, avait l'allure d'un réfrigérateur tourné à l'horizontale. L'illustration montre un cristal de quartz avant sa taille, qui dépend des dimensions de l'horloge. En 1970, la miniaturisation est telle qu'apparaît la première montre-bracelet à quartz. Toujours à la recherche de la meilleure précision, pour répondre aux besoins des télécommunications ou

de la navigation, les savants poursuivent leurs recherches, et en 1958 ils mettent au point l'horloge atomique, dont la précision est de 1 seconde pour 3000 ans. Le principe est basé sur le fait qu'un atome absorbe ou émet de l'énergie à une fréquence encore plus précise que celle du quartz. L'atome retenu est le césium Cs.

LA VIE MONASTIQUE

Les premiers chrétiens, priant le matin et le soir ,n'avaient nul besoin d'horloge pour respecter leurs obligations; le lever du jour(et le chant du coq) ainsi que le coucher du soleil ou les premières étoiles étaient des guides suffisants. Mais la naissance de communautés, puis le développement du christianisme monastique, amenèrent la nécessité de règles plus précises. Aux pratiques simples et traditionnelles succédèrent des dévotions à Heure fixe. L'ordre des Templiers introduira cette méthode suivant la Règle de Saint-Bernard. Les Construction des Églises clocher-Murs seront en fait un grand cadran solaire dédié au Tout puissant maître du temps. Les prières étaient prescrites à la troisième, la sixième et à la neuvième Heure. La journée et la nuit étaient divisées en quart, et comportaient 12H temporelles (12 parties égales).Un emploi du temps minutieux était établi pour chaque journée, réglant le contenu, le moment et la durée de chaque activité; prière travail, repas, sommeil Définies par TERTULLIEN et SAINT-PACOMBE aux III^e et IV^e siècles mais complétées par SAINT-BENOÎT, vers 530,ces règles sont toujours observées par les communautés bénédictines et cisterciennes.

La Règle de SAINT-BENOÎT impose comme dévotion:

--- Un office de jour LAUDES, PRIME, TIERCE, SEXTE, NONE VÊPRES et COMPLIES

Le problème de réveil pour le service de nuit pose un véritable dilemme d'exécution. Une consigne bien précise va organiser et demander l'exécution dans une règle bien très précise.

Le service de semaine prévôts, équipe de 2 frères chargés de veiller à tour de rôle. Ces Frères furent appelés « VIGIGALOIS » les livres abondent en histoires de frères chargés de sonner matines et restant endormis ; comme celle aussi de Frères Alger qui croyant entendre la cloche, se leva précipitamment alors que tous les autres moines dormaient. « Il comprit que c'était une tentation du Diable qui l'avait éveillé hors du temps, afin qu'il dormit quant la cloche sonnerait vraiment »

PIERRE le VÉNÉRABLE abbé de CLUNY, XII siècles

Plus tard avec l'arrivée des horloges (XIII^e siècle) et clepsydre, cette charge de réveil disparut, remplacée par un service du soir; les instructions étaient là aussi très précise « ... tu régleras l'horloge ,après COMPLIES et alors tu pourras dormir tranquillement..... »

Abbaye de VILLERS 1267-1268

La règle de SAINT-BENOÎT ou celle de SAINT-BERNARD sont basées sur deux principes bien établit.

----Rien ne se passe avant l' OFFICE DIVIN

----Le TEMPS est de ce qu'il y a de plus important dans la vie monastique. Ce temps est qualifié de plus précieux, rare, irrécupérable . Quoi de plus indigne, écrit Jean de SALISBURY, que l'Homme dédaigneux de se connaître soi-même ? Que le gaspilleur de temps, ce temps mesuré et contrôlé à proportion des besoins de la vie, cette seule chose que l'on peut retrouver ?

En tout cas ,tout est prévu, dans la règle pour qu'aucun temps laissé vacant ne puisse donner lieu à la dissipation.....Le supérieur ABBE étant là pour adapter le temps TIERCE, SEXTE, NONE ne s'appliquent pas à des points précis mais à des temps de la journée ,lesquelles correspondent aux 12H du jour des Anciens.

Les Romain les appelaient PRIMA, TERTIA , SEXTA, NONA Pour les chrétiens du Moyen-âge ces périodes étaient définies ainsi :

----Début de MÂTINE au lever du Jour (vers 5h au printemps, plus tôt l'été-

----Début de LAUDES; chantée à l'aurore c'est 30mn environ avant le lever du soleil

Heure de l'Office divin monastique, son nom vient de laudate, l'hymne célébrant les œuvres

du créateur. Elle est destinée à célébrer les heures du matin

---Début de PRIME; lever du Soleil (vers 6h au printemps, plus tôt l'été, plus tard l'hiver)

--- Début de TIERCE : à mi-matinée (vers 9H, plus tôt l'été et plus tard l'hiver)

----Début de SEXTE; à Midi toute l'année immuable

----Début de NONE; milieu d' Après-midi vers 15h (plus tard l'été et plus tôt l'hiver) elle célèbre l'heure naturelle de la mort du christ

----Début de VÊPRES; à la tombée de la nuit vers 18H au printemps, plus tard l'été et plus tôt l'hiver) Office canonial, célébré à la tombée du jour pour remercier des grâces reçues et comporte le Magnificat.

----Début de Complies, dernière heure de l'office avant la tombée de la nuit. Les Heures précises des offices sont fixées dans chaque communauté au début de ces créneaux.

Les modalités d'exécution suivent le cycle solaire et elles déterminent une méthode circulaire et toujours d'Est en Ouest dans l'espace temps.

Les offices durent environ 10 minutes et consacrent les activités du l'aspe de temps qu'ils couvrent et dont la durée varie avec la saison : maximum au solstice d'été, minimum au solstice d'hiver

Quelques variantes ont pu se produire au cours des siècles au sein des monastères qui ont essaimé dans le monde entier, mais la forme pour la dévotion n'a pas pris une ride.

NONE a glissé de la neuvième heure vers le milieu du jour. C'est lui qui a donné « NOON » (Midi en Anglais). Dans les préceptes et leur organisation le Judaïsme et l'Islam demandent des dévotions similaires à l'aide des mêmes repères naturels que ceux rythmant la vie rurale (aube, nuit, lever, aurore, coucher du soleil, apparition de la lune ou des étoiles) et donc avec une certaine marge d'adaptation, la vie spirituelle universelle est entièrement soumise à un temps distribué de façon mécanique. Même si, par l'intermédiaire de l'horloge et de la cloche, il reste synchronisé sur la marche du soleil, la gestion en est complètement confiée à la règle. Le temps est la richesse momentanément de l'instant qui passe pour le sage. Le savoir d'abandon temporel de toute matière dans l'espace temps. C'est une remise volontaire de cette richesse à Dieu par sa dévotion de son temps et par certain sacrifice de son bien être. Se lever est un acte d'éveil sur son moi intérieur qui est attaché parfois à la somnolence de la paresse. Nous voyons que l'homme spirituel est conscient de sa dimension dans l'espace et de sa solitude vis à vis du temps.

5----Les Astreintes par le TEMPS

L'apparition des horloges, saluée comme une nouvelle liberté, puis leur pénétration dans toutes les couches de la société, semblaient permettre au citoyen de se sentir dégagé des repères naturels afin de maîtriser son temps et peut être aussi de le perdre. Mais la vie collective va elle aussi s'articuler sur les horloges par le développement des communications, création d'activité et d'obligations nouvelles, l'accroissement des loisirs. Mais la journée elle ne peut pas s'étendre indéfiniment et le soleil continue sa course en éclairant les nouvelles malaises qu'engendre la course au temps. Nous avons créé de nouvelles peurs celle du retard, du rendez-vous manqué et de la séance culturelle qui démarre sans nous. L'aspect matérialiste de ce temps perdu est un nouveau fléau et même il est devenu un signe extérieur de richesse pour ceux qui ont brisé les chaînes de l'assouvissement du temps Mais les contraintes sont parfois si fortes que cela devient même une forme d'esclavage. Le monde de la grande distribution a adopté les horaires selon le potentiel des clients qui viennent faire des achats après le travail. La vie de familles a été renvoyé aux calendes Grecques et tout les aspects qui encadrent ce temps est une dès plus belle escroquerie intellectuelle. Le fait de penser à tout ce temps libre nous enchaîne de plus en plus à des loisirs qui mangent tout notre temps. Quelle liberté avons-nous et peut on être heureux d'être des assoiffés d'instant et de courir tout le temps après la pendule ?

Le véritable enjeu c'est d'offrir une résistance démocratique face au pouvoir tout administratif officielle ou pas qui s'accroît sans cesse. Cet forme de contrôle du temps n'est autre que le début d'une dictature de privatisation de la liberté citoyenne.

HEURE DU CADRAN SOLAIRE ET HEURE DE LA MONTRE.

Elle ne présente aucun inconvénient si on reste toute la journée au même endroit, mais c'est terrible si on est l'employé des chemins de fer, chargé de calculer à quelles heures locales l'omnibus Valence - Grenoble s'arrêtera dans chaque gare connaissant la durée de chaque parcours. C'est précisément le développement des chemins de fer qui a justifié l'adoption d'un système d'heure unique et le découpage de la terre en "Pour passer de l'heure solaire vraie (heure des cadrans solaires) à l'heure de la montre, il faut appliquer 3 corrections.

Lorsqu'il est midi au cadran le soleil est plein Sud, au plus haut de sa course journalière (c'est vrai approximativement).

Le soleil se lève plus tôt à Grenoble qu'à Valence ou à Bordeaux, donc il est midi solaire plus tôt ici que là bas : l'heure solaire est une heure locale.

C'est précisément le développement des chemins de fer qui a justifié l'adoption d'un système d'heure unique et le découpage de la terre en fuseaux horaires dans la 2ème moitié du XIX siècles.

Les corrections

Ainsi la première correction est celle de longitude (Est ou Ouest, calculée par rapport au méridien de Greenwich):

A Meylan, le soleil va passer plein Sud 23m 07s avant qu'il ne le fasse à Greenwich.

Deuxième correction, l'État décide chaque année de l'heure légale en France par rapport au système international des fuseaux horaires. La France est située sur le Méridien de Greenwich ; à notre latitude (Nord ou Sud par rapport à l'équateur), il passe non loin de Marmande (Lot et Garonne). L'axe du premier fuseau passe près de Prague, celui du second près de Leningrad.

L'heure légale en France depuis 1976 est l'heure du premier fuseau en hiver, celle du 2è en été: il faut donc en tenir compte et rajouter une heure en hiver et deux heures en été. La somme de ces deux corrections est donc une constante pour un lieu donné pendant toute la période d'heure d'été ou d'hiver: Pour le cadran du Cœur Vert, à Meylan:

HIVER: 1h - 23m 07s = 36m 53s

ÉTÉ : 2h - 23m 07s = 1h 36m 53s

La 3ème correction qui s'appelle l'[équation du temps](#) est due aux irrégularités du mouvement de la terre autour du soleil: D'une part la terre ne parcourt pas sa trajectoire (une ellipse) à vitesse constante. Par ailleurs l'axe de rotation de la terre sur elle même (pôle Sud - pôle Nord) est incliné sur le plan de l'ellipse d'un angle constant de 23° 27'.

Le soleil "moyen" correspond à une fiction où la terre décrirait un cercle autour du soleil à vitesse constante dans le plan de l'équateur terrestre (perpendiculaire à l'axe des pôles).

Cette "équation du temps" n'est rien d'autre que l'écart entre le temps moyen et le temps vrai, mais....ATTENTION AUX PROBLÈMES DE SIGNES !

Exemple

Le plus simple est de conserver un exemple et de le consulter si on doit refaire le calcul. En voici un :

A Meylan, le 20 Septembre, nous lisons 10h au cadran solaire, quelle est l'heure à la montre ?

Heure d'été : + 2h

Longitude Est : - 23m 07s

Équation du temps : - 6m 31s

$2h - 23m\ 07s - 6m\ 31s = 1h\ 30m\ 23s$

Ainsi, à Meylan le 20 Septembre s'il est 10h au cadran, il est 11h 30m 23s à la montre.

Inversement à midi, heure de la montre, il sera au cadran :

$12h - 1h\ 30m\ 23s = 10h\ 29m\ 37s$

La Terre est sur une orbite elliptique et sa vitesse au cours de l'année n'est pas constante. L'équation du temps indique la correction qui permet de passer du temps solaire vrai (du

jour) au temps solaire moyen (de l'année). Cette correction varie de + ou - 16 minutes au cours de l'année. Cela veut dire que le Soleil peut passer au méridien avec 16 minutes d'avance ou de retard par rapport au temps moyen. Le diagramme solaire pour une latitude donnée, permet de visualiser l'azimut et l' hauteur du soleil pendant les heures de la journée et suivant les saisons. Le diagramme solaire montré dans l'image représente l'ensoleillement du cadran solaire sur Perpignan. Les lignes bleu-clair, montrent la position du soleil à 11 heures aux équinoxes : l'azimut du soleil est d'environ -20° (20° à l'Est du Sud) et l'hauteur du soleil est de 45° par rapport à l'horizon. La superposition des masques aux trajectoires du soleil sur le diagramme solaire, permet de visualiser les périodes où des ombres seront portées sur le cadran. Comme c'est un cadran méridional, l'ensoleillement sera limité à un arc de 180° , de l'azimut -90° (Est) à $+90^\circ$ (Ouest).

Ensuite, une partie du toit porte une ombre sur le cadran en fin de journée. L'ombre portée est indiquée en vert foncé.

Albédo : C'est une notion qui a été développée au 19ème siècle par l'astronomie américain W.C. BOND. Il s'agit d'une grandeur comprise entre 0 et 1, le chiffre caractérisant la quantité d'énergie lumineuse réfléchiée ou absorbée par un corps éclairé. Albédo vient du latin qui signifie "blancheur". Si l'on prend comme exemple la lumière visible, c'est-à-dire celle qu'un être humain est capable de voir avec ses yeux (contrairement aux rayons ultra-violets, infrarouges, ou encore les rayons x ou les rayons gamma, par exemple), vous constaterez qu'un écran de cinéma a un fort albédo, voisin probablement de 0,8 - 0,9 parce qu'il renvoie presque la totalité des rayons qu'il reçoit. En comparaison, le même écran qui serait fabriqué avec du carbone pur (autrement dit de la mine de crayon à papier) le film serait probablement invisible (ou presque !) car le carbone absorbe la quasi totalité des rayons qu'il reçoit. Son albédo sera voisin de 0,05. L'albédo d'un corps céleste - et en particulier d'une planète - donne des indications précieuses sur la nature de son sol et de son atmosphère visible.

Amas ouvert :

Il s'agit de groupements d'étoiles jeunes - assez peu concentrés - qui ne dépassent pas quelques centaines d'éléments. Toutes les étoiles d'un amas ouvert ont la même origine. A l'observation, l'amas ouvert se présente sous la forme de nombreux points lumineux, un peu comme si l'on observait la France de nuit depuis une très haute altitude et que chaque village représente une étoile. Comme les villages ne sont pas serrés les uns contre les autres, ils donneraient l'impression de former un amas ouvert ! Dans le ciel, un des plus célèbres amas ouverts est celui des Pléiades, bien visible à l'œil nu, et magnifique avec une paire de jumelles.

Amas globulaire :

Contrairement à l'amas ouvert, l'amas globulaire est un système très concentré comportant plusieurs centaines de milliers d'étoiles très vieilles. Il s'agit de systèmes sphériques de petites dimensions (de 60 à 300 années-lumière de diamètre). A l'observation l'amas globulaire ressemble à une assiette composée d'une multitude de points lumineux. C'est un peu comme si l'on observait une ville de très haut et que l'on voie chaque maison illuminée, naturellement très proches les unes des autres.

Année-lumière :

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, une année-lumière correspond à une distance et non à une vitesse. La lumière parcourt autant de fois 300.000 km qu'il y a de secondes dans une année, soit 9460 milliards de km. Essayons de donner quelques détails : Il y a 60 secondes dans une minute, il y a 3.600 secondes dans une heure ; dans un jour il y a 24 heures de 3.600 secondes, soit 86.400 secondes. Dans une année, il y a 365 jours de 86400 secondes, soit au total 31.536.000 secondes. Il suffit alors de multiplier 31.536.000 secondes par 300.000 pour connaître la distance parcourue par la lumière en un an, soit 9460 milliards de km. Imaginons maintenant une fusée capable de parcourir 40.000 km/heure. Et bien il faudrait à cette fusée 27.000 ans (vingt-sept mille !) pour parcourir une année-lumière. Et lorsqu'on sait que certains objets célestes sont à des milliards d'années-lumière de notre Terre, nous avons quelque peine à en situer l'éloignement tellement il est...astronomique !

Aphélie :

Il s'agit du point de l'orbite d'une planète ou d'une comète le plus éloigné du Soleil. (Voir [périhélie](#)).

Aplatissement :

Pour une planète, on appelle aplatissement le rapport de la différence du rayon mesuré à l'équateur (a) et du rayon mesuré au pôle (b), selon la formule $(a-b)/a$. Pour la Terre cela donne un aplatissement de 0,034. Les planètes Mercure et Vénus ont un aplatissement de 0, ce qui équivaut à une sphéricité parfaite.

Apogée : Il s'agit du point de l'orbite d'un satellite (naturel comme la Lune ou artificiel) le plus éloigné de la Terre. Par extension, l'apogée désigne le point le plus éloigné de la Terre de tout corps du système solaire. (Voir [périgée](#))

Astéroïde :

On appelle astéroïde de petites planètes dont la taille n'excède pas quelques centaines de kilomètres. Environ 18.000 astéroïdes sont en orbite autour du Soleil dont 10.000 ont reçu un nom donné par leur découvreur. La plus grande partie de ces astéroïdes tournent entre les orbites de Mars et de Jupiter, autrement dit entre les planètes dites telluriques et les planètes gazeuses. Le premier astéroïde a été découvert en 1801 par le Palermitain Giuseppe Piazzi. Cette nouvelle planète fut baptisée Cérès.

Aurore boréale :

Il s'agit d'un phénomène atmosphérique que l'on rencontre relativement souvent dans les régions de latitudes nord élevées. (Au delà du cercle polaire). L'aurore polaire (boréale dans l'hémisphère nord et australe dans l'hémisphère sud) résulte de l'arrivée d'un flux de particules solaires chargées électriquement dans la haute atmosphère terrestre (entre 90 et 280 km environ). Les aurores polaires apparaissent généralement de couleur verdâtre et leur forme sont mouvantes. Les aurores polaires sont rares dans les régions tempérées et extrêmement rares à l'équateur parce que le champ magnétique terrestre dévie les particules plutôt dans les régions polaires.

Cadran solaire :

Il s'agit d'une surface plane sur laquelle le Soleil projette l'ombre d'une aiguille que l'on appelle "style". Il s'agit évidemment de l'heure solaire qui diffère de l'heure civile, c'est-à-dire l'heure qu'indiquent nos montres ! En plantant un bâton dans le sol, il sera facile de constater que l'ombre du bâton se déplace à mesure que le Soleil change de position et que la longueur de l'ombre du bâton s'allonge ou se raccourcit selon la hauteur du Soleil à l'horizon : il ne s'agit pas à proprement parler d'un cadran solaire, mais d'un "gnomon" qui présente de nombreux défauts, mais qui permet de faire comprendre aux profanes la manière de déterminer une heure

Calendrier : Il s'agit d'un découpage du temps qui permet de compter les jours pour les besoins de la vie civile et religieuse. Par commodité et pour faciliter les relations entre les humains, le monde civil actuel utilise le calendrier "grégorien", institué par le pape Grégoire XIII en 1582. Pour minimiser les erreurs accumulées par le calendrier julien, Grégoire XIII décida que le lendemain du jeudi 4 octobre 1582 serait le vendredi...15 octobre. En France, ce fut le 9 décembre 1582 qui fut suivi par le 20 décembre. Voilà le type de décision contre nature

Cassegrain :

Il s'agit d'une combinaison optique dans laquelle les rayons lumineux vont frapper le miroir primaire de forme parabolique, lequel va renvoyer ces rayons sur un miroir secondaire de forme convexe qui les renvoie à son tour à l'arrière du miroir primaire à travers un trou percé au milieu de ce dernier. Laurent Cassegrain est la personne qui a mis au point ce système au 17ème siècle.

Catalogue Messier :

C'est le plus célèbre catalogue de nébuleuses et de galaxies établi par un astronome français, Charles Messier (1730-1817) et qui compte un peu plus de cent objets. Les objets Messier sont désignés par la lettre M et un numéro d'ordre, par exemple M51. M51 est la galaxie du Tourbillon, dans la constellation des Chiens de Chasse, Cette galaxie set donc en 51ème position dans le catalogue Messier.

Céphéide :

On appelle céphéide une étoile dont l'éclat subit des variations d'intensité périodiques (qui vont de 1 jour à plusieurs semaines). Les variations sont liées à son atmosphère instable qui se dilate et se contracte tout à tour.

Comète :

Une comète est un astre du système solaire qui est formé d'un noyau solide généralement de petite taille et composé de glace, de roches et de poussières. Plus le noyau se rapproche du Soleil, plus il se réchauffe ; résultat : les glaces vont se sublimer (sublimation : passage de l'état solide à l'état gazeux sans passer par un état liquide intermédiaire). Les comètes ont deux queues : une de gaz et une de poussières. Celle de gaz peut atteindre des tailles gigantesques de plusieurs millions de kilomètres. Autour du noyau, il y a une partie que l'on appelle la coma ou chevelure.

Conjonction :

On parle de conjonction lorsque deux ou plusieurs astres ont la même longitude géocentrique ou même ascension droite. Les astres en conjonction sont observables dans la même région du ciel. En termes moins savants, une conjonction signifie que l'on voit dans le ciel - par exemple la Lune et deux planètes, deux ou trois objets du système solaire très proches les uns des autres.

Coronographe :

Il s'agit d'un instrument qui permet de créer artificiellement des éclipses de Soleil pour pouvoir observer la couronne solaire, c'est-à-dire la partie qui se situe autour du disque solaire et que l'on ne voit pas à cause de l'intensité de la lumière solaire. Le coronographe va donc cacher le disque solaire pour ne plus voir que la couronne ! Avec un coronographe, plus besoin d'attendre une éclipse naturelle pour observer l'astre de jour ! C'est un Français - Bernard Lyot - qui est à l'origine du premier coronographe, en 1930.

Cosmologie :

Dans le sens le plus large, la cosmologie concerne à la fois la physique, l'astronomie et la philosophie. Il s'agit de l'étude de la structure, de l'origine et de l'évolution de l'univers pris dans son ensemble.

Dernier quartier :

Phase de la Lune dans laquelle le disque lunaire est visible à moitié. Le dernier quartier suit la pleine Lune

Éclipse :

Il s'agit d'un phénomène durant lequel un objet (généralement un astre) est momentanément caché par un autre qui lui passe devant. C'est le cas notamment lorsque la Terre passe entre le Soleil et la Lune (éclipse de Lune) ou lorsque la Lune passe entre le Soleil et la Terre (éclipse de Soleil. Selon la position de l'observateur, l'éclipse peut être partielle, totale ou annulaire (éclipse de Soleil seulement). Une éclipse de Soleil annulaire signifie que le disque de la Lune est trop petit pour cacher totalement le disque du Soleil : la Lune passe bien devant le Soleil mais un "anneau" de Soleil reste visible. Les observations d'éclipses de Soleil doivent faire l'objet de grandes précautions pour éviter des dommages irréversibles aux yeux.

Etoile : On peut définir une étoile comme étant une énorme boule de gaz au sein de laquelle il se produit des réactions de fusion nucléaire, lesquelles sont source de chaleur et la lumière considérable.

Fuseau horaire :

La Terre a été partagée conventionnellement en 24 parties égales, d'une amplitude de 15° (soit au total 360°). Dans chacune de ces parties, l'heure légale est- en principe - la même. Toutefois, pour des raisons qui n'ont souvent rien à voir avec la physique et les mathématiques, il existe de nombreuses exceptions. Il faut savoir que la Terre n'a pas toujours été divisée en 24 fuseaux horaires et que l'heure variait d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre, voire d'un village à l'autre. Imaginez les difficultés pour fixer les rendez-vous !...

Galaxie :

On peut définir une galaxie comme étant un vaste ensemble d'étoiles et de matière interstellaire. Les galaxies sont isolées dans l'espace sidéral. Elles contiennent généralement plusieurs centaines de milliards d'étoiles qui "tiennent ensemble" grâce à la gravitation universelle chère à [Newton](#).

Gibbeuse (lune) :

On dit que la Lune est gibbeuse lorsque sa surface éclairée par le Soleil occupe plus de la moitié du disque. La Lune est donc gibbeuse entre le premier quartier et la pleine Lune et entre la pleine Lune et le dernier quartier. [Haut de la page](#)

Grossissement :

On appelle grossissement le rapport qui existe entre le diamètre apparent de l'image donnée par un système optique et celui de l'astre observé. Du point de vue pratique, on peut dire que le grossissement maximal d'un instrument (télescope ou lunette astronomique) correspond à environ deux fois le diamètre de l'instrument exprimé en millimètres.

Groupe local :

Par groupe local, on désigne un petit groupe de galaxies auquel appartient la Galaxie (La nôtre, c'est-à-dire la Voie Lactée !). Notre groupe local compte environ une trentaine de galaxies dont les plus célèbres sont la galaxie d'Andromède (M31) et les Nuages de Magellan.

Jumelles : Il s'agit d'un instrument d'optique formé de deux lunettes identiques qui permettent une vision binoculaire, c'est-à-dire qui permet de regarder avec les deux yeux en même temps.

Kelvin (degré) : Il s'agit d'une unité de mesure de température dont le zéro correspond au zéro absolu, c'est-à-dire une température de -273,16° centigrades ou Celsius (Celsius était un physicien suédois du 18ème siècle qui créa l'échelle centésimale pour la température). En d'autres termes, 0° centigrade correspond à +273,16° Kelvin. Il faut en outre savoir qu'il existe d'autres échelles de température, comme par exemple l'échelle Fahrenheit 32° Fahrenheit correspondent à 0° Celsius.

lentille de Barlow (du nom de son inventeur [Peter Barlow](#))

est une lentille divergente permettant de multiplier artificiellement la distance focale d'un instrument. Cette augmentation se fait cependant au prix d'une certaine perte de la qualité de l'image, dans la mesure où l'on ajoute une lentille au système. Cette dégradation se situe au niveau d'une perte de la luminosité (de l'ordre de 0,4 %, cependant, avec un traitement anti-reflets moderne), et de l'aberration chromatique introduite par une lentille simple. Cependant, les lentilles de Barlow modernes sont aujourd'hui constituées de deux lentilles (lentille de Barlow achromatique), voire trois (lentille de Barlow apochromatique), ce qui permet de réduire ce dernier défaut. Certains

multiplicateurs de focale dérivés de la lentille de Barlow comportent quatre lentilles.

Elle est utilisée dans certains **télescopes** à grossissements variable pour permettre un **grossissement** plus important.

ions :

En parlant de la Lune, il s'agit d'un léger balancement de cette dernière autour de son axe qu'il est possible d'observer depuis la Terre

Lunette astronomique :

La lunette astronomique est un instrument d'optique formé d'un objectif constitué d'une lentille convergente, et d'un oculaire.

Magnitude :

La magnitude peut être définie comme un nombre qui caractérise l'éclat apparent ou la luminosité intrinsèque d'un astre quelconque. Plus la luminosité est grande plus le nombre sera petit. Le Soleil a une magnitude de -26, la pleine Lune -12, l'étoile polaire +2, etc. L'œil est capable de voir des astres d'une magnitude de +6 au maximum. Seuls les télescopes géants et le télescope spatial Hubble sont capables de "voir" des astres de magnitude de l'ordre de +30.

Météorite :

Une météorite est un fragment d'un petit astre (ou astéroïde) ou d'un noyau de comète qui est arrivé sur la surface de la Terre (ou de n'importe quel autre planète.) Il existe trois types principaux de météorites : les sidérites, les météorites pierreuses et les sidérolithes

Naine blanche :

Une naine blanche est une étoile dont la température de surface est assez élevée (environ +10.000 degrés Kelvin) et dont la luminosité est très faible : environ un millième de celle du Soleil.

Nébuleuse :

Il s'agit d'un nuage de gaz et de poussières interstellaires. Il existe plusieurs types de nébuleuses : nébuleuses diffuses, nébuleuses brillantes, nébuleuses obscures.

NGC :

NGC est le sigle de New General Catalogue répertoriant le catalogue des galaxies, des nébuleuses et des amas stellaires. Il fut publié en 1888 par Johan Ludwig Emil DREYER, astronome danois. NGC suivi d'un numéro répertorie ainsi les objets contenus dans le catalogue. Il contenait 7800 objets au départ et fut complété en 1895 et 1908 pour arriver à 15.000 objets. Pour chaque objet, le catalogue donne la position.

Nouvelle Lune :

Il s'agit de la première phase d'une lunaison, lorsque la lune ne "montre" que sa face obscure à l'observateur terrestre. De ce fait la Lune est inobservable parce qu'elle est dans la même direction que le Soleil.

Newton :

Il s'agit d'un procédé optique dans lequel les rayons lumineux vont frapper un miroir primaire et qui sont ensuite renvoyés sur un miroir secondaire placé à 45° par rapport aux rayons. L'oculaire se trouve non pas derrière le tube comme dans le système Cassegrain, mais le long du tube. Les télescopes de type Newton sont généralement utilisés par les astronomes débutants, car ils offrent un bon rapport qualité-prix. Comme son nom l'indique, c'est Isaac Newton, le père de la gravitation universelle qui inventa cette combinaison.

Parsec :

Il s'agit d'une distance - utilisée en astronomie - représentant 3,26 années-lumière, ou en km, 30900 milliards environ...

Périgée :

Il s'agit du point de l'orbite d'un satellite de la Terre le plus proche de la Terre.). Le terme de périgée est utilisé par extension pour tout corps du système solaire quand il se trouve à sa distance minimale de la Terre.

Périhélie : Il s'agit du point de l'orbite d'une planète ou d'une comète le plus proche du Soleil.

Pulsar :

Ce mot qui nous vient de l'anglais "Pulsating Star" correspond à des objets célestes - presque tous situés dans notre galaxie - qui émettent un rayonnement électromagnétique (généralement des ondes radio) d'une très grande régularité. Si la "pulsation" est si régulière, c'est que l'on a probablement affaire à des étoiles extrêmement massives, de style "étoile à neutrons". Une étoile à neutrons a une masse équivalant approximativement à celle du Soleil, pour un diamètre d'environ 10 kilomètres seulement.

Quasar :

Il s'agit cette fois encore d'un acronyme anglais pour Quasi Stellar Astronomical Radiosource. D'apparence identique à des étoiles, les quasars ont une luminosité intrinsèque très importante. Ils possèdent un "Redshift" (décalage vers le rouge) important, ce qui les situe à des distances considérables de nous. Le quasar le plus éloigné qui ait été détecté se situe à une distance évaluée entre 12 et 16 milliards d'années-lumière. Les dimensions de ces astres sont très "modestes" : elles ne dépassent pas - semble-t-il - 1/100 du diamètre d'une galaxie alors que leur luminosité est énorme : environ celle qu'auraient 100 à 1000 galaxies !

Redshift (décalage vers le rouge) :

Lorsque le spectre de la lumière reçue d'une source est décalé vers le rouge, cela signifie que la dite source s'éloigne de l'observateur. Au contraire lorsque le spectre est décalé vers le bleu, la source lumineuse s'approche de l'observateur. On parle alors d'effet Doppler-Fizeau. La fréquence (son ou lumière) de l'objet en mouvement paraît se modifier selon qu'il s'éloigne ou s'approche de l'observateur. Il est facile de ressentir l'effet de Doppler-Fizeau : tout le monde a déjà remarqué que la sirène d'un train ou d'une ambulance produit un son qui a tendance à devenir plus aigu lorsque le train ou l'ambulance s'approche et à devenir plus grave lorsqu'ils s'éloignent de l'observateur. Ainsi donc, plus une galaxie produit un "son grave", c'est-à-dire un décalage vers le rouge et plus elle s'éloigne de nous et plus elle est loin de nous et plus elle s'éloigne vite !

Supernova :

Une supernova est une étoile très massive qui arrive au bout de son

Évolution naturelle et qui va exploser. Son éclat se met alors à augmenter considérablement jusqu'à pouvoir être visible en plein jour. L'explosion de supernovae est un phénomène rare (en moyenne 3 supernovae par siècle dans une galaxie !)

Télescope :

Il s'agit d'un système optique composé d'un objectif (miroir primaire, le plus grand), d'un miroir secondaire destiné à renvoyer la lumière vers l'oculaire et d'un oculaire. Plus le miroir principal sera de grand diamètre, plus il collectera de lumière et plus il permettra de voir des astres de faibles magnitudes. Il existe plusieurs types de télescopes : Newton, Schmidt Cassegrain, Maksutov. [Haut de la page](#)

Trou noir :

Un trou noir est un objet céleste extrêmement curieux. D'abord on ne peut pas les voir : ils sont tellement massifs que même la lumière ne peut s'en échapper. On peut les détecter seulement par les effets gravitationnels qu'ils produisent sur les autres astres qui se situent à proximité.

Vitesse de la lumière :

Il est facile de dire que la lumière parcourt 300.000 km/seconde. Mais cela ne signifie pas grand chose pour le profane. Alors comment faire comprendre ce que représente 300.000 km./sec. ?

Nous allons recourir à des comparaisons qui permettront de mieux faire ressortir ce que recouvre cette notion un peu abstraite. Supposons qu'un TGV aille de Divonne-les-Bains à Paris et revienne immédiatement, soit, en chiffres ronds, 1000 km.

Si le TGV circulait à la vitesse de la lumière, il ne lui faudrait qu'une seule seconde pour faire ...300 aller-retour Divonne-Paris. En réalité, le TGV met à peu près 7 heures pour faire un seul aller-retour ! Vitesse de libération : Il s'agit de la vitesse théorique qu'un corps doit atteindre afin de pouvoir quitter définitivement l'attraction d'une planète. En effet la force de gravitation d'une planète a pour effet de faire retomber à sa surface tout objet lancé en l'air ! En ce qui concerne la Terre, il faut imprimer à un objet une vitesse de 11,2 km./s. pour qu'il puisse se libérer de la gravitation terrestre. Cette vitesse, que l'on appelle aussi vitesse cosmique n'est pas la même selon que l'on veut lancer un objet pour le satelliser autour de la Terre, pour l'envoyer "visiter" d'autres planètes ou pour quitter définitivement le système solaire.

L'heure sidérale

C'est à l'aide du temps sidéral que les astronomes peuvent suivre le retour périodique des étoiles à un endroit particulier du ciel. Si vous examinez le ciel à la même heure chaque soir, vous constaterez que les étoiles qui passent en face de votre méridien à une heure donnée ne sont pas les mêmes d'un soir à l'autre. Puisque la Terre se déplace tout autour du Soleil au cours d'une année, notre point de vue change au fil des jours et des saisons.

On constate alors que le retour périodique des étoiles à un endroit spécifique du ciel, n'est pas synchronisé avec notre horloge solaire. Étant dans l'impossibilité d'utiliser cette horloge, il a fallu élaborer des moyens pour se fabriquer une horloge synchronisée avec les étoiles. Il fallait d'abord se choisir un point de repère dans le ciel.

Ce point devait être facilement identifiable. Les astronomes ont choisi le point vernal. C'est l'endroit où le soleil se trouve à l'équinoxe de printemps. Ensuite, il fallait trouver une relation entre l'heure solaire et l'heure à laquelle les étoiles reviennent à la même position sur le méridien d'observateur. Le retour en face du méridien dépend, à la fois, du mouvement de la Terre sur son orbite, et du mouvement de rotation diurne de la Terre. Ces deux facteurs sont entachés d'irrégularités. De ce fait, l'expression mathématique qui permet une relation entre le temps sidéral et le temps des horloges, ne peut être qu'approximative. L'heure sidérale n'est, en définitive, rien d'autre qu'un angle exprimé en heure. Cet angle donne la séparation angulaire d'un objet à celui du point de référence (point vernal). Cette heure transformée en degrés nous donne un des deux points nécessaires à la localisation d'un objet sur la voûte céleste. Si on sépare une circonférence (360 deg.) en 24 heures, on obtient des tranches de 15 degrés par heure (360/24), 1 degré pour 4 minutes, 0.25 degré (15 minutes d'arc) pour 1 minute. Par convention, on laisse la séparation angulaire d'un objet s'exprimer en heure. Dans le cas d'une étoile, c'est ce qui est défini comme l'ascension droite. Voyons maintenant les avantages à connaître l'heure sidérale de notre lieu d'observation. Dans les catalogues d'étoiles, les positions sont données en déclinaison et en ascension droite. L'heure sidérale de votre lieu d'observation correspond justement à l'ascension droite de l'étoile. Si vous voulez observer une étoile qui a 2 heures comme ascension droite, vous saurez qu'elle passera sur votre méridien à 2 heures sidérales. Alors, si vous avez la possibilité de connaître l'heure sidérale, il vous sera facile de repérer l'étoile. Mais comment connaître l'heure sidérale?

Il y a un moment dans l'année où c'est facile. À l'équinoxe de printemps (aux environs du 21 mars ,le Soleil est au même endroit que le point vernal. Ce jour-là, à la minute où le soleil passe en face de votre méridien, il sera midi (12 heures) à l'heure solaire et 0 heure à l'heure sidérale. Pour ce jour précis de l'équinoxe, on note une différence de 12 heures entre les deux cycles. Dans 23 h 56 min il sera à nouveau 0 heure sidérale mais il ne sera midi à l'heure solaire que 4 minutes plus tard. On peut alors affirmer que, par rapport aux étoiles, la Terre fait un tour complet sur elle même en 23h56min. Par rapport au Soleil, elle fait un tour complet en 24 heures. Tiens donc ! Notre horloge sidérale va donc plus vite et boucle son cycle quatre minutes avant que l'horloge solaire n'ait bouclé le sien. Ça laisse entrevoir sur quoi on peut baser une expression mathématique qui permettrait une relation entre le temps sidéral et le temps des horloges. Voici les corrections à effectuer pour différentes dates.

Je vous propose un petit programme qui calcule pour vous l'heure sidérale moyenne en temps universel. Vous entrez l'heure et la date de Greenwich et il en ressort l'heure sidérale. Si votre longitude n'est pas trop éloignée de Greenwich, vous pouvez vous en tenir à l'heure que donne le programme. Toutefois, avec une plus grande différence de longitude, la Terre aura le temps de faire un petit bout de chemin (29 km/s) sur son orbite. Vous devrez ajuster la réponse du programme en considération de votre longitude. Voici la transformation qu'il faudra effectuer.

Mon Heure Sidérale = Heure Du Programme - (MaL longitude /15)J'avais la possibilité d'incorporer la correction en longitude dans le programme, mais j'ai trouvé plus intéressant de vous la laisser faire. De plus, je fournis le code source du programme. Vous pouvez l'examiner et incorporer la correction par vous-même et le recompiler. Il est en langage basic et recompile facilement. À titre d'information, voici la formule utilisée dans le programme.

Dans la formule on a besoin de la date en jour julien à 00Heure 00min Temps Universel. Comme les jours juliens commencent à midi, la valeur de JJ sera quelque chose comme JJ.5

Une fois JJ trouvé, On cherche T qui exprime le nombre de siècles juliens depuis le 01,01,2000 à midi $T = (JJ - 2451545) / 36525$ Formule $_{HS} = H1 / 3600$ On remet tout ça en heure car les valeurs exprimées ici sont en secondes HS est notre réponse, il faut la ramener dans un intervalle de 0 à 24 heures en divisant par 24. On garde ensuite la partie fractionnaire.

Note:

Une année solaire moyenne n'a pas la même durée qu'une année sidérale moyenne (appelée année tropique). La durée séparant deux équinoxes de printemps est de 365 jours 6 heures 9 minutes et 9,54 secondes en temps sidéral moyen, et de 365 jours 5 heures 48 minutes et 45,5 secondes en temps solaire moyen, soit une différence de 20 minutes et 24,04 secondes

L'ASTROLOGIE ... UNE SCIENCE HUMAINE A PART ENTIERE

L'astrologie est un système de compréhension de l'être humain qui repose sur la relation de l'homme avec son environnement (le SYSTÈME SOLAIRE).

L'homme vit sur la terre. Cette planète bouge :

- 1) elle tourne autour du soleil (1 an) : voir la relation avec les SIGNES du zodiaque (12 paliers de la course du soleil)
- 2) elle effectue un mouvement de rotation sur elle-même (24 h) : voir la relation avec le fameux signe ASCENDANT (partie du ciel qui se lève à l'horizon Est)

AU CONFLUENT DE L'ASTRONOMIE ET DE LA PSYCHOLOGIE

Comment l'homme pourrait-il échapper à cette double rythmicité ?

Comment ne pas imaginer une dépendance entre ces différents mouvements de la terre et le caractère des êtres qui subissent cette variation ?

La psychologie classique ne tient pas compte de cet environnement (au sens large). Pour les psychologues tout le concept de PERSONNALITÉ repose sur la sphère familiale. Toute la psychologie Freudienne est bâtie sur la relation de l'enfant avec son micro-univers parental

(voir la théorie des complexes et particulièrement le complexe d'Oedipe).

Le concept astrologique se veut donc plus globaliste (ou holistique) que le concept psychologique.

L'astrologie prétend que le premier "conditionnement" est d'ordre naturel.

En venant au monde, l'enfant "ENREGISTRE" ce moment privilégié : la saison, l'instant précis de la journée, l'ensemble des positions planétaires, etc...

L'espace temps se trouve donc "inscrit" à tout jamais. La CARTE du CIEL astrologique rend compte de cette "mémorisation" de tous les signaux de l'environnement (Pour cette raison les éléments nécessaires à l'établissement d'une carte du ciel sont : la date, l'heure et le lieu de la naissance) Cette imprégnation cosmique constitue une "SIGNATURE" conférant à l'enfant les qualités de la période qui l'a vu naître. Ainsi un enfant né en été bénéficiera des qualités de la saison été. Un enfant né en hiver ... des qualités de la saison hiver ... etc.

L'ensemble du système astrologique prend appui sur le principe de l'ANALOGIE : l'homme est à l'image de l'univers : "Le microcosme est analogue au macrocosme». On a trop longtemps douté de cette conception PSYCHOLOGIQUE de l'astrologie parce que cette discipline a été trop souvent utilisée à des FINS DIVINATOIRES

Il est pourtant certain que l'astrologie a été depuis la nuit des temps une préoccupation d'ordre essentiellement MÉTAPHYSIQUE. Que faisons nous ici ? Qui sommes-nous ? Ou allons-nous ?

En contemplant le ciel, l'homme y a cherché des réponses.

Le ciel n'a pas seulement servi de support à notre imagination et à nos projections archétypales, il a été choisi volontairement comme "MODÈLE" pour construire une MATHÉMATIQUE du vivant :

Comment organiser nos rapports de société ?

Comment nous reconnaître ? Comment élaborer un système de différenciation des caractères ?

La fantastique mécanique céleste constitue effectivement une prodigieuse démonstration d'organisation (cosmos en grec veut dire ordre). L'homme a ainsi calqué ses rythmes biologiques et psychologiques sur les mouvements du Soleil :

Quand se lever ? Quand le Soleil se lève.

Quand se coucher ? Quand le Soleil se couche.

Quand prendre des initiatives ? Quand le printemps commence (Bélier).

Quand réfléchir ? En plein hiver quand le Soleil est "au repos" en Capricorne et que la durée du jour est faible.

Quand rêver ? Au début de l'été quand les vacances commencent. (Cancer)

Quand prévoir ? A la rentrée de Septembre, à la période des récoltes et de l'engrangement.

Ainsi est née la CARACTÉROLOGIE ZODIACALE.

C'est précisément ces mathématiques de l'âme, fondée sur l'analyse des rythmes du Soleil qui constitue l'essence même de la discipline astrologique.

On peut donc se demander si l'astrologie ne repose pas sur une théorie de l'IMITATION de la NATURE (un mime) autant que sur la notion classique d'INFLUENCE des planètes ou des étoiles.

La "carte du ciel" astrologique (le thème) fournit des informations sur :

1) la STRUCTURE de la PERSONNALITÉ (à l'image de la structure du système solaire)

2) les mécanismes d'horloges psychobiologiques de l'individu (voir les transits et la notion d'évolution dans le temps). Ce que l'on appelle la PRÉVISION ... (?)

Le facteur astrologique constitue donc un CONDITIONNEMENT parmi tant d'autres (la génétique, l'éducation, etc ...). La carte du ciel n'est qu'une structure de potentialités. Le thème astrologique ne nous renseigne pas sur le "réel" ou le "manifesté" mais sur ce qui sous-tend le réel (rapport conscient-inconscient). Cette précision est très importante car elle signifie que le thème astral ne dit pas comment le natif se comporte mais ce qu'il y a derrière son comportement (ce qui est beaucoup plus intéressant). Cette distinction entre structure et comportement est très importante car elle montre que la pratique astrologique ne peut se concevoir que dans un contexte d'analyse MULTIFACTORIELLE. Le comportement est le résultat de l'inné et de l'acquis. Autrement dit, il est difficile de faire du conseil astrologique sans tenir compte des facteurs éducatifs. Le thème astral ne permet pas de faire de la "devinette" mais de comprendre les prédispositions, les aptitudes, les virtualités d'un être.

Rien à voir avec le déterminisme fondamental ou la notion de destin inéluctable. Libre arbitre et astrologie sont donc tout à fait conciliables. Tout est relatif.

Heure d'été : une manipulation technocratique médiatisée

On veut manger bio mais vivre à l'heure artificielle c'est comme nager avec une jambe de bois...

A De la vie rurale à la vie urbaine

Comme nous l'avons déjà expliqué l'organisation des tâches humaines s'est d'abord fait autour des repères naturels, leur rythme sectionne la journée en deux parties. Le matin et l'après-midi. Du chant du coq à la rentrée du troupeau et les soins aux jeunes animaux le soir, les travaux des champs et de la ferme conditionnés par le jour et la saison se déroulaient sans aucune interruption hormis les problèmes climatiques exceptionnels. Les bêtes rentrées et soignées et pris le repas du soir, le sommeil était le seul guide pour imposer le repos jusqu'au matin suivant. La cellule de travail est la famille et même les tâches effectuées contre rétribution (berger, valet métayer) n'étaient certainement pas liées à la notion d'Heures. Le Travail est souvent très ingrat avec cette force que la terre vous bouge à la remuer. Mais la terre sait vous rendre heureux et vous offre parfois des moments féériques face à cette labeur qui vous écrase. Quel métier être agriculteur mais aujourd'hui le système à tuer le plus enrichissant métier depuis que l'homme est sur cette terre.

Combien d'enfants, de femmes et d'homme a-t-elle nourri ?

La campagne nous donne cette force et elle a forgé tous nos sens d'observation, d'analyses et de déduction c'est le symbole de la terre mère dans son sens le plus noble. Puis l'homme est parti à la ville en portant avec lui tous ces moments magiques. Il va construire et développer une nouvelle ère industrielle. Un nouveau concept va naître c'est les signaux du temps afin de marquer les heures de début et de fin de travail, de pauses, coupures et repas du midi. Ce fut de simples dispositifs sonores d'abord (tambours, cloches) car il est impossible de lire l'heure à l'intérieur. L'apparition des horloges va être un plus pour le travail posté sous l'effet du progrès technique. Les conflits sociaux vont permettre d'établir des horaires. Cette avancée sociale, facilitée par la banalisation des horloges, pendules et montres, délimitait ainsi le temps du par l'ouvrier à son employeur. Les horaires vont permettre la création du temps cadencé et de rentabilité de plus en plus poussé. La lumière naturelle était comme un phare dans le brouillard un repère pour éviter tout naufrage de la société ou de l'usine. Le travail de nuit sera un nouveau fléau pour notre société et la vie de famille sera renvoyé aux calendes Grecques. Les grandes surfaces vont établir des horaires coupés et de plus en plus tard dans la journée. Les spectacles de plein air devront adapter leurs horaires sur la tombée de la nuit et cela va devenir un fléau pour ceux qui travaillent bonne heure le matin. La journée de travail, longtemps calqué depuis le moyen-âge sur la course du soleil s'est diversifiée pour s'adapter aux nécessités industrielles : le travail de nuit s'est vite développé, puis les horaires aménagés pour des postes devant être en productivité continue. La durée journalière moyenne de 12h continue dans la restauration et dans certains métiers alimentaires. Ce sont ces emplois qui ne trouvent plus de gens et de vocation par l'amour du travail.

B RÉGLEMENTATION DES HORAIRES

Le travail de nuit sera galvaudé pendant de très nombreuses années du moment que les durées étaient respectées. Les gens se sont bien rendu compte de l'exploitation de l'homme par l'homme sur leur qualité de vie. Malgré l'augmentation pécuniaire par des primes, récupérations etc. Les règles qui se sont peu à peu établies ont volées en éclat lors des 35h pour définir les conditions de travail dans les différentes branches de l'industriel, l'agriculture, les transports ... Cette loi des 35h a permis de remettre en cause une certaine qualité de travail sans pour autant améliorer la vie de l'entreprise. La compensation est simplement une baisse de la rémunération et une aggravation de la fatigue et du stress. Il est facile de faire croire qu'avec une diminution du temps de travail la qualité de vie serait extraordinaire. Les gens qui ont fait cette LOI ne connaissent pas le travail manuel donc ils évaluent dès le départ que cette mesure serait comme l'heure d'été une nouvelle aberration technocratique. Le fait

cet affaire n'est que l'abaissement du salaire moyen pour l'ouvrier Français et d'abaisser le coût de productivité face à la concurrence asiatique et l'oppression des grandes surfaces sur les prix. Le Code du Travail va établir durablement par les structures spécifiques syndicats professionnels et patronaux, services juridiques et Prud'homme pour en assurer la régulation par l'inspection du travail Il existe aujourd'hui les structures et les règles nécessaires pour permettre l'adaptation des horaires afin d'améliorer les conditions de travail. Les horaires peuvent être modulable avec l'assentiment de tous les acteurs de l'entreprise direction, CE et employés et l'inspection du Travail.

2----- INVENTION DE L'HEURE D'ÉTÉ

C'est en 1916 que pour la première fois en France fut votée une LOI instituant une « Heure d'été » ; la raison était une économie d'électricité. La LOI prévoyait le rattachement du pays, pendant la belle saison au fuseau horaire de l' Europe Centrale, ce qui revenait à avancer les horloges d'une Heure. La populace ira au lit une Heure plus tôt.....Il faut noter que la seule consommation d électricité à cette époque était du à l'éclairage des rues. Cette mesure paraît logique ou cette populace se levait à 4h au levait du jour et se couchait avec les poules cela explique cette idée de l'avancement des horaires. L'heure d'été ne changeait absolument rien et même des voix vont s'élevé contre cette décision Parisienne. Je pense que lors de cette imposition par la loi et la force du verbe va naître en France dans l'inconscient des gens une espèce de haine à l'encontre du Parisianisme que les provinces expriment encore aujourd'hui vis-à-vis de l'Administration d'Etat. Les formules de l'époque contre cet horaire déposé au conseil d'État « si cette mesure permet des économies de lumière le soir—ces économies seraient en fait plus sensible l'hiver que l'été---elle n'est pas présenter de sérieux inconvénients, surtout dans la partie extrême Ouest de la France (en Bretagne par exemple ,où la lumière naturelle commence 50minutes plus tard qu'en Alsace) car les premiers actes de la vie journalières -----arrivée à l'usine pour les ouvriers, à l'école pour les enfants, doivent s'y effectuer en pleine nuit Cette avance d'une Heure fut maintenue entre 1918 et 1940, avec des dates de mise en application variables ; le plus souvent entre avril et octobre, mais aussi entre mars(et même février 2 fois et octobre.

En 1940 notre belle administration d'État chère à polytechnique organisation de la Dictature de vichy et de la plus sanglante collaboration d'un pays européen avec les nazis n'eut pas le loisir, en octobre de préparer le Décret nous ramenant à l'Heure normale...l'Heure d'été fut conservé l'hiver 40/41. En Janvier 1941 suite à la convention de Wansee la circulaire de Goering permettra d'appliquer l'Heure du fuseau de Berlin toute l'année afin d'harmoniser les transports et les communications dans l'Europe Nazie. Cette recommandation est l'application de la Solution Finale et de la collaboration de l'État Français dans la collaboration active. Mais la résistance réactive va être dès la première heure de voter une résolution par le conseil National de la Résistance en Mars 1943 signé par Jean Moulin. Le Conseil d'État étant un organisme qui sévissait déjà sous Vichy pour l'etat français oubliée au nom de la République l'Histoire de cette période. Les responsables de cet organisme à la solde de polytechnique démontre à lui seul la gangrène de notre État et de son attachement au Pétainisme.lors de la cerémonie du 11 novembre 2018 la demonstration ate faire au plus haut sommet de l'etat

3--- L'ESCROQUERIE INTELLECTUELLE

1 Application de l'ordonnance du 14/Août/ 1945

L'abolition de l'Heure d'été du fuseau de Berlin et retour à l'heure d'été du fuseau du méridien de GREENWICH ;

En Novembre 1945 l'ordonnance avait prévu un retour sur l'Heure solaire mais les technocrates d'X-CRISE feront tout pour freiner de deux fers l'application du Conseil National de la Résistance. Il n'y aura aucun décret stipulant cette mesure mieux encore l'idée d'un retour à l'Heure de la collaboration très cher à l'X sera toujours entretenue dans le cercle de polytechnique. Nous resterons avec cette Heure de décalage jusqu'en 1976.

Voilà enfin le retour sous la Présidence de Valéry Giscard d'Estain un pont de cette idéologie de l'Heure Allemande. Le 29 Septembre 1975 un Décret paraît ce jour-là en

violation de l'article 2 et 34 de notre constitution. Une Ordonnance de 1945 ne peut pas être décrétée sans le vote du congrès et tout ce qui touche la vie des français ne peut pas être soumis sans un vote direct des représentants des deux assemblées parlementaires. Le 28 Avril voilà l'œuvre d'X-CRISE mis en œuvre par cet abominable homme de polytechnique J..... S.....et de plus Franc-maçon. Mais il ne peut à aucun cas représenter l'étique de la franc-maçonnerie avec l'image qu'il donne et les gestes qu'il exprime dans ces faits là. Cet homme sera démis de ses fonctions au Ministère de l'Industrie en 1988 pour une bavure de 255 millions. A cette époque on l'appelait déjà le dictateur. Puis il sera promu à la tête de la COGEMA. Une autre histoire plane sur lui vis-à-vis de la revue des anciens de l'X « la jaune et la rouge » qui rendait un vibrant hommage à la politique industrielle de Jean Bichelonne. Il sera démis de ses fonctions au sein de la COGEMA sur des problèmes liés à l'environnement. Il devra quitter la vice-présidence du conseil Général des mines. Une nouvelle fois promu à la Présidence de la Commission de Régulation de l'Électricité Française. Il continue son œuvre de destruction environnemental dans les Pyrénées-Orientales. Il est administrateur de Framatome, total, Sagem, Usinor et de Suez-lyonnaise. Cet homme fait d'énorme erreur et de très mauvais choix et de plus il est promu. Le régime de Vichy n'avait pas mieux fait jusqu'à présent. Messieurs les politiques réveillés vous et supprimer ce genre de parasite de la vie de nos institutions. Je vous rappelle l'article 2 de la Constitution seul le suffrage universel vous accorde le pouvoir de représenter le peuple et de voter des mesures en son nom quand il touche le mode de vie de notre société. Ce jour-là 50 millions de Français seront soumis de force à l'Heure Allemande. Les pendules, montres et réveil devront avoir deux heures d'avance sur les cadrans solaires. Il faudra bien aller chercher Midi à 14h et voilà un heureux événement pour les nostalgiques de la révolution nationale. Quels sont les raisons invoquées pour une telle manipulation technocratique et avec une véritable escroquerie intellectuelle ?

Des fameuses économies d'énergie dit-on officiellement....Les technocrates feront tournés leur boulier et ils estimeront à 300.000TEP (tonne Équivalence Pétrole) et ils devaient publier par la suite un bilan afin de confirmer ces prévisions. Malheureusement sur 5 rapports officiels ils ne pourront en remettre aucun si ce n'est que remettre une courbe d'énergie qui ne tient pas compte de l'Heure du lever et des mois du printemps et de l'automne. Bref c'est une véritable manipulation avec un organisme créé pour maintenir l'Heure Allemande c'est l'ADEME. Cet organisme pompe et capte à lui seul les trois quarts de la dotation pour l'Environnement. Le comble de cet affaire c'est la passerelle entre le Ministère de l'Industrie et de l'Environnement. Ce système provoque et engendre un grand nombre de perturbations sur nos conditions de vie (Santé, pollution, cancer, Travail, loisirs, Environnement). Tous ces phénomènes seront mis en lumière par de très nombreux rapports établis par l'Assemblée Nationale (2 rapports), le Sénat (1 rapport), la Commission Européenne (2 rapports) et le Conseil de l'Europe (1 rapport). Une fois de plus X-CRISE se servira de la SOFIRAD afin d'assouvir et de renforcer cette propagande dans l'opinion publique.

Il suffit que ce même personnage d'X-CRISE détienne les pleins pouvoirs dans une association baptisée X-SAUVEUR pour nous obliger à vivre toute l'année avec deux heures d'avance sur le soleil. Et puis le rêve d'X-CRISE était une Europe jusqu'à L'OURAL et pourquoi pas instituer une Heure d'été sur le fuseau de MOSCOU. Une de plus sur le soleil avec les mêmes arguments afin de faire des économies et là on se couchera à 23h superbe soirée et là c'est génial au mois de Juin. Mais on dormira très peu quand même on consommera des somnifères drogues de l'État Français dont X-Crise est actionnaire dans tous les laboratoires pharmaceutiques Français. Moi je propose et surtout sous le coup de l'observation et du raisonnement Technocratique ----- que si l'on supprimait le mois de février on ferait d'énormes économies d'énergie. Il suffit de pondre un Décret et on explique que le fait de supprimer ce mois là va contribuer à de très nombreuses économies d'énergie ; la création de l'observatoire du mensuel énergétique afin de contrôler les médias pour cette propagande et là l'opinion serait manipulée et contrôlée pour faire admettre cette idéologie. Voilà comment s'organise l'idéologie d'X-CRISE au sein de l'État Français. Mais nos citoyennes et citoyens ne tombent pas dans le piège et ils comprennent bien que l'on les mène en bateau. L'argument aujourd'hui avancé est l'Europe et nos voisins pratiquent ce système et nous devons nous aligner Nous touchons du doigt la plus magnifique escroquerie intellectuelle ; comment peut-on être alignés et pratiquer le même horaire avec des fuseaux différents ?

Demander dans les tours de contrôle de l'aviation civile quel horaire il pratique et là vous aurez la réponse à vos questions. Croyez moi je dis bravo à tous ces femmes et ces Hommes pour vivre dans notre société avec un et décalage de deux Heures sur le soleil et tous les problèmes de vie de famille que cela engendre.

4--- La RÉVOLTE s'organise

Cependant des très nombreux citoyennes et citoyens s'élèvent. Des enseignants, des Pédiatres, des médecins du Travail, des généralistes, des Agriculteurs, des Ouvriers et des Employés ont très vite compris les phénomènes et dénoncent les méfaits de cette aberration. Le plus surprenant aucune Association d'Anciens Combattant ne va s'élever contre cette mesure. Même au contraire il vont commémorer sous l'Heure Allemande leurs camarade mort au champ d'honneur. Il est vrai que Vichy avait créé de nombreux faux réseaux de résistance et de maquis. Aujourd'hui se battre contre cet horaire c'est lutter contre la collaboration d'X-CRISE et d'X-SAUVEUR avec l'État Français.

Est-ce normal que le Berlinoise et le BRETON doivent-ils prendre leur café du matin simultanément ? L'un avec le jour et l'autre en pleine nuit...puisque voici bientôt 80 ans on nous avait déjà alignés ;si nous mettions Berlin à l'heure de Paris

5 LA CHRONOBIOLOGIE

Qu'est-ce que la Chronobiologie ?

Je vais essayer de répondre à cette question déjà en donnant une définition commune. C'est une partie de la biologie qui étudie les phénomènes cycliques et leurs causes chez les êtres vivants : hibernation reproduction, sommeil, floraison et fonctionnement des diverses cellules selon les heures etc.....Les différents pics et creux de ces rythmes ne sont pas distribués au hasard, mais relèvent d'une véritable programmation dans le temps des nombreuses activités : métaboliques, nerveuses, endocriniennes... permettant un ajustement de l'organisme au mode de vie. Cette adaptation n'est pas individuelle, mais spécifique de l'espèce. Ainsi l'humain, homo sapiens, est un "animal" à activité diurne, et tous ses rythmes biologiques, son organisation temporelle, répondent à la nécessité de faire face, physiquement et intellectuellement, à son activité diurne. Ainsi les performances du système nerveux (attention, coordination motrice, mémoire), la force musculaire, la fréquence cardiaque et respiratoire atteignent leur maximum au cours de la journée. Par contre, d'autres variations biologiques, comme le taux de lymphocytes cellules blanches du sang qui participent à la défense anti-infectieuse de l'organisme -, sont au maximum au milieu de la nuit. Un exemple frappant de cette adaptation biologique quotidienne est celui des sécrétions hormonales : L'hormone corticostérone, ou ACTH, a son pic de sécrétion maximum au milieu de la nuit. Elle induit la sécrétion d'hormones telles que la cortisone ou le cortisol, qui ont pour effet d'augmenter les taux sanguins de protéines, lipides, glucides et sels minéraux pour les besoins d'un organisme en activité. Or, les pics sanguins maximum de cortisol se situent au moment de l'éveil. Il y a donc cohérence biologique, le pic d'ACTH se situant avant celui du cortisol, lui-même se situant avant le pic des performances musculaires, nerveuses, etc. de l'organisme. Il y a donc bien préadaptation. Cette notion d'organisation temporelle a une réelle importance, non seulement théorique, mais aussi pratique. Les accidents de voiture ou d'avion dus à une "erreur humaine" se produisent souvent vers deux ou trois heures du matin, heure où les potentialités physiques, psychiques et intellectuelles des humains sont au plus bas. C'est le moment où les réponses, les réflexes sont les plus lents et les moins adéquats. Le monde animal, végétal utilise de cette manière. le cycle de la naissance, de la maturation et de la mort, cycles des saisons au cours d'une même année, cycles du jour et de la nuit cycles différents de sommeil au cours d'une même nuit, cycles de la lune, cycles mensuels et menstruels des femmes, cycles longs, bi-annuels ou annuels, alternant là encore des périodes actives et des périodes plus ralenties. Ne sommes-nous pas les enfants de paysans pauvres qui travaillaient l'été, se reposaient l'hiver, avec des bonnes années où la chaleur et l'alimentation étaient abondantes, et des années de disette et de repli ?

Tout ce qui vit alterne des périodes d'activité et des périodes de repos. Cette périodicité existe d'abord chez les végétaux : alternance saisonnière bien sûr, mais aussi alternance journalière bien visible chez certaines fleurs. Ainsi les "belles de jour" ouvrent leurs corolles

le matin et les referment le soir, tandis que les "belles de nuit" font le contraire. Les insectes, les reptiles ont nettement des moments d'activité et des moments de repos. Les poissons s'immobilisent sur le ventre ou sur le côté, à la surface ou au fond de l'eau. Pour tous ces animaux, on parle de "dormance", pas encore de sommeil. Le sommeil complexe, dans sa forme évoluée, est apparu il y a cent millions d'années avec les oiseaux, mais ce sommeil est encore très différent de notre sommeil humain. Par contre, plus haut dans l'échelle animale, les différents mammifères étudiés - chats, rats, singes - ont des états de vigilance très proches des nôtres. Les animaux chasseurs, les grands fauves, ont un sommeil plus profond que leurs proies, qui, elles, ont une plus large part de sommeil léger. Les animaux chassés ont très peu de sommeil paradoxal, dont la paralysie les rendrait très vulnérables. Les dauphins, eux, ne dorment systématiquement que d'un œil, ou plus exactement d'un cerveau, puisqu'ils alternent des éveils du cerveau droit pendant que le gauche dort, puis l'inverse. Notre sommeil d'hommes adultes conserve l'empreinte de cette évolution. Nous en retrouvons la trace dans les études de l'évolution phylogénétique des espèces, dans les recherches sur le sommeil des mammifères qui, tel le cochon d'Inde, naissent cérébralement adultes, dans celles sur le développement progressif du sommeil (études ontogénétiques) des espèces qui naissent, comme l'homme, très immatures : raton, chaton, bébé kangourou... Tous ces travaux nous permettent de mieux comprendre notre sommeil, son développement, certaines de ses anomalies. Ils permettent de lever un peu le mystère sur sa fonction. A quoi sert le sommeil, pourquoi dormons-nous ? Questions auxquelles nous n'avons pas encore de vraies réponses. Dans tout ce chapitre, nous nous attacherons à décrire les différents états de vigilance et les cycles de l'homme adulte. Il peut sembler surprenant, dans un livre consacré à l'enfant, de rédiger un chapitre entier sur le sommeil de l'adulte, pourtant cela nous paraît indispensable, car le sommeil de l'enfant n'est pas fondamentalement différent de celui de l'adulte, et qu'il sera beaucoup plus facile de le décrire ensuite par comparaison. Indispensable aussi, parce que le sommeil de l'adulte est l'aboutissement des modifications progressives des états de vigilance qui se construisent de la période fœtale à la fin de l'adolescence. Indispensable enfin, car il n'est pas possible pour des parents de comprendre les éventuels problèmes de leur enfant sans être capables d'abord de comprendre leur propre sommeil et d'en analyser les difficultés.

On appelle rythmes CIRCA DIENS les alternances, aux environs de 24 heures, de certaines de nos fonctions biologiques, dont le rythme veille-sommeil est l'une des plus importantes. Dans les conditions normales, cette alternance est synchronisée par le rythme jour-nuit, par nos périodes d'activité et de repos. On appelle rythmes ULTRA DIENS des périodes plus courtes, de quelques minutes à quelques heures, qui régulent nos jours et nos nuits. Les cycles nocturnes de sommeil de 1 h 30 à 2 heures, les alternances de sommeil lent et de sommeil paradoxal en sont les témoins, la nuit. Dans la journée, nous alternons des cycles de repos et d'activité, de fatigue et de grande efficacité : phases d'éveil actif au cours desquelles nous sommes très vigilants, et phases d'éveil passif au cours desquelles nous sommes beaucoup moins vifs, beaucoup moins efficaces. Ces rythmes influencent la plupart de nos fonctions biologiques : rythme cardiaque, rythme respiratoire. Ils modulent notre température corporelle, nos sécrétions internes. Ils influencent nos performances physiques et mentales, et nous connaissons bien le creux très net de nos possibilités de 13 ou 14 heures, alors que nous sommes généralement en pleine forme vers 17 heures. Notre vie est aussi modulée par des rythmes lents, dits INFRADIENS. Le plus classique est un rythme mensuel. Souvenez-vous du très beau film d'Éric Rohmer Les Nuits de la pleine lune, et dans Kao des frères Taviani, de la merveilleuse séquence sur "le mal de lune". Ce ne sont pas des inventions de cinéastes. Certaines insomnies sont visiblement rythmées par le cycle mensuel, et les statistiques de criminalité montrent une indiscutable aggravation au moment des pleines lunes ! D'autres rythmes, encore plus lents, saisonniers, bi annuels, annuels, voire tous les trois ou cinq ans, sont nettement repérables chez certains d'entre nous. Connaissez-vous les syndromes dépressifs minimes survenant pour une même personne chaque année à la même période ? Connaissez-vous l'évidente vulnérabilité des humains en hiver, leur besoin plus important de sommeil, la sensibilité aux infections, alors même que l'invention de l'éclairage artificiel et du chauffage central leur a désappris un besoin physiologique profond de repos. Par contre, notre société vient d'inventer les vacances d'été, repos au moment de notre plus grande capacité de travail, de moindre besoin de

sommeil, et de nos meilleures performances physiques et intellectuelles... **L'ÉVEIL, OU ÉTAT DE VEILLE**, caractérise tous les moments conscients de notre vie, et représente chez l'adulte près des deux tiers du temps. Cet état oscille de façon plus ou moins rapide entre des temps d'éveil actif et des temps d'éveil passif.

Au cours de l'éveil actif, nos yeux sont grands ouverts, brillants, très mobiles, nos gestes fréquents, rapides, précis, notre temps de réaction à toutes les stimulations qui nous entourent est très court, les réflexes sont vifs, notre envie de communiquer et notre facilité pour apprendre sont importantes. Notre cerveau est en alerte et l'activité électrique cérébrale recueillie sur l'EEG est rapide, peu ample. Il nous sera difficile de nous endormir au cours de cette période de veille active. A ces états actifs succèdent de façon périodique des états de veille passifs. Éveils au cours desquels nos gestes sont plus lents, nos yeux moins vifs, notre temps de réaction à ce qui nous entoure beaucoup plus long. Nous sommes moins bavards, plus distants, plus rêveurs, souvent plus frileux. A ce stade, nous avons envie de nous relaxer, de nous détendre, et il nous est facile de nous "laisser aller", de fermer les yeux et de nous endormir. Nos ondes électriques corticales, lorsque nous avons les yeux fermés, sont régulières, un peu plus amples et plus lentes que lors des états de veille actifs, de 8 à 12 ondes par seconde (activité type "alpha"). Cet état de veille relaxé est une porte ouverte sur le sommeil.

- **LE SOMMEIL LENT** est ainsi appelé car il est caractérisé par un ralentissement et une augmentation d'amplitude progressive des ondes électriques corticales. Il est dit aussi sommeil classique, sommeil orthodoxe.

Un adulte s'endort presque toujours en sommeil lent et ce sommeil représente chaque nuit environ 75 % à 80 % du sommeil total, soit environ 6 heures de sommeil lent pour une nuit de 8 heures. Ce sommeil peut être décomposé en quatre stades de profondeur croissante :

Le stade I correspond à l'endormissement ou à un état de pré-réveil, périodes au cours desquelles nous sommes "entre deux eaux", pas tout à fait endormis, ni complètement réveillés. Les mouvements corporels se font rares. En stade II, nous dormons, mais ce sommeil est léger. Une porte qui claque chez le voisin nous réveillera. Il persiste une certaine activité mentale: rêves flous, plus proches d'une pensée d'éveil que d'images, rêves plus logiques, plus cohérents que ceux du sommeil paradoxal. L'activité électrique est de plus en plus lente. Les stades I et II représentent 50 % du sommeil total, soit 4 heures par nuit.

Les stades III et IV correspondent à un sommeil très profond. La réactivité aux stimulations extérieures est très faible, l'immobilité à peu près totale. Le visage est inexpressif, l'activité mentale probablement très faible. Les yeux sous les paupières fermées sont immobiles (sommeil sans mouvement oculaire des Anglo-Saxons : non rapid eyes movement sleep: NREMS). Le pouls et le rythme respiratoire sont lents et réguliers. Par contre, le tonus musculaire est conservé, les muscles restent fermes, le corps à demi plié, les doigts serrés (dormir à poings fermés). S'il nous arrive de nous endormir debout, nous ne nous effondrerons pas. L'activité électrique cérébrale est lente et ample. Ces stades III et IV représentent environ 25 % du sommeil total, soit 2 heures par nuit.

- **LE SOMMEIL PARADOXAL, OU SOMMEIL DE RÊVE**, succède au sommeil lent. Il en est aussi différent que le sommeil lent est différent de l'éveil. Il a été nommé "paradoxal" par Michel Jouvet, devant le contraste entre un sujet complètement endormi, détendu, et l'enregistrement EEG d'une activité électrique corticale intense, avec des ondes rapides, peu amples, très proches de celles de l'éveil actif. Ce sommeil représente 20 à 25 % du sommeil total, soit, lui aussi, près de 2 heures par nuit. L'activité électrique est le reflet d'une activité mentale intense, d'un véritable éveil cérébral, qui correspond au rêve. Si l'on réveille un dormeur pendant cette période, dans 80 % des cas il raconte une histoire de rêve très précise, très détaillée. Ces rêves sont fugaces, vite effacés de notre mémoire, ce qui peut nous faire croire que nous n'avons pas rêvé. Les rêves dont l'on se souvient au matin sont ceux des dernières minutes du sommeil paradoxal, juste avant notre réveil définitif. En effet, l'éveil spontané du matin survient souvent à la fin d'une phase de sommeil paradoxal. En sommeil paradoxal, notre visage est le reflet de l'activité onirique. Il est mobile, expressif, plus "social" qu'en sommeil lent. Les paupières sont fermées, mais les yeux bougent très rapidement et ces mouvements sont visibles au travers des paupières (sommeil à

mouvements oculaires rapides des Anglo-Saxons : REMS). Le pouls et la respiration sont aussi rapides qu'en phase d'éveil, mais plus irréguliers. Il peut de temps à autre exister quelques brefs mouvements corporels, mais, en pratique, la caractéristique de ce sommeil paradoxal est une hypotonie musculaire intense. Nous sommes complètement détendus, étalés, muscles relâchés, doigts ouverts. Endormi en position instable, la tête s'écroule, le corps se laisse tomber. Il existe une véritable paralysie transitoire qui, bien sûr, disparaît dès que nous sommes réveillés ou dans une nouvelle période de sommeil lent. Cette paralysie nous empêche peut-être de "passer à l'acte" au cours de nos rêves.

Que se passe-t-il au cours d'une nuit de sommeil ?

Notre sommeil d'adulte est, dans les conditions habituelles (civilisation occidentale, travail de jour), essentiellement nocturne.

Le besoin de sommeil survient généralement chaque soir à la même heure, annoncé par une sensation de fatigue, de faible activité mentale, de froid. Si nous nous couchons au moment où ces signes apparaissent, l'endormissement est rapide. La latence d'endormissement, temps qui s'écoule entre le moment où l'on a décidé de dormir, éteint la lumière, fermé les yeux et le moment où l'on s'endort vraiment sera brève, généralement moins de dix minutes. Ce paramètre est très important. Il mesure notre capacité d'endormissement. Nous nous endormons en sommeil lent, sommeil lent qui va durer en moyenne de 1h 10 à 1h 40. D'abord sommeil lent léger puis progressivement de plus en plus profond. A la fin de cette phase, nous passons en sommeil paradoxal pour 10 à 15 minutes. Une nuit complète représente l'enchaînement de 4, 5 ou 6 cycles de ce "train". La fin du sommeil paradoxal est marquée par une phase de pré-éveil très courte, insensible pour un dormeur normal, mais où l'éveil serait très facile. Puis, si aucune stimulation particulière ne le tire du sommeil, le dormeur enchaîne un nouveau cycle. La durée d'un cycle est de 1h 30 à 2 heures. La durée exacte d'un cycle est constante pour chacun d'entre nous, remarquablement stable tout au long de notre vie. Un dormeur qui connaît ses rythmes profonds devrait être capable de dire s'il dort par cycle de 90, 100, 110 ou 120 minutes. En pratique, ce n'est pas très facile. Si l'enchaînement de sommeil ne se fait pas au cours de la nuit, l'éveil pourra se prolonger pendant la durée normale d'un cycle. Beaucoup d'entre nous connaissent l'éveil de 4 à 6 heures du matin, pour se rendormir ensuite profondément. La qualité du sommeil se modifie au cours de la nuit. Dans le premier tiers, le sommeil lent est plus profond, plus prolongé : les deux premiers cycles comportent la presque totalité du sommeil lent profond. Le sommeil lent léger et le sommeil paradoxal sont proportionnellement plus importants en fin de nuit. La durée des périodes de sommeil paradoxal s'allonge d'un cycle à l'autre, les dernières phases étant aussi plus intenses, plus riches en mouvements oculaires. Même si nous dormons bien, nous nous réveillons la nuit: nous changeons de position environ 3 fois par nuit. Ces "micro-éveils" surviennent généralement en fin de cycle, au moment du passage d'une phase de sommeil paradoxal à une nouvelle phase de sommeil lent. Si ces micro-éveils durent moins de trois minutes, nous n'en gardons en fait aucun souvenir. Ces éveils sont plus longs et plus fréquents après les deux premiers cycles de sommeil, d'où une plus grande fréquence des réveils nocturnes, passé le premier tiers de la nuit. La quantité de sommeil lent profond est indépendante de la durée totale du sommeil. Par contre, elle est liée à la durée de l'éveil qui précède le sommeil, et à la qualité de cet éveil : une activité physique importante augmente la quantité de sommeil profond. Après une sieste d'après-midi, il y a relativement peu de sommeil lent profond, au bénéfice de plus de sommeil lent léger. En cas de privation de sommeil, par contre, nous rattrapons en priorité notre déficit en sommeil lent profond. La durée sommeil paradoxal est par contre directement liée à la durée totale de notre nuit de sommeil: "Plus on dort, plus on rêve". En cas de privation de sommeil, les temps de sommeil paradoxal ne se rattraperont que si l'on en a le temps, après que les phases de sommeil lent profond auront pu, elles, se rattraper. Enfin le sommeil lent profond diminue avec l'âge, au bénéfice d'un sommeil beaucoup plus léger. De nombreux troubles du sommeil des personnes âgées ne sont, en fait, que des "impressions de mauvais sommeil", de sommeil trop léger, alors même que la durée totale du sommeil est très bonne, voire augmentée. Les besoins de sommeil.

Qu'entend-on par sommeil normal ? Est-il assez profond, trop léger, trop long, à quelle heure

doit-il commencer ? Voilà beaucoup de questions auxquelles on ne peut donner de réponse générale puisque chaque individu dort à son propre rythme. Il n'existe en réalité qu'une seule définition du sommeil normal : c'est quand, le matin, nous nous réveillons non seulement avec l'impression d'avoir bien dormi, mais aussi avec celle d'être reposé et en pleine forme. Ces impressions seront obtenues après des temps différents de sommeil selon les sujets. Nous sommes très inégaux devant le sommeil: La plupart d'entre nous ont besoin de 7 h 30 à 8 heures de sommeil, réparties par exemple sur 4 cycles de 2 heures ou 5 cycles de 1 h 30. Certains sujets, dits "petits dormeurs", auront besoin de moins de 6 heures par nuit (probablement 4 cycles de 1 h 30). D'autres, beaucoup plus rares, n'auront besoin que de 4 heures de sommeil pour être en forme. Ces petits dormeurs représentent environ 5% de la population. Par contre, les "gros dormeurs" auront besoin d'une durée moyenne de plus de 9 heures de sommeil par jour. Ils représentent environ 10 à 15 % de la population. Ces besoins de sommeil sont probablement innés, en grande partie déterminés héréditairement. Ils évoluent pendant l'enfance, puis ils restent en général remarquablement constants après la fin de l'adolescence. Les différents pics et creux de ces rythmes ne sont pas distribués au hasard, mais relèvent d'une véritable programmation dans le temps des nombreuses activités : métaboliques, nerveuses, endocriniennes... permettant un ajustement de l'organisme au mode de vie. Cette adaptation n'est pas individuelle, mais spécifique de l'espèce. Ainsi l'humain, homo sapiens, est un "animal" à activité diurne, et tous ses rythmes biologiques, son organisation temporelle, répondent à la nécessité de faire face, physiquement et intellectuellement, à son activité diurne. Ainsi les performances du système nerveux (attention, coordination motrice, mémoire), la force musculaire, la fréquence cardiaque et respiratoire atteignent leur maximum au cours de la journée. Par contre, d'autres variations biologiques, comme le taux de lymphocytes cellules blanches du sang qui participent à la défense anti-infectieuse de l'organisme -, sont au maximum au milieu de la nuit. Un exemple frappant de cette adaptation biologique quotidienne est celui des sécrétions hormonales : L'hormone corticostérone, ou ACTH, a son pic de sécrétion maximum au milieu de la nuit. Elle induit la sécrétion d'hormones telles que la cortisone ou le cortisol, qui ont pour effet d'augmenter les taux sanguins de protéines, lipides, glucides et sels minéraux pour les besoins d'un organisme en activité. Or, les pics sanguins maximum de cortisol se situent au moment de l'éveil. Il y a donc cohérence biologique, le pic d'ACTH se situant avant celui du cortisol, lui-même se situant avant le pic des performances musculaires, nerveuses, etc. de l'organisme. Il y a donc bien préadaptation. Cette notion d'organisation temporelle a une réelle importance, non seulement théorique, mais aussi pratique. Les accidents de voiture ou d'avion dus à une "erreur humaine" se produisent souvent vers deux ou trois heures du matin, heure où les potentialités physiques, psychiques et intellectuelles des humains sont au plus bas. C'est le moment où les réponses, les réflexes sont les plus lents et les moins adéquats. Le chronobiologiste américain Charles Ehret de Chicago a même rapporté que la gravité de l'accident à l'usine nucléaire de Three-Mile-Island était en grande partie due au fait que la centrale s'était emballée à trois heures du matin. Les ingénieurs et techniciens de garde ont été incapables de prendre en temps voulu les décisions qui s'imposaient. Autre utilité pratique essentielle de cette chronobiologie: notre organisme ne réagit pas de la même façon aux médicaments selon l'heure où ils sont ingérés. Pour certaines thérapeutiques hormonales, comme la stimulation du cortisol par l'ACTH la même dose peut être strictement inefficace à six heures du soir et parfaitement adaptée à sept heures du matin. Autre exemple : la stimulation hypophyso-ovarienne par la LH-RH n'a aucune efficacité en perfusion continue, même à très fortes doses, et ne marche que si l'on effectue une stimulation de quelques minutes toutes les heures. Cette découverte, utilisée maintenant dans le traitement de certaines stérilités, prouve bien que les effets qualitatifs et quantitatifs d'un traitement hormonal dépendent plus du rythme de sa biodisponibilité que de la dose théoriquement utile. Les altérations de rythme Ces études chronobiologiques permettent de comprendre toute une série d'anomalies de coordination des rythmes et les difficultés d'adaptation physique et intellectuelle de l'organisme qui peuvent en résulter. Les altérations de phase d'origine externe Ce sont les difficultés rencontrées par les personnes soumises à de nombreux changements d'horaires : vols transmériidiens des personnels navigants, horaires de travail variables (les trois huit), et

aussi, tout simplement, par toute la population lors du changement d'horaire saisonnier:

horaire d'hiver et horaire d'été. Au cours de ces changements, le cycle veille-sommeil se trouve brutalement déphasé par rapport à l'environnement habituel. Le sujet va rapidement adapter sa vigilance: en deux ou trois jours, il se réveillera et s'endormira en fonction du rythme de soleil du nouveau lieu. Par contre, la température corporelle, la sécrétion du cortisol, moins dépendantes de l'environnement, vont mettre beaucoup plus longtemps pour s'adapter aux nouvelles conditions de vie. Et donc, pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, il y aura désynchronisation interne, responsable d'une impression de malaise, d'une fatigue, de difficultés d'endormissement. Cette période d'adaptation sera plus longue pour les vols transatlantiques Ouest-Est, par exemple un vol de retour États-Unis-France, car ils mènent à une avance de l'horaire habituel de sommeil, ce qui est beaucoup plus difficile que de retarder son heure d'endormissement. De même, il sera plus difficile de s'adapter à l'horaire d'été puisqu'il correspond à une avance du coucher de deux heures sur l'heure solaire. La sensibilité des individus à ces modifications extérieures de rythme est très variable. Certains mettent quelques jours à s'adapter, d'autres plusieurs semaines. Cette adaptation est plus difficile après 35 ans, chez les sujets dépressifs ou ayant des problèmes psychologiques. Elle est aussi difficile chez le jeune enfant

Les altérations de phase d'origine interne On peut en décrire deux grands types: les altérations de phase par retard ou avance sur l'horaire, ou des périodicités circadiennes anormales. Les avances de phase correspondent à des horaires anormalement précoces d'endormissement. Les cas modérés représentent les sujets dits "couche-tôt", sujets "du matin". Ces avances de phase se voient aussi fréquemment chez les sujets dépressifs, et les personnes âgées. Chez ces dernières, elles peuvent traduire un raccourcissement spontané du cycle de la température corporelle. Les retards de phase simulent une "insomnie d'endormissement". C'est un peu le cas extrême des sujets dits "du soir" ou "couche-tard", qui restent en pleine forme très avant dans la soirée, mais qui ont beaucoup de difficultés pour se lever le matin. La courbe de température de ces sujets semble retardée par rapport à celle des gens vivant selon un horaire veille-sommeil classique. Il ne s'agit pas d'un trouble du sommeil, puisque le sommeil est de bonne qualité après l'endormissement, et que sa durée sera normale, d'environ huit heures si le sujet n'est pas obligé de se lever tôt le lendemain. Par contre, ce retard d'endormissement, l'incapacité quotidienne de se coucher avant deux ou trois heures du matin s'accompagnent souvent d'une privation chronique de sommeil, car les horaires de travail ou de la scolarité ne permettent pas au sujet de se lever chaque jour vers 13 heures.

Les périodicités circadiennes anormales sont beaucoup plus exceptionnelles. Elles correspondent à un cycle jour-nuit ou un cycle "repos-activité" de périodicité plus longue que 24 heures, par exemple, pour un individu, une périodicité de 27 heures. Ce sujet aura envie de dormir chaque soir trois heures plus tard que la veille, et aura souvent de grandes difficultés à se lever le matin. Il s'ensuit un trouble du sommeil très particulier, avec difficultés d'endormissement et de réveil, somnolence au cours de la journée s'il ne peut suivre son rythme propre pour des raisons de travail ou de vie sociale. Il présentera alors un tableau complexe d'hypersomnie dans la journée, d'insomnies nocturnes, avec des périodes très troublées, entrecoupées de phases d'amélioration quand l'horaire spontané cadre à peu près avec l'horaire habituel.

LE PREMIER GENE IMPLIQUE DANS LA RÉGULATION DES RYTHMES BIOLOGIQUES .

L'équipe scientifique américaine a identifié, cloné le premier GENE impliqué dans la régulation des rythmes biologiques chez les mammifères ;ce GENE a été baptisé CLOCK. Cette découverte fournie par les techniques de génétique moléculaire dans le champ de la chronobiologie permet de confirmer l'importance considérable et trop souvent ignoré voir même caché ,de la dimension temporelle dans le domaine de la biologie et de la physiologie des organismes vivants.

Les Professeurs Joseph TAKAHASHI et FRED TUREK et leurs collaborateurs (NORTHWESTERN UNIVERSITY ,EVANSTON ILLINOIS) ont travaillé sur la souris mais ils ont estimé que ces travaux et ses découvertes valent pour l'ensemble des mammifères et donc pour l'Homme. L'identification du gène CLOCK est fondée sur le fait que ce fragment du patrimoine héréditaire, lorsqu'il est réintroduit dans des embryons appartenant à une lignée de souris mutantes ayant perdu leur rythme biologique naturel fait que les animaux ainsi greffés (et leurs descendants) perdent leurs caractéristiques pathologiques.

L'Équipe du Professeur TAKAHASHI a initialement recours à la technique du « clonage positionnel » Les chercheurs qui disposaient de cette lignée de souris depuis plusieurs années ont patiemment exploré le patrimoine héréditaire de ces animaux. Ils ont progressivement localisé le fragment du génome des souris qui était d'un point de vue structurel, différent du génome des souris normales. Cette identification réussie a parallèlement pu être confirmée avec la greffe de gènes normaux dans le génome d'embryon de la lignée mutante, réalisé à l'époque par l'équipe du Professeur LAWRENCE PINTO

Les chercheurs Américains ont confirmé que le gène CLOCK était constitué de l'enchaînement de 100.000 éléments unitaires (des paires de bases) d'ADN et qu'il contenait 24 « EXONS » Zone chromosomiques dirigeant la synthèse des protéine correspondant à ce gène. Plusieurs éléments structurants de cette protéine. Elle est aussi identifiée. Ceci permet d'affirmer que cette molécule joue un grand rôle fondamental dans le contrôle génétique et moléculaire des rythmes biologiques.

HORLOGE INTERNE

Toute forme de vie présente sur terre ont en leur sein des mécanismes physiologiques plus ou moins complexes dont le rythme est étroitement associé au temps qui passe ,l'un des rythmes principaux étant celui dit circadien (de circa, autour et diem ,jour)d'une période 24H . Cette Horloge interne règle notamment l'alternance veille-sommeil ainsi que de multiples paramètres à l'échelon moléculaire au comportement qui y sont liés. L'altération de cette horloge provoque de très nombreux symptômes et pathologies.

Les maladies récurrentes liées sont troubles du sommeil , fatigue diverses, affections psychiatriques, accident de la route etc.....Ces études très importantes ont été financées par l'Institut Américain de la Santé mentale, la Nationale Science Foundation Center for Biological Timing (via son CLOCK Génome Projet et la multinationale pharmaceutique Bristol-Meyers Squibb. Au-delà de l'identification du gène CLOCK ,l'un des résultats les plus probants obtenus par les chercheurs Américains réside dans le grand nombre de tissus dans lesquels ce gène « s'exprime ». Cette lecture est comme on peut le comprendre très élevée dans des régions de l'organisme comme pour être directement impliquées dans les rythmes circadiens de l'œil , et dans le cerveau l'hypothalamus .Mais elle est présente aussi dans les zones cérébrales, dans les reins, les poumons le cœur, les ovaires ou les testicules. Cela démontre l'importance que Clock joue un rôle-clé dans l'organisation temporelle de la physiologie et du métabolisme des mammifères voir des Hommes. D'autres données laissent encore supposer que la région chromosomique où se situe ce gène est une zone hautement conservée parmi les êtres vivants. Voilà une superbe étude pour démontrer l'impact des rythmes circadiens dans la physiologie des êtres vivants a longtemps été très largement sous-estimée. C'est vraiment un constat que sur de nombreux points le mode actuel de l'organisation de notre société ne tient absolument pas compte. L'altération par la double heure d'été du réveil précoce, de la disparition de la sieste ou par le travail posté tant de chapitre qui sont à l'origine de dégâts considérables en terme de SANTE publique. Voilà pourquoi on essaye à contrôler et à les maîtriser par voie médicamenteuses. Merci Monsieur S..... d'avoir creusé le trou de la Sécu par cet abominable Heure d'été. Voilà une grande mesure d'économie fumeuse mais personne n'envisage de soulager notre système si ce n'est qu'en taxant ce pauvre peuple de France. Voilà une raison honnête et efficace afin de réduire le trou sans opposer les français et sans aucune contrainte monétaire par la suppression de cette double heure d'été.

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

L'heure d'été double pose un autre grave problème : elle favorise la pollution à l'Ozone et au Dioxyde d'azote. Ces deux polluants ont un dénominateur commun c'est l'intensité solaire. Les études J.C DECHAUX , V ZIMMERMAN et P.CODDEVILLE SUR MODELE DE L'INFLUENCE DE L'HEURE D'ÉTÉ SUR LA Pollution photo-oxydante oct. déc. 248 (1986) rapport Agence de la Qualité de l'air 55QA-86-704 1987 Cette étude a été financée par l'Agence de la Qualité de l'air et du Ministère de l'Environnement (SEL et SRETIE). Lors des quatre rapports l'Agence de la Qualité de l'Air n'a jamais évoqué ces rapports et ainsi que l'ADEME qui a tenu secrète cette étude. Nous verrons plus loin pourquoi l'ADEME a utilisé des délits qui à mon avis devront donner suite à des poursuites judiciaires sur ce volet. Cette recherche a été faite pendant une durée d'un an au mois de septembre où l'intensité solaire diminue du fait de l'inclinaison de la terre puisque nous rentrons dans l'équinoxe de l'automne. Les conclusions de cette étude est décristiant vis-à-vis de la pollution à l'OZONE (O_3) et au Dioxyde d'Azote (NO_2). Les résultats que nous avons obtenus et présentés dans un travail antérieur et les résultats plus vastes et réalistes que nous présentons ici vont tous dans le même sens . Il est donc claire qu'en France et sans aucun doute dans les pays ayant les mêmes systèmes de changement d'Heure , l'adoption de l'heure d'été au 1^{er} Avril entraîne un accroissement net de la formation de l'OZONE et des oxydants photochimiques associés. Pour l'OZONE selon les conditions du terrain et les régions où nous avons fait ces calculs , l'accroissement du passage en Heure d'été est d'environ 20% : cet impact est beaucoup plus fort pour d'autres oxydants photochimiques allant jusqu'à 33% pour H_2O_2 Par Ailleurs nous avons montré que l'utilisation du système de l'Heure solaire serait en ce sens très bénéfique diminuant de 43% et 83% pour h_2o_2 . Le tracé de diagrammes isoplethes indique clairement que c'est une véritable pénalité que d'utiliser l'Heure d'été car elle réduit à néant des stratégies de contrôle coûteuses et contraignantes. De l'argent est donc à nouveau gaspillé. Il faut retenir qu'une approche récente utilisant une méthodologie totalement différente à savoir l'analyse statistique de 7 ans de mesures sur le terrain aux USA dans les régions de Los-Angeles Atlanta , Chicago , Dallas et Houston présentés par J. COHEN conclu qu'au moment du changement d'Heure une augmentation de l'OZONE de 26% au Printemps et une Chute de 18% en automne était bien établie , valeur de mèle ordre de grandeur que celles de nos résultats mais obtenues dans des conditions différentes. Si ces deux approches rationnelles mais radicalement différentes, ayant étudié un très grand nombre de cas, vont dans le même sens on peu clairement affirmer avec même précision que la pollution atmosphérique par des les oxydants photo-chimiques est bien aggravé par ce système de changement d'Heure. Son intérêt n'est pas vraiment utile et prouvé sous l'angle des économies d'énergie. Il nous parait inutile et voir même très dangereux de vouloir pérenniser cet usage. Voila les conclusions de cette étude qui sera présenté et adopté à Montréal Québec Canada August 30 Septembr /1992 ATMOSPHERIQUE MEASUREMENT paper from the 9th World Clean Air Congress Towards the year 2000 Cristal Issues in the Global Environnent. Suite à cette très important réunion du Sommet de l'Air l'Ozone sera classé comme Gaz à effet de serre. Trop d'écologistes du Dimanche oublie volontairement l'Ozone et parle plus facilement du CO_2 . L'ADEME organise chaque année des journées sans voitures afin de prendre et contrôler les taux de pollutions pendant ces mascarades écologistes. Malheureusement pour Cet organisme du Ministère de l'Environnement les centres villes sans voiture ne diminuent que de 33% le CO_2 et de 23% le dioxyde d'Azote. Ceci démontre à lui seul que la voiture ne peut pas intervenir dans l'aggravation de l'OZONE (O_3) . La réussite de cette journée c'est que les centres villes sont vides de voitures et les commerces ont fermé et les grandes surfaces ont rayonné de joies et de prospérité . Les responsables écologiste sont contre la mondialisation mais supprime le commerce de proximité vis-à-vis de la grande distribution qui se situent en dehors des villes. Les zones ont été aménagées par ces mêmes villes avec forcément un délit d'initier et des conflits d'interets aggravés par le ministère des finances et du commerce noyauté par X-CRISE. Cette pollution a des retombées néfastes pour l'Homme et l'Environnement.

OZONE

Pollution photochimique

L'ozone (O₃) est un polluant secondaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas rejeté directement dans l'air, mais qu'il se forme par réaction chimique entre les gaz précurseurs d'origine automobile et industrielle. Les réactions de production d'ozone sont amplifiées par les rayons solaires ultra-violet, c'est pourquoi les concentrations d'ozone les plus élevées sont généralement mesurées au printemps et en été lorsque l'ensoleillement est important sous le système Heure d'été. A 14h il est 12h solaire et là l'intensité solaire est à son maximum et nos activité humaine tourne à plein rendement

Pour former du dioxyde d'azote (NO₂), il faut du monoxyde d'azote (NO) directement rejeté par les automobiles, combiné à des composés organiques volatils (COV) provenant principalement des industries. Le vent est en effet un diminuant mais seulement par rapport aux capteurs mais certainement pas pour notre Santé et l'environnement. L'ADEME a trouvé cette grosse feinte pour faire croire à la population le respect des normes sanitaires afin de minimiser l'impact sur la santé et l'environnement. La pollution est simplement là et stagnante. le modélisation sur la recherche de la pollution tenait compte de la vitesse du vent EKMA (Empirical Kinetic Modeling Approach) mais lui par contre ne tient pas compte de l'intensité solaire dans le développement photo-chimique de l'OZONE.

Ses effets sur la santé

Capable de pénétrer profondément dans les poumons, l'ozone provoque à forte concentration une inflammation et une hyperréactivité des bronches. Des irritations du nez et de la gorge surviennent généralement, accompagnées d'une gêne respiratoire. Des irritations oculaires sont aussi observées.

Ses effets sur la végétation

Une exposition de quelques heures à des concentrations d'ozone supérieures à 80 µg/m³ suffit à provoquer l'apparition de nécroses sur les feuilles des plantes les plus sensibles. Au niveau physiologique, l'ozone altère les mécanismes de la photosynthèse et de la respiration, et donc diminue l'assimilation carbonée de la plante. La productivité de certaines variétés d'espèces cultivées peut s'en trouver diminuée. Le suivi de la pollution par l'ozone considère deux seuils, au-delà desquels la végétation peut être affectée : 65 µg/m³ d'ozone sur 1 journée et 200 µg/m³ d'ozone sur 1 heure. Et le seuil de 110 µg/M³ sur 8h ne doit pas être dépassé. Notre moyenne journalière est de 140µg/M³ d'air de fin mai à début septembre

La France est en infraction permanente sur la Santé et l'Environnement Directive Européenne 92/72/ CE et de la nouvelle directive sur l'Ozone de 2001 et même l'Europe a violé par conviction le traité de Maastricht en ne demandant aucun avis motivé de l'O.M.S sur l'article D qui stipule le principe de précaution et la on se désintéresse de ce fameux article 130R et 130 s sur l'environnement santé. Le traité de Lisbonne par les articles 191 et 193 vont plus loin que les articles du traité de Maastricht sur le principe de précaution. Selon une étude américaine réalisée par des chercheurs des universités de Yale et Johns Hopkins, la pollution à l'ozone non seulement provoque des maladies respiratoires à grande échelle mais est aussi responsable de plusieurs milliers de morts prématurées chaque année aux Etats-Unis. Les conclusions de cette étude (Ozone and Short-term Mortality in 95 US Urban Communities, 1987-2000) se basent sur 95 villes américaines entre 1987 et 2000 et sont publiées dans le Journal of the American Medical Association (Journal de l'Association Médicale Américaine, JAMA), principale référence des publications américaines dans le domaine de la santé.

Une augmentation de 10 ppb durant une semaine augmente le taux de morbidité de 0,5%, ce qui se traduirait au niveau national par 3.767 morts supplémentaires dans les 95 centres urbains étudiés.

Leurs conclusions font apparaître une corrélation statistique significative entre l'ozone représente un risque substantiel pour la santé et que même une petite augmentation du taux d'ozone dans les villes entraîne une légère augmentation du taux de mortalité.

L'ozone est une variété gazeuse allotropique de l'oxygène O₂, plus lourde que l'air. On parle du "bon" c'est-à-dire ozone stratosphérique et du "mauvais" c'est-à-dire ozone à la surface de la terre, également appelé ozone troposphérique.

L'ozone stratosphérique ou "bon ozone" est retrouvé à assez haute concentration dans la stratosphère terrestre, essentiellement à une altitude comprise entre 15 et 20 km. Cet ozone absorbant fortement les rayons ultraviolets, protège les organismes vivants de radiations U.V. Il est détruit par des aérosols, notamment issus de l'activité humaine, parmi lesquels les CFC, entraînant ainsi un trou dans la couche d'ozone.

L'ozone troposphérique ou "mauvais ozone" est engendré par la pollution près de la surface de la terre. Initialement, on pensait que l'ozone troposphérique était de l'ozone stratosphérique qui serait descendu, étant donné que l'ozone est beaucoup plus lourd que l'air. Or, il est reconnu aujourd'hui que, si le phénomène de descente d'une partie de l'ozone de la stratosphère vers la troposphère existe bien, il n'est responsable que d'une petite partie de l'ozone troposphérique. L'ozone des basses couches de l'atmosphère est un gaz extrêmement irritant et incolore qui se forme juste au-dessus de la surface de la terre.

L'ozone troposphérique est formé par une réaction chimique impliquant le dioxyde d'azote avec l'oxygène de l'air. Or, pour former du dioxyde d'azote (NO₂), il faut du monoxyde d'azote (NO) Directement rejeté par les automobiles, combiné à des composés organiques volatils (COV) provenant principalement des industries.

On l'appelle donc polluant secondaire parce qu'il est produit lorsque deux polluants primaires réagissent au soleil et à l'air stagnant. Ces deux polluants primaires sont les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV). L'ozone troposphérique contribue à l'effet de serre et aux pluies acides (altération des végétaux et des forêts). C'est un facteur de dégradation des matériaux dont le caoutchouc (problème fréquent au niveau des pneumatiques). Chez l'homme ou l'animal, il est à l'origine d'irritation des muqueuses oculaires et respiratoires, de crises d'asthme chez les sujets sensibles. Les pics d'ozone se produisent toujours en cours d'après-midi, selon le même cycle diurne que celui de la température : minimum vers 8h et maximum vers 19h. La pollution par l'ozone augmente régulièrement depuis le début du siècle dans l'atmosphère de l'hémisphère nord, et nos régions sont couramment soumises au printemps suite au changement d'Heure à des pointes de pollution par l'ozone, en milieu urbain et rural.

L'ozone étant un oxydant puissant, il altère les fonctions cellulaires aux points d'impact que constituent les muqueuses (oculaires et pulmonaires en particulier) et perturbe, dans certaines conditions, la fonction respiratoire non seulement chez les asthmatiques, mais chez les adultes sains et les enfants. Des études ont montré qu'il peut entraîner une irritation des yeux et des voies aériennes supérieures, provoquant toux et maux de tête.

Parmi les effets aigus : diminution de la fonction respiratoire observée chez des enfants et des adultes, rhumes, maux de tête possibles, irritation des yeux, déclenchement de crises d'asthme et symptômes respiratoires. La réaction la plus forte se produit au bout de 2 jours d'épisode. Après 4 ou 5 jours d'exposition, la réaction n'est plus perçue (l'organisme a réagi pour se protéger). Il existe une synergie additive pour les effets sur la santé entre NO₂, O₃ et d'autres polluants

Nous savons aujourd'hui qu'il participe fortement aux maladies de l'asthme t il a tête identifie telle quelle par des études américaines

LE MONOXYDE D'AZOTE

combustion à haute température (trafic, chauffage domestique, certains processus industriels) produit une oxydation de l'azote contenu dans l'air, dont environ 90% se retrouve sous forme de monoxyde d'azote (NO) et 10% sous forme de dioxyde d'azote (NO₂).

De manière naturelle, le NO s'oxyde en NO₂ en présence d'oxygène il s'agit là d'un processus lent. De manière naturelle également, le processus dynamique de formation et de destruction d'ozone (O₃) de basse altitude (ozone troposphérique) s'établit suivant le schéma suivant : en présence d'oxygène, le NO₂ associé à la lumière ultraviolette entraîne la formation d'ozone, lui-même détruit en présence de NO. Cependant, les COV (composés organiques volatils, principalement benzène, toluène et xylène), produits par la combustion

incomplète et l'évaporation de l'essence, perturbent cet équilibre. Ils bloquent non seulement la capacité du NO à détruire l'ozone, mais en plus l'oxydant en NO₂, ce qui provoque la formation supplémentaire d'ozone, qui s'accumule. Les mesures visant à réduire le trafic au moment des pics d'ozone s'avèrent donc peu efficaces. D'une part, parce qu'en présence de trafic important et en période ensoleillée, le dégagement excessif de NO favorise la destruction de l'ozone de basse altitude. D'autre part, parce que les vents peuvent déplacer les COV jusqu'à des centaines de kilomètres à la ronde. Pour apporter une réelle solution à ce problème, les politiques de mobilité et d'aménagement du territoire doivent se concevoir à plus grande échelle et être planifiées à long terme.

Le dioxyde d'azote agit sur l'appareil respiratoire. Le benzène est un cancérigène reconnu. L'OMS recommande d'ailleurs que sa concentration dans l'air soit nulle. L'ozone diminue principalement la fonction respiratoire. A forte concentration, il réduit les performances physiques et exerce un effet néfaste sur la végétation. Il suffit de voir les forêts de châtaignier en Périgord pour se rendre compte de cet état de fait et surtout de désolation pour notre patrimoine naturel

LES PLUIES ACIDES

- Le monoxyde de carbone CO

Il est dû principalement, dans notre hémisphère, à l'utilisation de combustibles fossiles (chauffages industriels et domestiques, voitures automobiles) et, dans l'hémisphère sud, au brûlage des savanes et des forêts tropicales.

Gaz très toxique, il est redouté localement dans les grandes métropoles par temps anticyclonal, mais il inquiète surtout les scientifiques parce que l'augmentation de sa concentration dans la basse atmosphère (biosphère) favorise l'accumulation d'ozone, gaz très toxique pour les humains et pour les plantes, et de méthane, qui participe à l'effet de serre.

Il réagit avec les radicaux hydroxyle de l'air qui le transforment notamment en CO₂. En consommant une partie de ces radicaux, il réduit sensiblement leur rôle de "nettoyeur de l'atmosphère" (les radicaux OH, produits par une réaction photochimique entre H₂O et O₂, oxydant, entre autres, le méthane)

- Le dioxyde de carbone CO₂

Gaz non toxique, il est naturellement présent dans l'air atmosphérique. Seule sa concentration excessive, due à l'utilisation des combustibles fossiles, est dangereuse parce qu'elle accroît l'effet de serre.

- Les oxydes d'azote N₂O, NO et NO₂

l'hémioxyde d'azote est produit par la dégradation des engrais azotés.

Le monoxyde et le dioxyde d'azote (souvent notés NO_x) se forment au cours des combustions dans l'air à haute température (entre autres, dans les chambres de combustion des moteurs à essence et, plus encore, des moteurs diésels).

Ils sont très toxiques, en partie responsables des pluies acides (par formation de l'acide nitrique HNO₃) et interviennent dans la disparition progressive de la couche d'ozone de la stratosphère.

Le dioxyde de soufre SO₂

Il résulte pour l'essentiel des activités humaines (utilisation des combustibles fossiles), mais il ne faut pas négliger l'apport, parfois massif, des émissions volcaniques.

Il est très toxique et, en partie, responsable des pluies acides (par formation de l'acide sulfurique H₂SO₄).

- Le méthane CH₄

Il provient de dégradations organiques en l'absence de dioxygène (marécages, rizières, ventres des ruminants, décharges d'ordures, mines de charbon, fuites de gaz naturel, etc.). Le flux de méthane relâché annuellement dans l'atmosphère est évalué à environ 500Mt, mais une suite de réactions chimiques, dont le premier terme est une réaction entre le méthane et les radicaux hydroxyle de l'air ($\text{CH}_4 + \text{OH} \cdot \rightarrow \text{CH}_3 \cdot + \text{H}_2\text{O}$), en élimine une partie.

Gaz non toxique, il participe à l'effet de serre.

- L'ozone O₃ de la basse atmosphère

Gaz assez réactif, l'ozone irrite les poumons et se révèle dangereux pour les personnes qui souffrent d'insuffisance respiratoire.

Il est produit dans la basse atmosphère par des réactions photochimiques faisant intervenir des hydrocarbures "partiellement brûlés" et des oxydes d'azote (il s'agit des réactions provoquant le smog). Ces conditions se rencontrent en été dans l'air pollué par un fort trafic automobile. L'ozone est produit aussi dans les régions tropicales où l'on brûle d'importantes quantités de matières végétales et aux altitudes où circulent les avions de ligne. Certains polluant sont d'origines naturelles et leur réaction varie selon le climat et les endroits boisés avec le CO₂.

- Les chlorofluorocarbones (ou CFC)

Non seulement ils participent à la destruction de l'ozone de la haute atmosphère, mais ils interviennent dans l'effet de serre.

Leur usage est désormais réglementé depuis l'adoption du "Protocole de Montréal" en 1987. Les principaux pays producteurs ont décidé d'abandonner progressivement la fabrication et l'utilisation de ces produits.

- Les particules de carbone

Essentiellement produites par les moteurs diesel, leur action néfaste sur les voies respiratoires est localisée dans les zones de forte circulation automobile. Des solutions sont à l'étude...

La Vapeur d'eau

Réchauffement: effet de serre Commençons par rappeler brièvement ce qu'est l'effet de serre. Certains gaz atmosphériques – appelés gaz à effet de serre (GES) – absorbent dans l'infrarouge thermique (i.e. rayonnement émis par la Terre), alors qu'ils sont transparents à la lumière visible (i.e. au rayonnement émis par le soleil). Ils absorbent environ 90% du rayonnement terrestre puis le réémettent dans toutes les directions, empêchant ainsi une partie du refroidissement par radiation thermique. La figure suivante illustre ce phénomène.

La vapeur d'eau, en tant que gaz à effet de serre, piège le rayonnement infrarouge, et comme la troposphère est plus chaude dans l'ensemble, ça augmente les émissions infrarouge vers la surface, contribuant à son réchauffement. Ce réchauffement de surface contribue à l'évaporation, ce qui ferme la boucle de rétroaction. Etudier la vapeur d'eau et son impact climatique est un sujet délicat car le niveau de compréhension scientifique est encore faible, d'une part car très peu d'études sont faites sur la vapeur d'eau car ce n'est pas un gaz anthropique, et d'autre part parce qu'il existe de nombreuses rétroactions positives et négatives. Néanmoins, l'impact climatique de la vapeur d'eau est lié à celui d'autres gaz à effet de serre anthropiques et notamment le dioxyde de carbone. On ne peut donc pas négliger les rejets anthropiques de CO₂ et leur impact climatique devant celui de la vapeur d'eau puisqu'il existe une dépendance entre ces deux impacts: une hausse de CO₂ entraîne une hausse de vapeur d'eau dans l'atmosphère

Il faut tenir compte des rejets industriels des centrales nucléaires, des incinérateurs et des stations d'épurations par les boues

QUELQUES CONSÉQUENCES DE LA POLLUTION

- L'effet de serre

Les radiations émises par le Soleil sont situées dans l'ultraviolet, le visible et le proche infrarouge. La Terre émet aussi des radiations, mais sa surface étant bien plus froide, son spectre d'émission est décalé dans le moyen et le lointain infrarouge. En première approximation, toutes les molécules de l'atmosphère, à l'exception des molécules diatomiques homonucléaires (comme N_2 et O_2), participent à l'effet de serre : elles sont "transparentes" au rayonnement solaire, mais elles absorbent en partie le rayonnement terrestre (essentiellement les radiations de longueur d'onde comprise entre 2 et 5 micromètres). Par désexcitation, elles restituent à la troposphère et à la Terre l'énergie qu'elles ont absorbée. L'effet de serre "réchauffe" la Terre de 33°C environ, ce qui permet de maintenir des températures favorables à la vie. C'est l'accroissement progressif de cet effet de réchauffement qui est à craindre !

- La destruction de l'ozone de la stratosphère

La couche d'ozone stratosphérique, qui protège la vie terrestre en absorbant une partie du rayonnement ultraviolet solaire (les longueurs d'onde comprises entre 242 et 310nm), n'existe que comme produit de ce rayonnement, ce que traduit le "cycle de Chapman" (1930) :

Formation de radicaux O $\cdot$: $O_2 + \text{photon UV lointain} \rightarrow O\cdot + O\cdot$

collision triple : $O_2 + O\cdot + N_2 \text{ (ou } O_2) \rightarrow O_3 + N_2 \text{ (ou } O_2)$

destruction : $O_3 + \text{photon UV proche} \rightarrow O_2 + O\cdot$

Les molécules d'ozone sont à l'état très dispersé dans la stratosphère (entre 15 et 50 km d'altitude environ) : amenées dans les C.N.T.P à 20 km d'altitude, elles formeraient une couche de seulement 3 mm d'épaisseur !

Les oxydes d'azote (dont la concentration augmente à cause de la pollution), les oxydes d'hydrogène et les atomes et oxydes de chlore (produits à partir des CFC par des réactions photochimiques) participent à des cycles catalytiques de destruction de l'ozone :

Titre d'exemple : $NO + O_3 \rightarrow NO_2 + O_2$

$NO_2 + O\cdot \rightarrow NO + O_2$

bilan : $+ O\cdot \rightarrow O_2 + O_2$

Le "trou" de l'ozone, qui s'étend sur une grande partie de l'Antarctique, a été découvert en 1985. Il se résorbe pendant l'été austral, mais il réapparaît à chaque printemps (en octobre). Ce phénomène serait dû aux conditions climatiques extrêmement rigoureuses qui règnent en hiver dans cette région du globe : des nuages de cristaux de glace isoleraient la stratosphère antarctique du reste de l'atmosphère pendant plusieurs semaines, permettant aux réactions chimiques destructrices de l'ozone de se dérouler en vase clos.

Nous pouvons constater l'importance de l'Ozone dans les pluies acides et dans le problème de l'Ozone stratosphérique. Le coût amer de la pollution grâce à la Double Heure d'été du fait d'avoir déplacé les activités humaines sous les intensités solaires les plus élevées. Les experts estiment à 100 milliards d'Euros la dépollution pour 370.000km² de forêts, lacs et marais qui s'étiolaient victimes des pluies acides ; par lessivage les sols perdent leurs éléments nutritifs (potassium, calcium et magnésium et par les réactions chimiques ils sont envahis par les métaux toxiques. les forêts dépérissent et les lacs se vident de toutes vies.

Le Ministère de l'Environnement demandera à la Commission Européenne qu'elle tienne compte sur la prochaine Directive de la pollution à l'OZONE. Madame Voynet sera interpellé beaucoup plus tard sur ces problèmes par le Député de l'Aveyron Jean Briane à ma demande sur ces récurrentes pollutions à l'Ozone et du non respect par la France des directives 85/203CE et 92/72/CE.

Le seuil de 200µg/m³ d'air sur 1h pour la directive 85/203/CE n'est point respecté. Le seuil de 110µg/M³ d'air sur 8h n'est pas appliqué en France.

Le fait de vouloir incriminer de façon ignoble et sans preuve réelle ni scientifique les transports de manière outrageuse n'est pas innocent de la part de l'ADEME.

En effet par ce principe l'État n'est plus responsable mais bien le ou les citoyens qui sont pour lui le seul responsable de son propre déplacement et mode vie. Je rejoins ici même les déclarations de Robert Vautard, directeur de recherche à l'École Normale Supérieure qui pour lui il est évident que si l'on décidait d'abandonner la voiture on échapperait en l'état et pour autant à l'Ozone troposphérique.

Je confirme que le 31 Juillet 2002 à Iraty Pyrénées- Atlantique (64) le seuil était de 350 µg/M³ d'Air relevé d'Airaq. Ce seuil sera abaissé de façon mécanique par l'AIRAQ pour cacher cette information suite à l'intervention de l'ADEME. Ces pollutions tuent chaque année des milliers de Français par milliers et aujourd'hui on sait par une étude américaine que c'est l'OZONE qui est responsable de l'aggravation de l'Asthme.

Cette étude démontre que pendant 5 ans le dioxyde d'azote et particules en suspension ne sont pas associés à un risque d'Asthme plus élevé

Source ; Lancet 2002, vol.359, 9 304 : 386-91

Le Ministère de la Santé va émettre une circulaire DGS/SD7B/2000 N° 2000/441 le 10/08/2000.

Cette missive ne sera jamais respectée par les Préfets de région, Préfet, sous-préfet et Directeur de la DASS, DRASS etc..... Le contenu de cette recommandation est très claire sur les problèmes pulmonaires et cardiaque du fait de l'exposition sous des seuils trop élevés vers 12h en Heure d'été.

Les effets pervers de cette pollution aggravée par l'Heure d'été double

A permis à la France d'obtenir la première place dans la consommation de produits phytosanitaires. Les 30.000 morts de 2003, les 6000 morts de 2015 et les 6000 morts, les 1800 morts de 2018 ils sont la plus belle escroquerie c'est bien de vouloir nous dire que tout cela est très bon pour le touriste et le tourisme.

Mais avez-vous constaté que tous nos monuments historiques étaient atteints du cancer de la pierre ?

Merci à cette Heure double qui permet la formation des pluies acides hno₃ et tous nos beaux édifices sont condamnés à disparaître comme le tourisme par l'aveuglement de l'ADEME. Ma conclusion sur ce point c'est que la protection de la nature ne peut pas et ne doit pas oublier que tout le fonctionnement de vie sur terre se fait en Heure solaire.

Le tout artificiel n'a pas cette magie et cette force que la Dame nature forge et grave dans notre espace temporelle éphémère. Elle est architecte de notre aménagement extérieur qui échappe à notre contrôle.

L'alternance nuit et jour au gré de nos saisons est trop important pour être galvaudé par une minorité issue de cette mouvance de la Pensée unique. L'agence européenne de l'Environnement a épinglé la France sur nos taux d'Ozone Pollution de l'ozone de l'UE haute encore en 2006 EXTRÉMITÉ l'Europe Le brouillard enfumé d'été en Europe était à son deuxième plus mauvais niveau dans une décennie en 2006, selon un rapport publié par l'agence européenne d'environnement jeudi. En dix dernières années la pollution de l'ozone a seulement été plus haute en 2003. Le seuil alerte de l'UE de 240 microgrammes par mètre cube (µg/m³) a été excédé 190 fois en 2006, comparé à 127 en 2005 et 99 de 2004. Cependant, ceci pâlit toujours en comparaison des 720 excédants rapportés dans 2003 liés à la vague de chaleur préjudiciable de cet été (EED 24/10/03 <http://www.endseuropedaily.com/15384>). En outre, la valeur- seuil de l'information de 180 µg/m³ a été dépassée à 56 pour cent de 2.000 stations de surveillance en 2006, contre 42 pour cent en 2005 et 35 pour cent en 2004 (EED 19/06/06 <http://endseuropedaily.com/21192>). Le niveau enregistré le plus élevé de l'ozone était en Italie à 370 µg/m³. La valeur à atteindre de l'UE de 120 µg/m³ - que les États Membres doivent essayer pour atteindre d'ici 2010 - a été ouverte une brèche à la plupart des stations. À 42 pour cent de

eux il y avait plus de 25 excédantes de cette valeur, à partir de 30 pour cent en 2005. En tant que dans le passé, les pays méditerranéens tels que l'Italie, la France et l'Espagne ont éprouvé les niveaux les plus élevés de la pollution de l'ozone. Le rapport note que la pollution de l'ozone demeure un problème en dépit de coupe dedans des émissions d'excédent de précurseurs de l'ozone la décennie passée. Le phénomène « a été sensiblement induit » par la variabilité climatique, avec des étés secs chauds causant les niveaux accrus de l'ozone, il indique. **Suivi** ces informations sont bien évidemment à prendre avec comme soucis par le fait que l'ADEME est juge et partie sur ces relèves d'information par des pseudos associations sous son contrôle et celui de la le DRIRE... Voilà une nouvelle fois la confirmation et la position des experts internationaux du GIEC sur les activités humaines qui sont bien responsables de l'effet de serre et le fait de les déplacer sous les intensités solaires les plus élevées aggrave tous les problèmes environnementaux et de la santéLa commission Européenne a modifié de façon volontaire Une étude américaine conclut que le mélange éthanol essence contribuerait à augmenter le « smog » et les pathologies qui y sont liées. L'utilisation de l'éthanol permettrait aux États-Unis de réduire leur dépendance énergétique aux pays du Golfe. L'éthanol semble de moins en moins la panacée. Une étude américaine dirigée par Mark Jacobson, un spécialiste des sciences atmosphériques de l'université Stanford en Californie, a conclu que si l'ensemble du parc automobile actuel était converti pour utiliser de l'éthanol, le nombre de décès liés à la pollution augmenterait de 4% environ aux États-Unis. « Dans certaines parties du pays, le mélange E85 a entraîné une petite augmentation de l'ozone, un des principaux éléments du smog », selon cette simulation, indique le scientifique, qui a utilisé plusieurs simulations des conditions atmosphériques aux États-Unis en 2020 quand les voitures roulant à l'éthanol seront probablement nombreuses sur les routes. Or une augmentation même modeste de l'ozone dans l'atmosphère engendre celle des cas d'asthme, un affaiblissement du système immunitaire et d'autres problèmes de santé. Globalement, le mélange éthanol-essence pourrait entraîner une augmentation des visites aux urgences des hôpitaux à cause de crises d'asthme de 770 par an en 2020 aux États-Unis, toujours selon cette étude. Les chiffres de l'OMS indiquent que plus de 800 000 personnes meurent annuellement dans le monde à cause de l'ozone et d'autres substances chimiques en suspension dans l'atmosphère. L'éthanol, produit surtout actuellement à partir du maïs, offre le potentiel selon l'administration Bush de réduire la dépendance des États-Unis vis-à-vis du pétrole étranger tout en réduisant la pollution Mais nous savons aujourd'hui que scientifiquement l'automobile ne joue pas un rôle précurseur pour la formation d'Ozone .Il faut faire la promotion de l'éthanol contre le lobby du nucléaire qui essayait de vendre son produit pour lutter contre le réchauffement climatique en omettant de parler de la vapeur d'eau qui est responsable de l'OZONE. Je pense que cette étude a un cote de manipulation car les transports ne participent que de très peu à l'Ozone mais cela confirme la responsabilité de ce polluant pour l'asthme. La commission européenne a modifié la directive 92/72/CE en supprimant le taux de 110 µg/M3 d'air sur 8h

En un taux de 120 µg/M3 d'air sur 24 jours par l'application de l'article 130 s et 130 r le principe de précaution s'applique sur ce cas là mais la Commission Européenne a-t-elle reçu l'aval de l'O.M.S pour établir cette nouvelle directive ?

Voilà encore une manipulation faites par les eurocrates et les technocrates

les pétitions contre le NO2 à l'encontre de la France ont permis d'ouvrir les yeux aux parlementaires européens

Parlement européen

Commission des Pétitions

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Pétition n° 0193/2012 présentée par Erick Labrousse, de nationalité française, au nom du «Groupement pour le respect des fuseaux en Europe» sur les seuils visés par la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, ainsi que la protection insuffisante de la santé publique et de l'environnement à cet égard

1. Résumé de la pétition

Le pétitionnaire exprime son mécontentement quant aux valeurs cibles et aux objectifs à long terme fixés par la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il critique aussi vertement la manière dont la France applique les dispositions en vigueur dans ce domaine. Il invite dès lors la Commission à prendre des mesures à l'encontre de la France et à appliquer des seuils plus sévères.

2. Recevabilité

Déclarée recevable le 13 juin 2012. La Commission a été invitée à fournir des informations (article 216, paragraphe 6, du règlement).

Conclusions

Les évaluations et les bilans de qualité sont étayés, entre autres, par des consultations publiques qui ont une influence sur l'analyse de la Commission européenne, ce qui permet aux États membres et à toutes les parties prenantes concernées de contribuer de façon transparente. La Commission invite le pétitionnaire à contribuer à la consultation sur le bilan de qualité des directives concernant la qualité de l'air ambiant dans l'Union européenne. Les conclusions de ce bilan serviront de base pour l'établissement de conclusions politiques concernant l'avenir du cadre réglementaire concerné.

La Commission examine actuellement les résultats des derniers rapports annuels sur la qualité de l'air transmis par la France, en lien avec les dernières données fournies par les autorités françaises dans leurs réponses dans le cadre de la procédure d'infraction en cours (concernant les PM₁₀). En fonction de l'issue de cet examen, la Commission décidera des mesures les plus appropriées dans le cas d'espèce. Pour ce qui est du dioxyde d'azote (NO₂), la France est actuellement appelée à comparaître devant la Cour de justice de l'Union européenne pour n'avoir pas respecté les valeurs limites convenues en matière de qualité de l'air et n'avoir pas pris de mesures appropriées pour limiter au maximum la durée des périodes de dépassement¹

L'étude qui a permis de démontrer que l'heure d'été sera bien le facteur aggravant est sur l'acide nitreux vis à vis des transports

Découverte d'une nouvelle source d'acide nitreux : la pollution atmosphérique change de visage.

Des chercheurs du Laboratoire d'application de la Chimie à l'Environnement Villeurbanne (LACE, CNRS-UCBL), en collaboration avec l'Institut Paul Scherrer (Suisse), et l'Université de Wuppertal (Allemagne) viennent de mettre en évidence, en laboratoire, l'existence d'une source de production d'acide nitreux (HNO₂) inconnue à ce jour : en présence de lumière, le dioxyde d'azote réagit sur des surfaces contenant des composés organiques (de type substance humiques) pour produire ce gaz observé depuis plus de vingt ans dans les environnements pollués et intervenant dans le cycle de formation de l'ozone. Cette production possède un impact potentiel sur la chimie de la troposphère¹, et peut modifier en quantité et en qualité la description de la pollution dans les basses couches atmosphériques. Ces travaux paraissent dans Nature le 9 mars 2006.

L'acide nitreux est un élément important de la pollution atmosphérique car il possède la particularité d'interagir avec la lumière et de libérer des radicaux hydroxyle (OH•). Ces derniers sont parfois affublés du surnom "détergents de l'atmosphère", car ils oxydent les polluants organiques volatils, amorçant le cycle de production de l'ozone troposphérique. La détermination des concentrations troposphériques en acide nitreux est une véritable gageure du fait des faibles teneurs impliquées. Ainsi, ce gaz était supposé se former principalement la nuit, subissant une photolyse immédiate au lever du soleil. Or, de nouvelles techniques de mesure d'une grande sensibilité, développées au sein de l'université de Wuppertal (Allemagne), ont révélé une production diurne, et des concentrations dépassant largement les prédictions calculées par les modèles numériques de chimie atmosphérique.

Une collaboration entre l'Université de Wuppertal, l'Institut Paul Scherrer (Suisse), et le Laboratoire d'Application de la Chimie à l'Environnement à Villeurbanne (CNRS-UCBL) a permis d'identifier la source de cette surproduction. En effet, la décomposition et la transformation de la matière organique biogène aboutit à la formation de substances humiques qui sont par conséquent très répandues à la surface de la Terre. Ces dernières absorbent une fraction du rayonnement lumineux, ce qui facilite à leur surface la photoréduction (dans le visible) du dioxyde d'azote (NO₂) à l'origine de la production d'acide nitreux.

L'étude en laboratoire des cinétiques et mécanismes associés à ces phototransformations a montré qu'elles produisaient de l'acide nitreux avec des taux horaires comparables à ceux observés sur le terrain. C'est à dire en tenant compte de l'heure d'été Cette production d'acide nitreux influence significativement la chimie des basses couches de la troposphère et ainsi changer notre description des mécanismes de pollution atmosphérique.

La recommandation 1432 du conseil de l'Europe confirme aussi ce point de vue

8. D'après certaines recherches et observations scientifiques récentes, ce décalage important et le déplacement des rythmes journaliers par rapport à l'heure de méridien qui en résulte sont à l'origine, dans ces pays, de certains effets qui affectent l'environnement, la santé et la condition physiologique et psychologique humaines.

9. Ils contribuent par exemple à une plus forte concentration dans l'air des oxydants photochimiques (dont l'ozone et le nitrate de peroxyacétyle), ce qui a des conséquences graves pour la santé des personnes vulnérables aux substances toxiques, mais aussi pour le patrimoine naturel et culturel.

LE CANCER DE LA PEAU

Voilà une nouvelle maladie créée par l'ADEME et de nombreux chercheurs se penchent sur ce mal du siècle dernier.

Le fait d'avoir décalé les heures de travail sous les intensités solaires les plus élevées notre peau ne supporte plus les UV .

Le mélanome malin résulte d'une multiplication anarchique de certaines cellules de la peau, appelées mélanocytes, car elles fabriquent un pigment, la mélanine. L'exposition excessive aux rayons ultraviolets solaires représente une des causes principales de ce dérèglement cellulaire.

Si ces cellules « folles » ne sont pas circonscrites et enlevées à temps, elles deviennent redoutables, car elles ne disparaîtront jamais et peuvent migrer dans le système lymphatique, le cerveau, le foie, les poumons... Et il est trop tard !

La plupart des cancers de la peau se développent au niveau des grains de beauté dans les zones exposées au soleil et offrent une multitude d'aspects. Certains, en effet, sont en relief, d'autres plats (taches pigmentées) et leur couleur, pas toujours uniforme, peut être chair, noir, brun Chez les femmes, le mélanome siège souvent sur les mollets ; chez les hommes, au niveau du torse et du dos ; chez les personnes âgées, sur le visage. On peut aussi l'observer sur la plante des pieds et ailleurs. Mais où qu'il se trouve, « dès qu'un de vos grains de beauté change de tête, allez voir un dermatologue ! » insiste le Dr Auclerc.

Règles de bon sens sous le soleil et risque de cancer de la peau

Règles de bon sens sous le soleil

Oui, il est possible de pratiquer des activités de plein air en toute sécurité sous le soleil.

Exposez-vous le moins possible au soleil entre 11 h et 16 h, ou à toute heure du jour lorsque l'indice UV atteint 3 ou plus. C'est durant cette période du jour que les rayons du soleil sont les plus ardents. Autant que possible, pratiquez vos activités extérieures avant ou après cette période. Vous n'êtes pas sûr de l'heure qu'il est? Il suffit de vérifier la longueur de votre ombre; entre 11 h et 16 h, elle est plus courte que vous! Recherchez les endroits ombragés... ou créez-les. Lorsque vous êtes à l'extérieur, particulièrement entre 11 h et 16 h, efforcez-vous de demeurer à l'ombre. Soyez prévoyant et apportez un parasol. Vous pourrez

ainsi avoir de l'ombre à volonté!

Choisissez des vêtements qui couvrent vos bras et vos jambes. Les vêtements protègent votre peau du soleil; choisissez des vêtements :

Choisissez des vêtements qui couvrent vos bras et vos jambes. Les vêtements protègent votre peau du soleil; choisissez des vêtements :

Ample; faits d'un tissu serré; légers.

Portez un chapeau à large bord. La plupart des cancers de la peau se développent sur le visage et sur le cou; ces parties du corps ont donc besoin d'une protection accrue. Portez un chapeau à large bord qui protège bien la tête, le visage, les oreilles et le cou. Les chapeaux dépourvus d'un large bord, par exemple les casquettes de base-ball, ne protègent pas suffisamment.

Appliquez une crème solaire ayant un FPS de 15 ou plus. Utilisez un filtre dont le facteur de protection solaire (FPS) est d'au moins 15 – ou de 30 si vous travaillez en plein air ou prévoyez passer la majeure partie de la journée dehors. Choisissez les produits à « spectre étendu » qui vous protègent contre les deux types de rayons ultraviolets, les UVA et les UVB. Appliquez une bonne quantité de crème 20 minutes avant d'aller à l'extérieur. Remettez-en au moins toutes les deux heures; appliquez-en après la baignade ou après un exercice qui vous a fait transpirer. Aucun filtre solaire n'est efficace à 100 % et ne saurait remplacer les mesures de protection telles que rechercher les endroits ombragés ou porter des vêtements et un chapeau protecteurs. Ne vous fiez pas aux seules crèmes solaires, mais utilisez-les comme protection supplémentaire.

Le chercheur Mahmoud Rouabia de l'Institut des biomatériaux de l'université de LAVAL, à Québec, les écrans solaires ne constituent pas une méthode efficace de prévention des cancers de la peau.. Les crèmes solaires sont très efficaces contre les coups de soleil, puisqu'elles atténuent l'absorption des ultraviolets (UVA et UVB par la peau. Cependant ces rayons provoquent des dommages significatifs à la peau bien avant l'apparition des rougeurs associées au coup de soleil. Les véritables questions de l'efficacité des écrans solaires et leur impact potentiel sur le cancer de la peau suscitent une très grande controverse dans le milieu de la recherche scientifique et épidémiologique. Un représentant de l'Institut européen du Cancer, Philippe Autier a confirmé pour sa part, qu'il était toutefois difficile de continuer à promouvoir l'usage des écrans solaires sans connaître leurs effets réels sur les Cancers de la Peau.

Je me souviens qu'un espèce de personnage soutenu par X-CRISE demandait au gens de s'exposer plus de 2h par jour au soleil.

Cette méthode permettait de retrouver une nouvelle synchronisation de notre pendule chronobiologique et en plus vous obteniez ainsi une nouvelle maladie le cancer de la Peau Évitez d'exposer les bébés de moins d'un an aux rayons directs du soleil. Parce que leur épiderme est très sensible, les bébés ont besoin d'une protection supplémentaire; placez toujours leur poussette ou leur parc à l'ombre. Aucun bronzage n'est sans danger. Les appareils, lits et lampes de travaillent, jouent ou pratiquent des activités au soleil durant des périodes prolongées; ont eu plusieurs coups de soleil (avec des « cloques ») durant l'enfance; ont des antécédents familiaux des Cancers de la Peau

Vous pouvez imaginer aisément tous les gens qui travaillent sous le soleil en Heure d'été la conséquence sur leur propre Santé.

Combien de personnes pourront-elles bénéficier de leur retraite si bien méritée ?

Une fois de plus X-CRISE a planifié le problème des retraites du monde

Ouvriers en exposant de façon volontaire sous les intensités solaires les plus élevées par le maintien de l'horaire d'été.

--- LES LOISIRS

Voilà le plus grand argument des technocrates, médias et des Ministres (verts de peur).

« L'heure d'été prolonge le temps des loisirs d'une heure l'après-midi »

Comment cela peut-il s'avérer ? d'où viendrait la 25° Heure ?

Nous voyons bien, au contraire qu'avancer les aiguilles ou la montre digitale à

Pour simple effet de raccourcir le temps et non de l'allonger indéfiniment. Le fait d'avancer les horaires de la fin de la journée de travail aurait effectivement un sens logique d'allongement de la fin d'après-midi.

C'est le plus beau tour de magie de l'X du 20° siècle.....

Dans la pratique donc, l'allongement des soirées d'été est le fait de la saison et non du changement d'heure comme certain manipulé finisse par le croire. Si nous voulons profiter de cet allongement nous devons intervenir sur nos propres horaires personnels.

Nous devons alors sacrifier les informations et la télé pour profiter de cette fin de soirée mais l'inconvénient sera le coucher afin de pouvoir trouver un sommeil récupérateur. C'est là que réside tous nos problèmes de société et de notre très honorable record de consommation de somnifères en Europe.

Mais si je veux utiliser cet avancement dans les villes les parcs et jardins seront fermés à 20h soit 2h avant le coucher du soleil.

De même, si vous choisissez de profiter des loisirs de proximité au lieu de vous lancer dans une véritable expédition automobile du week-end, vous trouverez piscine, musée, le parc ou installations ont eu plusieurs coups de soleil (avec des « cloques ») durant l'enfance; ont des antécédents familiaux des Cancers de la Peau

Vous pouvez imaginer aisément tous les gens qui travaillent sous le soleil en Heure d'été la conséquence sur leur propre Santé. Combien de personnes pourront-elles bénéficier de leur retraite si bien méritée ?

Une fois de plus X-CRISE a planifié le problème des retraites du monde Ouvrier en exposant de façon volontaire sous les intensités solaires les plus élevées par le maintien de l'horaire d'été. Si nous voulons profiter de cet allongement nous devons intervenir sur nos propres horaires personnels.

Nous devons alors sacrifier les informations et la télé pour profiter de cette fin de soirée mais l'inconvénient sera le coucher afin de pouvoir trouver un sommeil récupérateur.

C'est là que réside tous nos problèmes de société et de notre très honorable record de consommation de somnifères en Europe.

Mais si je veux utiliser cet avancement dans les villes les parcs et jardins seront fermés à 20h soit 2h avant le coucher du soleil.

De même, si vous choisissez de profiter des loisirs de proximité au lieu de vous lancer dans une véritable expédition automobile du week-end, vous trouverez piscine, musée, le parc ou installations sportives qui fermeront grâce à l'heure d'été deux avant la fin du jour le Samedi et dimanche. Je teins bien a précisé les employés, animateurs, gardiens et autres préposés ont droit aux fameuses 35h et aux informations du 20H.....

Les activités nocturnes Cinéma, Théâtre extérieurs festivals de toutes sortes ont une véritable gêne dans cet horaire d'été. Les représentations ne peuvent pas commencer avant le crépuscule. Ce qui correspond à une heure normale solaire de 20H ou 20H30Cet horaire exprime en Heure d'été (X-CRISE) donne 22h ou 22h 30 mn ... Pour des raisons d'habitudes ,on n'affiche jamais ces horaires qui paraissent trop tardifs pour les citoyennes et citoyens. Mais les organisateurs trouvent des astuces pour attendre l'arrive de la nuit afin de ne pas dénaturer les spectacles. La fin de cette production se terminera vers 1h du mati

Notre pendule chronobiologique est altérée n'étant pas calée sur l'horaire d'été nous pourrions dormir que 2à 3h dans un sommeil réparateur. Le réveil sera très pénible et notre journée va devenir un enfer.

Alors beaucoup de gens protestent contre ces horaires trop tardifs à leur gré .Les courriers des lecteurs de nos journaux croulent sous ces revendications légitimes.

Pour bien illustré ce qui précède ,voici l'extrait d'un article paru dans « le Figaro » au moment où étaient prises les mesures d'économies d'énergie ---dont l'avancement de l'heure ,mais aussi de la fixation des horaires de fin de spectacle...

Conséquence inattendue de l'heure d'été : on jouera le jour.....

Les restrictions d'énergies risquent d'avoir l'an prochain des répercussions inattendues, voire catastrophiques sur les spectacles de plein air. Bernard LEFORT directeur du festival d'AIX-EN-PROVENCE avait lancé un cri d'alarme lorsque le ministre de Travail Monsieur Michel DURAFOUR avait préconisé l'adoption de l'Heure d'été. C'était une deuxième Heure de plus par celui qui redeviendra Ministre sous François Mitterrand dans l'aventure France-Unie chère à X-CRISE.....Peut-être la peur des réformes que la France voulait exprimer par le refus de la Droite libérale incarnée par cet horaire d'été.....Cette mesure obligera les organisateurs à fixer le début des représentations à 22h30 ou 23h soit de faire jouer leurs interprètes à la lumière du jour. De très nombreux festivals privés ont préféré saborder leur entreprise, qui prospérait depuis les années 60. Les Festivals ont tous recours aux mannes publiques afin de pouvoir pérenniser leurs spectacles par le manque de Spectateurs Potentiels. Un autre problème va se poser sur les loisirs celui de la chasse.

Je ne veux pas rentrer dans le débat pour on contre mais seulement d'exposer une réflexion sur l'éthique de la chasse.

La chasse se pratique normalement par rapport au lever et au coucher du Soleil.Cela ne peut pas surprendre grand monde sur la vie des animaux sauvages vis-à-vis du soleil.

Mais les Ministres du Ministère de l'Environnement auront tous perdu de vue cette indéniable réalité naturelle. Même madame Voynet qui se dit écologiste fixera l'ouverture de la Chasse à 8h Heure d'été la deuxième quinzaine de septembre.

Cela fera 6h du matin Heure solaire c'est-à-dire de nuit et cela contraire aux articles L.229.16 et L.228.5 du Code Rural Français.

La Commission Européenne reconnaîtra que la chasse de nuit est une chasse responsable et très sélective afin de pouvoir continuer l'œuvre d'X-CRISE.

La responsabilité juridique de la Commission Européenne démontre une véritable avanie vis-à-vis de l'Etat nation et de la Constitution Française. Le fait de ne pas reconnaître le Code Rural français par la Commission Européenne constitue un délit d'ingérence et de plus c'est une infraction à la directive oiseau.La directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages a été modifiée à plusieurs reprises et de façon substantielle . Il convient, dans un souci de clarté et de rationalité, de procéder à la codification de ladite directive.*Article 6 2.* Pour les espèces visées à l'annexe III, partie A, les activités visées au paragraphe 1 ne sont pas interdites, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis

***Article 8 1*En ce qui concerne la chasse, la capture ou la mise à mort d'oiseaux dans le cadre de la présente directive, les États membres interdisent le recours à tous moyens, installations ou méthodes de capture ou de mise à mort massive ou non sélective ou pouvant entraîner localement la disparition d'une espèce, et en particulier à ceux énumérés à l'annexe IV, point a)**

Le Club National des Bécassiers réclame depuis des années des horaires modulables mais il se réjouit quand on ferme la chasse à 17h30 en février. Je rappelle que seul les grives et palombes(pigeons ramiers) sont autorisées à être chassées du lever du soleil au coucher du soleil à poste fixe la directive oiseau de 1979 est violée volontairement par la FRANCE Il faut se rendre compte que la nuit tombe à 17h30 en hiver et cela n'est pas un horaire modulable ; voilà une grande avancée d'éthique et de respect de la vie animale. Il faut se rendre compte qu'une médaille décernée arrange bien évidemment tout le monde.

Je souhaiterais pour ma part de fixer à cause de l'horaire d'été l'ouverture de la chasse à 9h et de sa fermeture à 19h dès le mois de septembre. Il faut suivre la course du soleil pour le mois d'octobre. Ainsi nous pourrions préserver un grand nombre d'espèces sauvages soumises à une pression de chasse trop forte et disproportionner vis-à-vis du soleil et de l'alternance JOUR/NUIT. L'horaire d'été n'est pas le facteur des grandes soirées mais c'est le temps qui permet de bénéficier ou pas de la luminosité de la saison.

La Pollution nocturne

. Pour l'astronome ... Étudier et photographier les objets célestes de notre environnement éloigné et passé devient de plus en plus difficile. En maints endroits, les objets de faible luminosité ne se distinguent plus sur le "fond du ciel". Des matériels de plus en plus sophistiqués et coûteux doivent être utilisés pour observer le ciel nocturne : ce sont les radiotélescopes et les outils d'amplification électronique de la lumière, qui sont eux aussi de plus en plus difficiles à utiliser. Les premiers ne sont accessibles qu'aux professionnels en raison de leur coût. Ils sont en outre brouillés par ondes radio utilisées par les réseaux de téléphonie portable. Les seconds sont d'utilisation de plus en plus difficile en raison de la pollution lumineuse et du développement des lasers et canons à lumière, qui se développent en profitant des flous ou vides juridiques des réglementations nationales.

. Les astronomes ont été les premiers à alerter les naturalistes, les scientifiques et responsables sur l'ampleur croissante du problème.

2. Pour le citoyen ...

. Les citoyens, pour observer les étoiles, doivent se déplacer à la campagne ou à l'étranger. Pour ceux d'entre eux qui peuvent se le permettre (financièrement et physiquement, car cela signifie "de la route et de la marche en plus, et des heures de sommeil en moins"), c'est la seule façon de les admirer, hormis virtuellement par une visite au planétarium, via INTERNET ou à partir d'un CD Rom consacré à l'astronomie. Mais là aussi, avec le développement des ronds-points et des infrastructures sur-éclairés, les zones protégées de la lumière se raréfient

3. Pour les collectivités ...

. " Éclairer plus " se traduit par une charge financière croissante. Du point de vue de la sécurité, éclairer mieux est souvent plus justifié ou adapté. Les efforts engendrés par les crises pétrolières sont contrecarrés par le bas prix de l'électricité nucléaire la nuit.

. Il existe heureusement une progressive prise de conscience des élus, accompagnant une demande récente et grandissante du public pour la prise en compte de ce problème. Face aux nombreux projets séduisants utilisant l'éclairage nocturne pour renforcer la notoriété et l'image des villes ou entreprises, le choix des techniques et experts par les responsables reste cependant difficile, faute de documents et expériences de référence

4. Du point de vue de l'Environnement et de la soutenabilité du développement et de l'aménagement du territoire ...

. C'est le domaine où les informations sont les plus rares et récentes, car la pollution lumineuse est longtemps passée tout à fait inaperçue. Très peu d'études scientifiques l'ont finement étudiée ou évaluée ; il y a néanmoins consensus sur les points suivants ;

- L'impact de la lumière artificielle sur le vivant a été très peu étudié, particulièrement en France. Il est un peu mieux connu pour certaines espèces d'insectes et pour les oiseaux, ainsi que pour quelques rares espèces de plantes ou algues

5. Intérêt à agir pour l'Eurorégion ...

. Même si les Pays-Bas ou certaines parties de l'Italie sont plus touchés par ce phénomène, nos cinq régions comptent en effet parmi celles qui en Europe et dans le monde illuminent le plus le ciel (visibles de la lune et bien au-delà). Les impacts environnementaux et en terme de gaspillage d'énergie sont importants et semblent - pour certains au moins - avoir été largement sous-estimés. Les "fenêtres" de ciel pur et limpide permettant l'observation astronomique et la vie normale de la faune nocturne ne cessent de se réduire. Enfin, comme la plupart des problèmes environnementaux, la pollution lumineuse doit impérativement également être traitée de manière globale et transfrontalière. De plus, les régions littorales ont une responsabilité particulière vis-à-vis des flux migratoires qui concernent tout le paléarctique occidental (de la Finlande à l'Afrique).

Conclusion/résumé ...

. Si la pollution lumineuse peut encore être considérée comme une nuisance pour le grand public, elle est ressentie à juste titre comme une véritable menace pour l'astronomie professionnelle et plus encore amateur. Pour les écologues? elle répond aux différentes définitions du mot "Pollution", car elle est devenue une menace préoccupante pour la faune et la flore, et les écosystèmes.

. Du point de vue de la santé humaine, les données sont encore éparpillées et limitées, mais on sait au moins que l'éclairage artificiel peut perturber les systèmes nerveux et hormonaux. Les données sont suffisantes pour invoquer le principe de précaution et la Belgique, le Royaume Uni et certaines parties de la France, dont le nord et la région parisienne, sont tout particulièrement touchés par ce problème. N'est-il pas paradoxal que la génération qui a lancé la conquête spatiale soit également celle qui prive les citoyens et les astronomes de la vue du ciel nocturne.

Quelques exemples d'impact sur la faune ;

Certains oiseaux menacés, tel l'Œdicnème criard, encore présent mais très menacé, sur notre littoral semblent désertir les zones artificiellement éclairées la nuit. Le simple passage des faisceaux lumineux des phares de voiture sur son nid suffit, selon certains ornithologues, à provoquer l'abandon de la couvée et donc, pour partie au moins, expliquerait la disparition de l'espèce qui recherche en outre de vastes espaces ouverts proches du littoral. Les canards (sauvages, le cas du colvert semi-domestiqué étant différent) qui se nourrissent essentiellement la nuit semblent préférer les zones de noir profond. D'autres espèces comme l'Étourneau sansonnet, le Moineau domestique, la Mésange charbonnière, voire le Faucon crécerelle ou les pigeons de nos villes semblent s'être facilement habitués à la présence de l'éclairage artificiel urbain, et l'on trouve parfois des oiseaux qui nichent dans les zones industrielles très éclairées, mais tranquilles, et toutefois souvent dans une partie moins éclairée de la zone. Nombre de mammifères menant une activité nocturne choisissent toujours de circuler dans le noir ou dans les zones d'ombres. Lorsqu'ils ont le choix, certains évitent soigneusement de passer dans les taches de lumière, fussent-elles celles de la lune, comme ils évitent généralement les zones où le sol est nu et découvert. Ils préfèrent traverser ces dernières à l'abri d'arbres, de buissons, dans les entrelacs de branches. Un flash lumineux, le faisceau des phares de voiture, peuvent éblouir ou perturber certains animaux (qui vont par exemple se laisser écraser, tirer, ou capturer sans réagir). En Lituanie, les bagueurs se servent de phares avec lesquels ils amènent très efficacement les oiseaux dans leurs filets. L'attraction pour la lumière ou son effet hypnotique est exploité par nombre de braconniers. Une raie de lumière sur le sol ou un alignement de lampadaires peut ainsi constituer un mur immatériel pour certaines espèces pourtant capables de se déplacer rapidement au sol ou dans les arbres, ou sachant parfaitement voler. Dans les forêts tropicales, certaines espèces semblent sensibles à des intensités inférieures à celle d'un quart de lune et bien moins dans certaines gammes de longueur d'onde (ultraviolet notamment). Or, toutes les espèces ont sur le moyen et long terme vitalement besoin de pouvoir se reproduire, et pour cela de se déplacer normalement dans leur (notre) environnement.

Pour les espèces lumiphobes (ou photophobes), certains effets de ce qu'un nombre croissant de chercheurs appellent "pollution lumineuse" s'apparentent effectivement à ceux de la destruction et du morcellement de l'habitat pour un certain nombre d'espèces nocturnes ou à activité crépusculaire. C'est pourquoi, bien que les impacts en soient mal mesurés, à la suite des astronomes les écologues et un certain nombre de techniciens de l'éclairage parlent maintenant de " pollution " et non plus de " nuisance ".

La lumière-piège : Les naturalistes savent depuis longtemps, dans le cadre de leurs inventaires, utiliser des lampes à spectre particulier (émettant des U.V.) qui, tenues dans le vide ou placées devant un drap blanc, attirent inévitablement de nombreux insectes nocturnes sur des distances importantes, y compris dans le couvert forestier extrêmement dense des forêts équatoriales humides. Graellsia isabellae, qui est un très grand et très beau

papillon français protégé par la loi, a failli disparaître suite au braconnage à la lampe à vapeur de mercure qui servait (sert ?) à alimenter le marché de collectionneurs indécents.

Certaines sources lumineuses constituent pour certaines espèces (parfois uniquement à certaines époques de leur développement ou lors des migrations) une force d'appel ou de répulsion importante, y compris dans les rayonnements non visibles pour l'Homme.

Nombre de braconniers et autrefois de chasseurs et pêcheurs ou collectionneurs d'insectes ont utilisé et utilisent encore la lumière nocturne pour paralyser, effrayer, piéger ou attirer les animaux. Les pêcheurs de Calmar ont industrialisé la technique du lamparo et ratissent les océans au moyen des batteries de puissantes lampes orientées vers la mer qui leur permettent de capturer sans effort la totalité de bancs de centaines de millions d'individus. La pêche au lamparo ou à la lumière est désormais interdite en France (sauf dérogation). Elle a contribué à l'épuisement ou la disparition de certains "stocks" de poissons ou d'écrevisses autrefois très abondants. De nombreuses populations d'écrevisses ont disparu de nos lacs, braconnées sous les lampadaires ou à la lampe. Il est également possible que les rassemblements sous la lumière aient accentué la pression de prédation naturelle, sans que nous en ayons eu conscience.

Les insectes ...

Ce sont les espèces qui semblent avoir été le plus touchées par le développement de l'éclairage des villes puis des campagnes. Rappelons qu'après les virus, bactéries et micro-organismes, ils constituent l'essentiel de la biomasse terrestre et qu'ils remplissent des fonctions irremplaçables.

Il est unanimement admis que la forte quantité d'U.V. produite par les lampes à vapeur de mercure a contribué à réduire ou supprimer certaines faunes urbaines et périurbaines. Les entomologistes, pour des raisons d'inventaires scientifiques, utilisent d'ailleurs encore ponctuellement des sources U.V. pour attirer les insectes, Lépidoptères notamment. Cette technique est aussi utilisée par les matériels de destructions d'insectes, et hélas par certains trafiquants d'espèces rares. Les observations de terrain et en laboratoire montrent que : - les insectes nocturnes ou diurnes sont nombreux à être attirés par la lumière ; le spectre d'émission d'une même source est différemment perçu selon les espèces ; - le spectre d'émission d'une même source est différemment perçu selon le contexte : la lumière émise peut être plus ou moins modifiée (filtrée) par la brume ou la pollution de l'air, réfléchi et modifiée par un mur et/ou un sol ou des objets plus ou moins réfléchissant (ex : acier brossé sur certains luminaires) ; l'insecte peut réagir à un rayonnement imperceptible par l'œil humain (U.V. notamment, et peut-être infrarouge) ; l'énergie nécessaire (efficace) pour déclencher une réponse (fuite ou attrait) d'un insecte est très variable, comprise entre une limite inférieure qui peut être très faible, et une limite supérieure (pour laquelle, un papillon par exemple est aveuglé et ne vole pas) ; plusieurs sources pourraient se combiner pour créer une sorte de source fictive (ou virtuelle) pour l'insecte qui y est soumis. enfin, les antennes réceptrices de certains papillons, peuvent être brûlées ou dégradées par la chaleur des sources lumineuses qui les ont attirés même les Gastéropodes...

Escargots et limaces ont fortement régressé, nous ignorons précisément pourquoi, nous ignorons l'importance de leur niche écologique, mais il semble que cette importance ait pu être sous-estimée. La réponse de l'œil des Gastéropodes à la lumière a été étudiée par Bernard Buisson et Alain Blanc (laboratoire de Biologie animale de St Etienne). Ces deux chercheurs ont découvert que la lumière provoque une migration massive de granules pigmentaires dans le centre de la rétine de l'escargot, avec d'importantes variations de neurosécrétions selon l'heure de la journée, ces neurosécrétions semblant être en rapport avec le cycle activité/sommeil. La lumière et la sécheresse de l'air inhibent l'activité de l'escargot. En présence d'un éclairage artificiel, son horloge interne conserve son rythme sommeil-veille pendant quelques jours, après quoi le dérèglement l'emporte. On note que la plupart des espèces d'escargots et de limaces sont en forte voie de régression. Hors forêt et bocage, les bords de routes et les jardins étaient leurs derniers habitat-refuge. Ils sont de plus en plus éclairés... et la fauche précoce et répétée, le salage et l'utilisation de désherbant les menacent également. Leurs fonctions au sein de leur niche écologique étant assez mal connues, nul ne peut quantifier les conséquences biologiques et donc économiques de leur

régression ou disparition des milieux naturels.

Bien d'autres espèces sont probablement touchées par l'impact de l'éclairage, sans que nous en ayons conscience. Si les espèces touchées ont une importance fonctionnelle particulière dans les réseaux trophiques (pyramide alimentaire), les conséquences peuvent être graves. Certains naturalistes nous ont fait la remarque que diverses espèces autrefois communes d'Oiseaux (Œdicnème), de chauves-souris (espèces forestières), de Mammifères (grands herbivores, Ours, Loup, Lynx) survivent mieux ou uniquement dans les zones qui apparaissent comme des "trous d'ombre" sur les images satellites ou aériennes prises de nuit. Il n'est pas exclu que l'absence d'éclairage nocturne soit également en cause, et non seulement le moindre impact général de la présence humaine dont il est un signe.

Selon la nature de la source lumineuse, sa localisation, son orientation (vers le ciel, vers le sol), selon sa hauteur par rapport au sol, selon qu'elle est isolée (comme le feu du phare), en globe, "chaude" ou "froide", mais aussi selon la nature des milieux éclairés (sol, ciel, eau douce ou salée), etc..., l'impact faunistique est très variable. Les espèces les plus concernées (nocturnes) étant par définition souvent très discrètes, l'incidence du phénomène a probablement été très sous-évaluée. On a cherché à utiliser la lumière des phares comme moyen d'alerter les grands mammifères au moyen de déflecteurs, mais les résultats (en cours d'évaluation) sont discutés ; les collisions diminueraient effectivement dans le noir, mais pourraient augmenter à l'aube ou au crépuscule (effet pervers).

Théoriquement, après un certain temps, les animaux, notamment les plus évolués, devraient développer des comportements d'adaptation, mais il est possible que les comportements d'évitement ou d'attraction vis-à-vis des sources lumineuses dans le noir soient, pour certaines espèces au moins, très primitifs, et comptent parmi des automatisations biologiques (réflexes) les plus fondamentales et profondément ancrées dans le cerveau dit "reptilien", et qui ne pourraient être modifiés qu'après des durées qui peuvent se compter en siècles, en millénaires comme en millions d'années. Le principe de précaution (pilier environnemental de RIO et du traité de Maastricht) veut qu'on cherche à réduire les nuisances plutôt qu'attendre que les espèces s'y adaptent.

L'impact floristique ... Il a été, à notre connaissance, très peu étudié. S'il ne semble pas être significatif en terme d'impact direct, en terme d'effet indirect, il pourrait être éloquent (ex : chaîne de conséquences à partir de la disparition d'un pollinisateur nocturne, ou de tel prédateur ou symbiote occupant une position clé dans l'écosystème). Il faut tenir compte du fait que pour le végétal (pour le phytoplancton comme pour les plantes supérieures), la lumière a un rôle informatif (rythme biologique, induction de phototropisme), comme pour les animaux mais aussi fonctionnel (photosynthèse). On sait qu'une exposition très brève à la lumière peut perturber le rythme nyctéméral des plantes. L'éclairage artificiel a chez certaines plantes des effets, notamment sur le débourrage et la perte des feuilles (période de végétation) ainsi que sur la floraison (dates, rythmes). L'université de Bonn en Allemagne (New Scientist 1998) a montré que le fait de labourer de nuit sans lumière les champs cultivés, permettrait de réduire de 18 à 80 % la croissance des " pestes " agricoles végétales

Voilà pourquoi nous demandons et exigeons l'application de l'article 3 du décret 76-866 pour lutter contre la pollution nocturne

LA DICTATURE DU CADRAN

1 QUI IMPOSE LE TEMPS ?

En ce nouveau siècle qui célèbre et revendique les notions de Liberté, d'égalité et de justice sociale. Il faudrait pouvoir en mesurer les effets sur l'implication de cette imposition sans aucune référence démocratique. Nous devrions avoir notre part de temps et notre pouvoir en disposer naturellement.

Quelques soit les révolutions sociales, toutes les manifestations revendicatrices face au

pouvoir central ont toutes mis l'accent sur les répartitions des richesses, des chances mais aussi pour la liberté du temps libre.

Tous les pouvoir qui ont été établis et sans la moindre discussion démocratique le monopole de l'organisation de la vie publique sans hésiter en empiété sur la vie privé des citoyens.

Ce degré de mainmise du pouvoir (État, Administration centrale, hiérarchie Ministérielle) qu'il soit accepté ou subi, caractérise la nature de la société ;religieuse, libérale, totalitaire ou Étatique. Par le fait qu'elle puisse s'intituler démocratique ou non n'empêche pas cette distinction.

Le système basé sur une représentation collégiale, une assemblée élue peut générer la même oppression qu'un tyran « personnifié ou adulé ».Le principe de base reste le même occupé les assujettis à plein temps et éviter de les faire pensées. Les créneaux laissés libres par le travail sont à remplir par les réunions cellules, comités, loges et comités émanant directement du pouvoir en place. Les manifestations, les grandes messes ou les kermesses vont pouvoir diffuser la bonne parole et en oubliant de mettre évidemment l'accent sur les problèmes de notre société.

Dans les société libérales avec ou sans reine ou roi la mainmise du pouvoir n'est pas la même nature : l'approbation totale du temps dirigés par les technocrates doit se faire dans les couloirs du pouvoir.

Temps imposé-----Temps oppresseur

L'inégalité se mesure de moins en moins en Heure de travail ou en Heure de loisir. Il faudrait d'ailleurs bien redéfinir sous ces vocables. Il faudrait pour cela avoir un certain pouvoir d'action sur leur contenu et leur place. C'est-à-dire puisque le mot à deux significations le Temps dans le temps. François Mitterrand disait de façon méthodique qu'il fallait laisser le temps au temps. Mais personne n'aura relevé que cette phrase avait tout son sens avant ou après les changements d'heure.

Le débat politique n'a jamais eu lieu si ce n'est que des quolibets

vis-à-vis du pouvoir en place qui voulait mettre un terme à cette gabegie. Les manipulations de l'heure ne sont qu'un moyen parmi d'autres pour créer cette société « duale ou une minorité impose et définit un rythme de vie que la majorité est ensuite condamnées et voir même conditionnée à subir avec une disparité dans la répartition des avantages et des inconvénients ; C'est très dur de pouvoir lutter contre l'oppression du Pouvoir Étatique d'X-CRISE.....

Société duale

Du point de vue de l'utilisation du temps ,tous les Écoliers sont privés d'une bonne partie de leur ration de sommeil ainsi que de très nombreux adultes et surtout en priorité tous les travailleurs matinaux. Je ne parlerai pas des gens qui subissent de manière autoritaire la pression des horaires, hospitalisés, pensionnaire, prisonnier et sportifs. La plus grande injustice est pour le monde rural, de l'hôtellerie et ceux des grandes surfaces qui n'ont plus de contact familial avec les enfants scolarisés. Ils sont coupés des informations et des spectacles le soir.

Face à eux certains membres des entreprises pratiquant des horaires mieux adaptés ne souffrent pas du décalage, ou même ont plus de temps.

Il en est de même pour les cadres de niveau élevés ou de certaines professions libérales, qui ont une grande latitude dans l'organisation de leur travail, cette possibilité d'aménagement et de choix s'appliquant également au calendrier des congés.

L'inégalité selon cette dépendance vis-à-vis du temps introduit des divisions dans les groupes sociaux ;le décalage horaire tend à accentuer ces différences et à constituer deux blocs de population qui se croisent mais se rencontre de moins en moins :

D'une part ceux qui ont leurs heures de travail dans les créneaux naturels peuvent avoir des activités culturelles, sportives ou philosophiques tout en organisant leur vie familiale.

D'autre part, ceux qui vivent littéralement « sous la pendule » et doivent dès le réveil courir

après l'heure. On retrouve dans ce groupe tous les employés des grandes agglomérations, les ouvriers du services publics (SNCF, EDF, P.T.T, D.D.E) et tous les employés territoriaux (mairie, CUB, Conseils généraux et Régionaux) les enseignants et tous le monde hospitalier et des cliniques. Il est évident que les mères de famille, souvent confrontées par la nécessité de faire face à plusieurs contraintes horaires (Mari, enfants et parents âgés) malgré une activité extérieure engendrée par l'État grâce a cette pression fiscale.

L'horaire d'été est un facteur aggravant les dépenses publiques par toutes les conséquences négatives sur la santé des citoyens. De plus ces femmes seront privées d'une heure de sommeil grâce à cette mesure. Disons que cette dualité se retrouve aussi dans l'organisation même des loisirs où ne trouverons des activités de standing ou de masse. Les horaires seront adaptés à la demande des sponsors et des publicitaires. Les acteurs de ses grands événements seront tenus très loin de ces décisions et malgré leur exposition à des risques connus et encourus.

La pratique des sports de masse sera très contraignante vis-à-vis de la vie de famille et des conditions climatiques lors des grosses chaleurs. Le sport individuel sera l'apogée de la fin du siècle dernier.

ADMINISTRATION, RÉGLEMENTATION et BUREAUCRATIE

Une société organisée a besoin d'une administration ...mais la réglementation excessive qu'elle génère aboutit à une bureaucratie qui tend trop à la paralyser. Vous ajouté un fond d'Europe et là vous avez tous les ingrédients pour faire monter les extrêmes de tout bord.

Le taux de bureaucratie peut être mis en parallèle avec le taux d'autoritarisme d'un gouvernement ; faible dans une société libre, il peut s'élever jusqu'à étouffer complètement la vie des citoyens en entravant irrémédiablement l'économie. Cette idéologie bureaucratique rend les gens tellement égoïste que notre société devient de plus en plus violente.

C'est bien la liberté qui engendre l'efficacité

La bureaucratie Communautaire ressemble beaucoup trop au gouvernement de Vichy et que la responsabilité démocratique n'est pas une devise de cette maison. Pour cela il suffit d'observer le Parlement Européen pour voir le taux d'absentéisme de nos Eurodéputés.

Ils ont compris combien il est trop difficile d'arrêter une directive proposée par la Commission Européenne qui n'a pas de mal à fausser les rapports par des organismes dépendants des commissaires Européens.

La Commission donne et approuve des sondages manipulés pour imposer son idée avec l'aide médiatique qui s'impose.

La réalité est trop souvent décrier. Le vote du non pour le référendum est aujourd'hui le flet de notre société qui n'est plus en harmonie avec la pensée unique.

INFORMATION PUBLICITÉ ET PROPAGANDE

Tous les moyens de communications intermédiaires de masse ou mass média comprennent journaux radios télévisions et divisés en une multitude de support journaux, stations de radio chaîne TV et réseaux. Les informations nous inondent en permanence sous trois formes différentes et aspects cités .Ce que l'on désigne par le terme MEDIA constitue un système destiné à nous donner une information au sens strict de ce mot ,à nous faire acheter, à nous faire penser .

On peut estimer leur objectivité en fonction de trois critère de dépendance ou d'indépendance au regard :

--- de l'opinion publique

--- du pouvoir politique

--- du pouvoir économique industrielle

dans le cas des médias (journaux surtout) dont l'appartenance à un parti ou à une organisation est clairement affichée, dans les journaux de province vivant au contact de leur population et ceux qui n'acceptent aucune publicité, le lien avec les lecteurs est suffisant pour maintenir une certaine objectivité. Il faut remarquer d'ailleurs que ces journaux n'ont pas de gros moyens financiers et de diffusions.

Les grands médias au niveau national on peut affirmer qu'ils sont presque indépendants de leurs auditeurs et téléspectateurs pour les autres.

Les Radios et Chaînes de TV ne se différencient que par le partage de leur dépendance affichée ou occulte au pouvoir politique. Le gouvernement dispose d'une manne assez conséquente pour infléchir une information.

Le référendum sur la Constitution Européenne démontre bien ce fait mais le résultat obtenu a montré que les électeurs et électrices ne sont plus manipulés comme jadis avec les fonds secrets de Matignon vis-à-vis des médias.

Le Premier Régime qui a créé ce phénomène de propagande est le régime de Vichy.

Pierre LAVAL a été cofondateur de la SOFIRA (RMC, Europe 1.....) cet organisme dépendait directement du chef du gouvernement.

Vous trouverez toutes ces informations dans le livre d'Erick LABROUSSE « La véritable Histoire politique et Économique du régime de Vichy 1940 1945 ». Ce livre se trouve au Cercle des Écrivains de Blanquefort 8 rue Raymond Valet 33290 Blanquefort.

Il est très difficile pour n'importe quelle association de faire passer un message en moins de deux minutes pour un journal télévisé. De plus les responsables associatifs n'ont pas ou rarement de formation médiatique. Les Ministères qui sont généralement sous le coup de l'actualité utilisent l'arme de la dérision face à toutes les associations.

Si jamais la personne qui s'exprime devant les caméras n'est pas à la hauteur de l'événement l'image qu'elle va véhiculer sera capitale pour la suite du combat.

Pour revenir à notre heure d'été les ministères qui sont sous le coup de cette manipulation sont le Ministère de l'Industrie et de l'Environnement par le biais de l'ADEME. Cet organisme inonde de fax et de télex toutes les rédactions institutionnelles sur le territoire national.

De plus deviendra un membre du conseil de désignation des candidats pour La République en marche lors des élections Européennes Ci-dessous la commission d'investiture au complet :

- Jean-Marc Borello est Délégué national à la transformation économique et sociale, Président du groupe SOS ;
- Sabine Thillaye, députée d'Indre-et-Loire, est franco-allemande et présidente de la commission des affaires européennes à l'Assemblée nationale ; Consultation biaisée par cette dame
- Nicole Lacognata, enseignante retraitée, est coordinatrice Europe pour le mouvement dans l'Aisne ;
- Arnaud Leroy, Président de l'ADEME, dont le parcours politique est marqué par un fort engagement européen

L'AGENCE France Presse par son service économique sert de relais à cet organisme d'État.

Sous le régime de VICHY l'Agence France Presse s'appelait l'A.F.P.I donc vous voyez bien que la continuité de l'État de Vichy fonctionne très bien en France 80 ans après la Libération.

**Vous allez vite comprendre cette affirmation par un exemple concret sur notre système horaire le fonctionnement de ce piège aux mâchoires redoutables ;
bureaucratie + Médias**

En 1975 furent édictées des mesures « d'économies d'énergies » Elles concernaient notamment trois secteurs :

1° le domaine public limitation des heures d'éclairages, lieux publics des spectacles et des rencontres sportives

2° les mécaniques réductions des courses automobiles rallyes grand prix

3° la consommation domestique par le décalage horaire-une Heure d'été supplémentaire—Les ménages iraient au lit une heure plus tôt d'ailleurs les programmes T.V s'arrêteraient dans l'espoir d'économiser une Heure d'électricité par jour. Il était prévu un bilan afin d'établir et de calculer les économies réellement réalisés. Le bilan prévisionnel était de 300.000 TEP c'est-à-dire un pétrolier. Aujourd'hui 40 ans après cette idiotie technocratiques ont est dans l'attente d'un bilan économique et sérieux de l'ADEME ou de la DRIRE.

En 1940 sous l'heure allemande aucune économie d'énergie suite à la promulgation de la loi

JORF du 22 décembre 1940 page 6214

Loi du 18 décembre 1940 RELATIVE A LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE L'ÉLECTRICITÉ

JORF du 22 février 1942 page 774 Arrêté du 11 février 1942 PRIS EN APPLICATION DE L'ART. 1 (2E) DE LA LOI DU 18 décembre 1940 SUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Le nombre d'abonnés était de 900.000 personnes en 1940 et non 35 millions en 2019 Ces deux organismes sont réduits aujourd'hui à financé les associations écologiques pour garder une légitimité administrative.

Le Tri sélectif est constitué dans le même registre d'exploitation des masses pour responsabiliser les citoyennes et les citoyens. L'Industriel qui produit et vend tous les déchets retire tous les bénéfices de cette manipulation.

Le Pollueur-payeur n'est pas la bonne personne identifiée dans cette affaire. Une fois de plus le ponctionné c'est toujours le même et le responsable lui donne des leçons de civisme.

Nous voyons bien dès que les problèmes d'environnement touchent le Ministère de l'Industrie et de l'Environnement sont manipulés des milliards d'€uros sont gaspillés chaque année par cette mesure .

POUR UNE HARMONISATION NATUREL DU TEMPS

Les temps anciens

Plusieurs milliers d'années avant notre ère, l'homme avait compris le rythme des années, des saisons, de la lune, l'alternance des jours et des nuits. Partout, il attribuait aux Dieux cette régularité cyclique. C'est peut-être pour essayer de s'affranchir de leur toute-puissance qu'il a essayé de domestiquer le temps en le dominant.

Les premières positions de constructions architecturales, un dolmen ou un menhir en Bretagne (France), un obélisque en Égypte, reposent sur des considérations diverses : tombes, marques de lieux religieux, repères pour voyageurs, repères astronomiques... Dans

ce dernier cas, l'ombre du soleil ou de la lune tombe à un instant donné sur un lieu précis en lien étroit avec la religion. Chez les Mayas et les Aztèques, à la même époque, les prêtres sont aussi astronomes. On a trouvé, conservés dans la pierre, des calendriers soigneusement enrichis de dessins de divinités, bien plus précis qu'en Europe. Le gnomon, simple bâton planté verticalement dans le sol, permet facilement, en n'importe quel endroit, d'observer le mouvement de l'ombre du soleil ou de la lune. C'est l'ancêtre du cadran solaire. On le trouve partout : Amérique, Afrique, Bornéo... Mais son utilisation permet surtout d'effectuer des mesures astronomiques. Il est intéressant de constater que le gnomon ci-contre a été photographié sur la lune. En effet, au cours de plusieurs missions Apollo, il était nécessaire d'orienter des instruments de mesures (de vent solaire, par exemple) posés sur la surface lunaire. Le gnomon permettait, par la mesure de son ombre comparée à ses propres dimensions, de trouver des angles d'inclinaison.

Si l'astronomie, les mathématiques et la calculatrice vous intéressent, de nombreux sites sont consacrés au gnomon.

Les cadrans solaires

L'ancêtre du cadran solaire est le gnomon : l'étude de sa technique, de ses significations et de son art constitue la gnomonique. Les Anciens attribuent son invention à Anaximandre de Milet, vers l'an 600 avant J.C. Aujourd'hui, on sait que cette invention est beaucoup plus ancienne.

L'extrémité de l'ombre d'un bâton planté verticalement parcourt très régulièrement un arc : on fabrique un instrument formé d'une tige, appelée style, et d'un cadran, horizontal ou vertical, sur lequel sont gravés des traits indiquant l'heure.

Son utilisation a duré plusieurs siècles : à gauche, un cadran solaire portatif en or et argent utilisé en Angleterre au X^{ème} siècle. A droite, un cadran solaire très récent, construit au Québec, essentiellement pour son intérêt artistique.

Les premiers cadrans n'ont pas encore les graduations des heures, et même au Moyen-âge, on trouve sur les chantiers un cadran solaire à 4 traits, n'indiquant que les moments du début et de la fin du travail des ouvriers, et ceux de la pause.

On tient compte de la durée du jour pour réaliser 12 graduations, et les heures n'ont pas la même durée en été et en hiver.

Ce n'est qu'au XVI^{ème} siècle que l'heure est définie comme la 24^{ème} partie du temps séparant deux passages du soleil au zénith.

On en trouve pratiquement sur toutes les églises, avec un cadran vertical : les clercs sont les artisans de leur large diffusion. Les Croisés, au XIV^{ème} siècle, ont rapporté des cadrans solaires au style incliné, augmentant sa précision. Les spécialistes sont appelés cadraniers, ils parcourent le pays pour satisfaire la forte demande. Et même après l'invention de l'horloge, coexisteront sur la façade des cathédrales les cadrans solaires et les cadrans des horloges. Pour terminer, admirons ce magnifique cadran solaire portatif en bois de la fin du XIX^{ème} utilisé par un berger Pyrénéen.

Le cadran solaire a son histoire liée à celle de l'horloge à eau - la clepsydre - et à celle du sablier. Leurs utilisations sont complémentaires.

Les clepsydras

La clepsydre est une horloge à eau connue aussi bien des Égyptiens que des Amérindiens ou que des Grecs. Un vase percé d'un trou laisse couler de l'eau. Des graduations situées à l'intérieur permettent de mesurer des intervalles de temps.

Cette clepsydre a une forme évasée, plus large en haut, car le débit de l'eau est plus grand quand la dénivellation est plus grande. Les graduations sont ici à peu près équidistantes. Si le cadran solaire donne l'heure pendant le jour, la clepsydre fait la même chose la nuit, et elle mesure en plus des durées plus brèves avec une bonne précision. Les Grecs perfectionnent l'instrument. Dans le modèle ci-contre, reconstitué en image de synthèse en 3 dimensions, on distingue 2 vases, l'eau en bleu, un flotteur en bas en blanc, une tige crantée, un cadran.

Le fonctionnement est le suivant : un récipient non représenté sur le dessin laisse couler de l'eau dans le vase du haut par le tuyau du haut. Ce vase laisse écouler vers le bas un débit

d'eau inférieur à celui qu'il reçoit. L'eau en excès s'écoule par le tuyau de gauche. Ainsi, le vase est toujours plein, la chute d'eau vers le vase du bas a toujours la même hauteur, et le débit reste constant.

L'eau monte régulièrement dans le vase du bas, le flotteur pousse la tige crantée vers le haut, laquelle fait tourner l'aiguille par l'intermédiaire d'une roue dentée. Cette clepsydre ressemble bien à nos horloges, on comprend mieux maintenant son nom d'horloge à eau. Malgré cette amélioration, mettre deux clepsydes à la même heure n'est pas simple, et il est nécessaire tous les jours de réaliser des réglages en utilisant un cadran solaire. La clepsydre tient une grande importance dans la vie des cités. On connaît le goût des Grecs pour la politique, la polémique, la justice : la clepsydre sert pour limiter la durée des discours ou des plaidoiries. Parmi les réalisations les plus connues, citons la clepsydre offerte par le calife de Bagdad à Charlemagne, en 807, mettant en action des automates, et la gigantesque clepsydre réalisée en Chine par Su-Sung pour l'Empereur, vers 1090, de plus de 10 mètres de haut.

Galilée, qui vers 1610 connaissait le pendule pesant, explique dans son ouvrage *Discorsi* traitant de la chute des corps (une boule en bronze roulant dans une rainure lisse et polie sur un plan incliné) : Quant à la mesure du temps, nous la fîmes à l'aide d'un grand seau plein d'eau d'où sortait, par un fin tuyau soudé sur le fond, un mince filet d'eau reçu dans un petit verre durant tout le temps de la descente de la boule. Les quantités d'eau recueillies étaient pesées chaque fois sur une balance très exacte donnant par la différence et proportion de leurs poids la différence et proportion des temps.

On sait aujourd'hui que ces expériences sont fausses, et la valeur qu'il trouve de l'accélération de la pesanteur le prouve (la moitié de la bonne valeur). On peut simplement signaler que les clepsydes romaines étaient un bien meilleur instrument, et que Galilée est considéré à juste titre comme le père de la mécanique classique.

1----LE TEMPS DE L'HEURE EN EUROPE

les différents pays n'ont pas les mêmes régimes horaires, ni les mêmes régimes de congés. La recherche d'une harmonisation par le haut mènerait forcément et obligatoirement à des solutions bureaucratiques et de blocages. C'est à partir des citoyennes et des citoyens eux-mêmes que doivent s'élaborer des propositions et des solutions en tenant compte des très graves nuisances occasionnées par un trop grand décalage du soleil. Il faut tenir compte et de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs si cela permet une véritable harmonisation dans l'amélioration du cadre de vie. Le travail peut permettre de trouver cette harmonie et il semble qu'une discussion syndicat et patronat peut résoudre ce problème afin de répondre à deux critères

----Productivité

----rentabilité

Ces deux termes sont indispensables afin de lutter contre l'érosion économique de nos emplois. Les entreprises ont besoin de main-d'œuvre efficace et surtout motivé et en bonne santé pour répondre au défi du XXI^e siècles. L'Horaire d'été n'a pas apporter une véritable amélioration si ce n'est que le travail au noir qui s'est développé dans les milieux ouvriers. Ce manque d'argent pour l'État est devenu crucial et ce n'est pas des contrôles obsolètes qui font faire changer les choses. Les grandes surface du bricolage se sont développés à grande vitesse depuis les années 75. Actuellement la France avec le Benelux sont les seuls à vivre avec un décalage de plus deux heures vis-à-vis du fuseau horaire. Nous avons perdu même notre indépendance vis-à-vis de notre méridien. Le fuseau de Berlin ne peut pas être notre indicateur de temps et il se réfère à une certaine époque ou la technocratie dirigée la France après avoir supprimé le pouvoir démocratique le 10 Juillet 1940 au Casino de Vichy. L'Espagne pratique de manière très intelligente cette indépendance en continuant à vivre par rapport au soleil et en ne tenant pas compte de la pendule administrative de la Commission Européenne qui se délecte du régime dictatoriale chère à Pétain et à Hitler. Le Portugal a supprimé sa deuxième heure de décalage et malgré les apitoiements d'X-crise et du ministère de l'industrie français. Les télécommunications ne sont pas nécessaires pour

une harmonisation sur le fuseau de Berlin. Dans l'ensemble de l'Europe elles se sont toutes calées sur le temps T.U. C'est-à-dire avec deux heures de retard sur notre heure de Berlin. Les transports fonctionnent tous de la même manière c'est-à-dire avec un décalage de deux heures sur notre pendule administrative. Je vous invite à vous rendre dans les tours de contrôle dans les grandes agglomérations et vous verrez les écrans horaires sont en temps T.U. Cela démontre que l'argument harmonisation n'est pas un terme de notre époque moderne mais bien celle de la période 1940 1945. Le fait de faire croire au gens et d'inculquer comme une propagande que l'heure d'été a été instaurée par les Anglais démontre cette manipulation. Les Anglais avaient rajouté une Heure de juin à septembre mais pas deux heures comme en France. Les Directives Européennes ne fixent seulement que le calendrier des changements d'heure en laissant aux pays membres le choix de l'avancement. La France pourrait utilisé le système U.T.C. 0 en Hiver et U.T.C + 1 en été. Voilà une solution la plus intelligente que le gouvernement pourrait prendre et cette mesure sellerait définitivement le sort de l'Heure d'été dans un avenir proche. Mais X-CRISE ne souhaite pas devoir disparaître un bastion antidémocratique qui lui permet d'affirmer sa puissance sur le monde politique inculte et point fêru d'histoire économique.

2 ----L'EUROPE HORAIRE

Cette idée d'une Europe de citoyennes et de citoyens vivant sous le même horaire de Lisbonne à l'Oural n'est pas une nouveauté Européenne tous les dictateurs ont rêvé de ce grand dessein pour assouvir leur propre destin. Le fait d'imposé son fuseau originaire n'est qu'une espèce de pensée ésotérique en marge d'une pseudo religion. Cette Europe marchant d'un même pas en attendant de marcher au pas de la Commission de Bruxelles séduit de très nombreux technocrates dans les instances communautaires de Strasbourg, Rome Paris , Londres ou Berlin. De par cette complicité pourrait bien naître et de développer cette colonisation horizontale qui conduit notre pays déjà menacé économiquement de tous les côtés. Notre destin économique est de devenir le grand parc de loisir de l'Europe. Mais cette Heure détruit par l'implication de l'Ozone chimique troposphérique de nos édifices religieux et historiques sur notre territoire par les pluies acides HNO₃. Notre richesse va disparaître dans les 50 ans à venir si personne ne réagit assez rapidement face aux cancers de la pierre. Ce patrimoine se situe dans de très nombreuses campagne et ce n'est pas la circulation automobile qui faut incriminer de façon robotique. Mais il faut se rendre compte que c'est la pollution et ses retombées et non ses émanations qui tendent de répondre à ces problèmes.

Le Conseil de l'Europe a voté une résolution 1432 le 4 novembre 1999.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Recommandation 1432 (1999) respect du système des fuseaux horaires Européens

(Extrait de la base de données Office du Conseil de l'Europe----Novembre 1999)

1 l'Heure légale établie dans chaque pays suivant sa situation géographique fait partie des repères essentiels en fonction desquels sont organisés toutes les activités de la société.

2 L'Assemblée rappelle que conformément à la convention de Washington (1884) qui a introduit le système du temps universel coordonnés (U.T.C),le territoire de l'Europe (hors fédérations de Russie) se trouve dans trois fuseaux horaires. A son tour ,la fédération de Russie couvre plusieurs fuseaux horaires.

3 Elle note cependant qu'à la suite des différentes mesures décidées au niveau national l'heure légale dans les pays européens n'est pas toujours celle de leurs fuseaux horaires respectifs.

4 D'une part, dans le souci de réaliser des économies d'énergie et de mieux profiter de la lumière du jour. Plusieurs pays ont introduit une heure légale en avance d'une heure par rapport à leur fuseau horaire ; Certains pays dont le Royaume-Uni, l'Irlande, le Portugal, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie le Belarus, l'Ukraine et la Moldova ont ensuite renoncé à cette mesure : d'autres tels que la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg et les pays -Bas l'appliquent à ce jour.

5 D'autre part, toujours pour économiser de l'énergie et assurer un meilleur usage de la

lumière naturelle, la plupart des pays européens ont adopté vers le début des années 80 une Heure dite d'été qui consiste à avancer les montres d'une Heure pendant la période estivale.

5 A cet égard l'Assemblée se félicite que, comme elle l'a préconisé dans sa recommandation 801 (1977) le passage à l'heure d'été et le retour à l'heure solaire d'hiver s'effectuent dans l'ensemble des pays européens qui l'appliquent de manière harmonisée.

6 Cependant, elle constate que dans les pays qui appliquent l'heure d'été tout en maintenant l'avancement permanent de l'heure légale notamment la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas. Le décalage entre cette dernière et l'Heure du méridien peut dépasser deux heures en été, créant ainsi une situation d'heure d'été double.

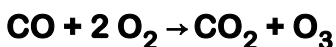
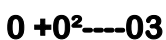
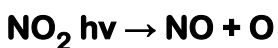
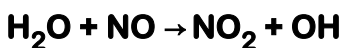
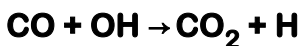
7 D'après certaines recherches et observations scientifiques récentes, ce décalage important et le déplacement des rythmes journaliers par rapport à l'heure de méridien qui en résulte sont à l'origine, dans ces pays de certains effets qui affectent l'environnement, la santé et la Condition physiologique et psychologique humaines.

8 Ils contribuent par exemple à une plus forte concentration dans l'air des oxydants photochimiques dont l'OZONE et le Nitrate de peroxyacétyle smog photochimique : une chimie complexe. Connu depuis les années 1940, le smog photochimique doit pour se former réunir simultanément :

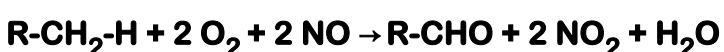
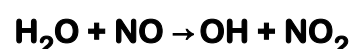
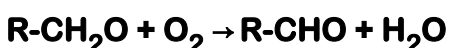
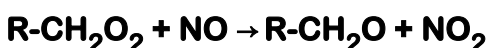
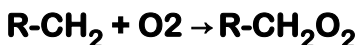
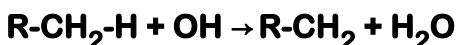
Des hydrocarbures et / ou du monoxyde d'azote et
Des oxydes d'azote NO_x

Dans une situation météorologique d'inversion (présence de masses d'air à proximité du sol surmontées par des couches d'air plus chaudes empêchant tout échange vertical) et un rayonnement solaire important. Lors d'un trafic particulièrement dense, les teneurs en CO et en NO_2 sont particulièrement élevées.

Les réactions suivantes se produisent :



L'oxydation des hydrocarbures R-CH_3 dans des zones comportant une quantité suffisante de NOX conduit à la formation d'aldéhydes selon une chaîne réactionnelle du type suivant :



Souvent la réaction ne s'arrête pas à la formation d'aldéhydes. Ainsi l'acétaldéhyde peut former du nitrate de peroxyacétyle. Ces conséquences ont de très graves nuisances pour la santé des personnes vulnérables aux substances toxiques, mais aussi pour le patrimoine naturel et culturel.

9. les observations menées dans ce pays montrent que le décalage important du rythme de par rapport au cycle solaire qui résulte de l'heure d'été double provoque chez de très nombreux individus, en particulier chez les personnes âgées, des troubles du sommeil et l'insuffisance du repos nocturne qui, à leur tour, ont des effets sur la condition générale, l'équilibre physique et les performances intellectuelles.

10. Dans Ces pays en situation d'heure d'été double. Celle-ci a d'autres effets négatifs qui peuvent être observés dans différents domaines d'activité professionnelle et sociale, alors que les avantages qu'elle apporte, y compris en matière d'économie d'énergie, sont incertains voire même controversés.

11. En conséquence, une part importante de la population de ces pays, comme d'ailleurs de certains autres, a une opinion très défavorable du système horaire actuel, d'autant plus que l'introduction de ce dernier n'a pas été légitimée par une procédure démocratique.

12. L'Assemblée est donc d'avis que la mise en conformité de l'heure légale de ces pays, à savoir la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg, et les Pays-bas, avec l'Heure de référence du fuseau horaire auquel ils appartiennent géographiquement-même avec le maintien en vigueur des dispositifs relatifs à l'heure d'été --aurait des effets très positifs sur les niveaux de pollution atmosphérique, la Santé et le bien-être de la population.

13. Elle estime que la cohérence et l'harmonisation des systèmes de temps légaux des pays européens jouent un rôle très important dans le développement des échanges et la promotion de la cohésion économique et sociale de l'Europe.

14. Elle reconnaît également que l'alignement des pays en question, à savoir la Belgique, la France, l'Espagne, le Luxembourg et les Pays-Bas, sur l'Heure de leurs voisins de l'Est, facilite les contacts et les communications entre-deux ; toutefois elle ne peut que regretter que cela crée pour la population de ces pays des situations d'inégalité en termes de pollution et de confort de vie.

15. Elle rappelle cependant que les pays à dimension continentale, tels que les États-Unis, le Canada, l'Australie ou la Fédération de Russie, sont partagés en plusieurs fuseaux horaires sans que cela perturbe la cohésion de leurs territoires respectifs, ni le fonctionnement de leurs économies et de leurs institutions, ni la vie quotidienne de la population, ni leurs relations avec le reste du monde.

16. En Europe même et notamment au sein de l'Union européenne, l'existence des fuseaux horaires ne constituent pas un obstacle à la coopération entre les pays appartenant à des fuseaux différents.

17. L'Assemblée estime donc que le respect par tous les pays européens de l'heure de leur fuseau horaire ne créerait pas de difficultés insurmontables pour l'intégration.

18. En conséquence, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres :

1° D'inviter les gouvernements des États membres où existe la situation d'Heure d'été double, notamment la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas, à considérer le rétablissement, en période d'Hiver, de l'heure légale de leur fuseau horaire respectif, dans le respect des procédures démocratiques et en consultation avec les organisations représentant les différentes branches socioprofessionnelles et la société civile et en tenant compte de tous les aspects pertinents, en particulier ceux relatifs :

A. à la pollution accrue de l'air par les oxydants photochimiques et à ses conséquences pour la santé

B. à la rupture des rythmes biologiques d'une part importante de la population et aux problèmes physiologiques qui en résultent :

C. aux conditions de travail et de vie familiale et sociale des travailleurs de secteurs dépendant des cycles naturels :

2°. D'inviter les gouvernements de tous les États membres à organiser des études objectives et exhaustives sur les avantages et les inconvénients qui résultent de l'application de l'heure d'été afin de décider en commun, dans le respect de la souveraineté et des principes démocratiques, de l'opportunité de reconduire cette mesure.

Il n'existe à ce jour aucune disposition obligeant un État membre à utiliser le système Heure d'été double. La France peut donc utiliser le même système Heure d'été que l'ensemble des pays Européen.

C'est-à-dire U.T.C 0 en Hiver et U.T.C + 1 en été

Vous découvrirez la réponse de Jacques Delors et j'ai reçu la même de Jacques Senter, Romano Prodi.....

**COMMISSION DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

200 RUE DE LA LOI

Le Président 10-49 BRUXELLES

TEL (02) 23 511 11

Bruxelles, le 24-02-1993 SG (92) D/90159159

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'adresser le communiqué de l'Association française contre l'heure d'été, appelant ainsi mon attention sur la question du bien fondé du maintien de ce régime horaire.

La position de la Commission en la matière est simple. La plupart des États membres ont introduit l'heure d'été au cours des années soixante-dix. Aujourd'hui, tous l'appliquent, avec un décalage d'un mois pour la Grande-Bretagne et l'Irlande. En 1980, la Commission a reçu la mission d'harmoniser les dates de début et de fin de l'heure d'été dans la Communauté pour éviter la désorganisation des transports et communications. Le dernier texte adopté date du 26 mars 1992 et la période d'heure d'été pour 1993 et 1994. La commission ne prend aucunement position sur le principe de l'application de l'heure d'été. Elle n'intervient que pour faciliter la vie du citoyen, si les États membres décident de suivre le régime de l'heure d'été.

Bien sûr, elle favorise aussi des consultations entre les parties intéressées. C'est ainsi que le 21 Janvier dernier, Bruxelles, une audition a été organisée, qui a réuni les experts des États membres ainsi que les associations en faveur et contre l'heure d'été.

Mais il ne s'agit que de permettre aux États membres de bien évaluer les avantages et les inconvénients de l'heure d'été, avant de prendre une décision sur son principe -à laquelle la Commission ne prend pas part.

En espérant que ces éléments d'explication répondent à votre attente. Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance mes sentiments les meilleurs

**Monsieur LABROUSSE ERIC
49 RUE DU COMDT CHARCOT**

RESIDENCE AMPHIPOLIS

Nous pensons que l'ADEME joue un rôle très dangereux pour la Liberté d'expression et cette égalité d'informer sans une oppression volontaire afin de manipuler l'opinion publique comme une propagande étatique. Cette avanie vis-à-vis de la république démontre le fondement même de l'ADEME au sein du ministère de l'Environnement et de l'Industrie.

Le fait de financer certaine association écologique permet de pouvoir assouvir certaine position vis-à-vis des nuisances sur l'environnement.

Voici le genre de communiquée qui est diffusé lors du changement d'heure au printemps et en automne à l'AFP qui gère cette cointance très douteuse depuis 1973 à la demande de l'X-Crise (S.J)

20/10/2003

Dimanche 26 octobre 2003 : retour à l'heure d'hiver (le prochain passage à l'heure d'été s'effectuera le dimanche 28 mars 2004)

Le dimanche 26 octobre 2003 est le jour de passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver : à 3 heures du matin, il sera à nouveau 2 heures.

Ce changement d'heure est la conséquence de l'arrêté du 3 avril 2001, relatif à l'heure légale française. Cet arrêté, signé du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, du secrétaire d'État à l'Industrie, transpose en droit français la directive européenne 2000/84/CE du 19/01/2001. Cette directive harmonise le calendrier du passage à l'heure d'été pour les pays de l'Union qui adoptent cette disposition, en fixant des dates communes pour les années 2002 à 2006.

· en 2002 : les dimanches 31 mars et 27 octobre,

· en 2003 : les dimanches 30 mars et 26 octobre,

en 2004 : les dimanches 28 mars et 31 octobre,

en 2005 : les dimanches 27 mars et 30 octobre,

en 2006 : les dimanches 26 mars et 29 octobre,

Du point de vue des économies d'énergie, un groupe de travail réunissant le ministère de l'Industrie, EDF et l'ADEME a calculé en 1996 les économies d'électricité dans l'éclairage générées par le système de l'heure d'été UTC (Temps Universel Coordonné) +1/UTC+2. L'estimation des économies d'électricité portant sur l'année 1995 a été effectuée à l'aide d'un ensemble de mesures sur les courbes de charge nationales (avant et après le changement d'heure) et d'une modélisation pour extrapolation.

Le résultat d'économie de consommation d'électricité évaluée, toutes choses égales par ailleurs, a été en 1995 de 1,2 milliard de kWh (1,2 TWh, soit 4% de la consommation totale d'éclairage), ce qui représente 267 000 Tep en énergie primaire. L'estimation des économies réalisées portant sur l'année 1996 a été quant à elle de 293 000 Tep, le retour à l'heure d'hiver se produisant cette année là pour la première fois fin octobre (un mois supplémentaire à l'heure d'été). Compte tenu d'une faible progression de la consommation d'électricité ces 5 dernières années sur le poste éclairage, le chiffre de 1,3 TWh (soit environ 290 000 tep en équivalence énergie primaire) en 2003 peut être retenu. D'autres effets que ceux liés à l'éclairage ont été étudiés, en particulier les éventuels recours à davantage de chauffage le matin en début de printemps. Un rapport de l'École des Mines de 1992 conclut à un effet difficilement décelable, et en tous cas très faible (inférieur à 0,1 TWh).

Dans le domaine de l'environnement, il a été envisagé que le changement d'heure puisse influencer sur la qualité de l'air. Dans les zones urbaines, le passage à l'heure d'été aboutit à renforcer l'éclairage naturel à l'heure des encombrements de fin de journée, et serait donc susceptible d'accentuer la formation d'ozone troposphérique. Une étude conduite par l'Université de Lille à la demande de l'ADEME (AQA) en 1986 a conduit à estimer, à partir d'un modèle, l'impact que pourrait avoir le changement d'heure sur la formation d'ozone à partir des émissions de NOx des véhicules automobiles. Le modèle montre que la variation du niveau des pointes pourrait être de l'ordre de quelques pourcents, écart trop faible pour être décelé sur les stations de mesure (les concentrations, lors des pointes de pollution, sont en effet multipliées par 2 ou 3). Par ailleurs l'impact de l'heure d'été peut jouer dans un sens positif ou négatif sur ces pointes selon les délais des réactions qui conduisent à la formation d'ozone à partir des précurseurs. L'heure d'été n'a pas aujourd'hui d'impact décelable sur la formation d'ozone. Le changement d'heure présente également des répercussions tant sur la santé publique que sur l'économie (tourisme, restauration, ...) et l'emploi. Ces répercussions peuvent être négatives (ou ressenties comme telles) : troubles du sommeil des jeunes enfants après les changements d'heure, décalages des travaux d'élevage du bétail ... Elles

peuvent également être positives : une étude de 1996 de la Commission européenne montrait que les activités sportives et physiques qu'autorise l'allongement des soirées d'été ont des effets bénéfiques sur la santé publique. Elle mettait en outre en évidence un accroissement de l'activité des industries du tourisme. Enfin, il apparaît que l'opinion publique française est très partagée sur le système de l'heure d'été, un tiers seulement s'y déclarant tout à fait favorable. Les différentes enquêtes d'opinion réalisées montrent toutefois que ce sont plutôt les changements répétitifs d'heure qu'il implique deux fois par an que le choix de l'heure qui entraînent une gêne pour une partie de la population. Ainsi, une étude menée annuellement pour l'ADEME par la Sofres et concernant 10 000 ménages a montré, de façon stable depuis plusieurs années, que la majorité de nos concitoyens (environ 60%) se déclare en faveur de la fixation de l'heure légale à UTC + 2 (heure d'été), plutôt qu'à UTC+1 (heure d'hiver), en cas de suppression du régime du changement d'heure. Au regard de ces différents résultats, il semble difficile de tirer une conclusion tranchée sur l'opinion des Français quant au choix de l'heure légale à UTC ou UTC+1, et donc de l'heure d'été à UTC+1 ou UTC+2.

Contact ADEME

Les économies d'énergie n'ont jamais existé sous le régime de Vichy et l'heure d'été double pour la zone occupée des 1940 calée sur le fuseau de Berlin

voilà les deux textes de lois de l'époque

JORF du 22 décembre 1940 page 6214

Loi du 18 décembre 1940 RELATIVE A LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE L'ELECTRICITE

JORF du 22 février 1942 page 774

ARRETE

Arrêté du 11 février 1942 PRIS EN APPLICATION DE L'ART. 1 (2E) DE LA LOI DU 18 décembre 1940 SUR LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE

J'ai eu l'honneur, dans mon précédent rapport, de vous exposer les accords qui étaient intervenus pour faire centraliser le ravitaillement des Armées allemandes cantonnées en France par Quatre Intendants Généraux et restreindre dans la mesure du possible les achats directs par les troupes d'occupation.

Je fais actuellement étudier dans quelles mesures ces dispositions sont réellement appliquées et me propose de vous en informer dans mon prochain rapport....

Bien évidemment tout cela est vrai car l'ADEME ne possède aucune étude fiable et aucun Rapport n'a été versé lors des quatre rapports français ou Européen. Sur ce communiqué on peut voir la mauvaise foi de l'Ademe vis-à-vis de la pollution atmosphérique et de l'Étude Dechaux Zimmermann

Le fait d'utiliser des faux arguments et de faux relevés est un délit de faux usage de faux et de faux en écriture publique. C'est depuis la libération et une première qu'un organisme qui viole sciemment la constitution Française pour non respect des articles 2, 3, 11, 19, 52 et 54 ...

Il faut savoir qu'un rapport parlementaire ne peut être remis en question par un simple communiqué de presse et utilisé à des fins de propagande sans l'avis délibéré du congrès.

Comment un ministère peut-il être au-dessus des lois de la République ?

Il faut à ce jour une véritable VI République pour répondre ainsi à cette manipulation du pouvoir violer et voler aux citoyennes et citoyens par l'intermédiaire de l'AFP. Vous découvrez ainsi que le régime de Vichy continue son œuvre aussi bien en France qu'à la Commission de Bruxelles.

De très nombreux projets de Lois ont été déposés donc celui de mon ami Alain-Paul Bonnet Député de la Dordogne (24) ou de Monsieur Arnaud Leperq

Voilà les deux textes sur les projets de Loi abrogeant l'heure d'été double

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir vécu toute l'année à l'heure de Berlin, nous vivons actuellement l'été à l'heure de Moscou.

En effet, depuis le décret n° 75-866 du 19 septembre 1975, l'heure légale pratiquée dans les départements de la France métropolitaine est en avance d'une heure sur l'heure solaire en hiver et, de deux heures en été. Le temps universel coordonné (U.T.C.) correspond à l'heure solaire et se calcule à partir du fuseau horaire qui traverse les départements métropolitains (méridien de Greenwich).

L'application d'un même horaire sur l'ensemble du territoire métropolitain est né en 1891 du développement du chemin de fer qui avait obligé toutes les horloges de France à se mettre pour la première fois à l'heure de Paris. Celui-ci a déjà changé plusieurs fois depuis son institutionnalisation. Ainsi, en 1916, dans un but d'épargner l'énergie et les devises de la France en guerre l'heure légale fut modifiée. Il en fit de même entre 1940 et 1945 pour des considérations sans aucun rapport avec les économies d'énergie.

Une nouvelle fois, l'horaire d'été a été rétabli en 1976 avec pour objectif de réaliser des économies d'énergie. Ainsi, en 1976, l'Agence nationale pour les économies d'énergie espérait par cette mesure obtenir une diminution de la consommation nationale d'énergie électrique d'un montant équivalent à 300 000 tonnes de pétrole. Mais les réalités économiques ne sont plus les mêmes aujourd'hui et cette considération a perdu une grande partie de son actualité car l'énergie électrique est actuellement à 70 % d'origine nucléaire alors qu'en 1976 elle ne représentait que 8 %.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que le changement d'horaire deux fois dans l'année perturbe la vie quotidienne d'un grand nombre

de Français et favorise chez les enfants et les personnes âgées au moment de la transition aussi bien des troubles du comportement que des pertes de sommeil.

Telles sont les raisons pour lesquelles, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir adopter la présente proposition de loi.

les horloges de France à se mettre pour la première fois à l'heure de Paris. Celui-ci a déjà changé plusieurs fois depuis son institutionnalisation. Ainsi, en 1916, dans un but d'épargner l'énergie et les devises de la France en guerre l'heure légale UTC modifiée. Il en fut de même entre 1940 et 1945 pour des considérations sans aucun rapport avec les économies d'énergie.

Une nouvelle fois, l'horaire d'été a été rétabli en 1976 avec pour objectif de réaliser des économies d'énergie. Ainsi, en 1976, l'Agence nationale pour les économies d'énergie espérait par cette mesure obtenir une diminution de la consommation nationale d'énergie électrique d'un montant équivalent à 300 000 tonnes de pétrole. Mais les réalités économiques ne sont plus les mêmes aujourd'hui et cette considération a perdu une grande partie de son actualité car l'énergie électrique est actuellement à 70 % d'origine nucléaire alors qu'en 1976 elle ne représentait que 8 %.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que le changement d'horaire deux fois dans l'année perturbe la vie quotidienne d'un grand nombre de Français et favorise chez les enfants et les personnes âgées au moment de la transition aussi bien des troubles du comportement que des pertes de sommeil.

Telles sont les raisons pour lesquelles, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir adopter la présente proposition de loi.

Loi présentée par M° Amin-Paul Bonnet

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 20 mars 1990, notre collègue Mine Ségolène Royal rendait public son rapport sur l'évaluation des avantages et des inconvénients de l'heure d'été, en conclusion de la mission qui lui avait été confiée par M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Au fil des quinze années que dure cette expérience, les protestations contre le système de l'heure d'été se sont faites, en effet, chaque année plus nombreuses. C'est le décret n° 75-866 du 19 septembre 1975 qui a institué le principe de l'heure d'été, et fixé, pour la première fois en 1976, la période de l'heure d'été, c'est-à-dire la période de l'année pendant laquelle l'heure est avancée de soixante minutes par rapport à l'heure du reste de l'année. Cette décision s'intégrait dans le cadre des mesures prises alors pour économiser l'énergie, consécutivement à la crise énergétique née de deux chocs pétroliers successifs. L'objectif poursuivi par l'institution de l'horaire d'été était de permettre une réduction annuelle de la consommation d'environ 300 000 tonnes d'équivalent pétrole. La décision prise alors reposait sur un constat simple : l'obscurité commençant une heure plus tard, les activités pouvaient se prolonger en fin de soirée à la lumière naturelle et entraîner une diminution de la consommation d'électricité sans qu'il n'en résulte un accroissement des besoins d'éclairage le matin. Au regard de l'objectif poursuivi, le bilan est rien moins que décevant. Selon E.D.F. (annexe n° 2 du rapport de Mme Ségolène Royal), l'économie obtenue en 1976 a été mesurée à 100 000 tonnes d'équivalent pétrole. En outre, pendant la période d'heure d'été, « les économies sont réalisées essentiellement sur le nucléaire et en complément sur le charbon national. En conséquence, et compte tenu du niveau actuel du stock d'uranium, le bilan en devises est pratiquement nul. »

Bien plus, le changement d'heure induit des perturbations nombreuses qui affectent non seulement la vie économique mais aussi la santé des catégories de la population la plus fragile. Les enfants sont les premiers touchés : aux difficultés d'endormissement qu'ils connaissent le soir en raison de l'allongement de la période de clarté succèdent-les

—3—

Réveils difficiles le matin et donc des difficultés de concentration

sur les travaux scolaires. Les personnes âgées connaissent, elles aussi, des troubles comparables, liés au décalage de la période d'endormissement, provoquant un dérèglement du rythme de sommeil. La tentation est grande alors de recourir à la médecine, soit pour trouver le sommeil, soit pour lutter contre la fatigue : selon le rapport, il apparaît que 19 % des médecins augmentent leur prescription médicale à l'occasion du changement d'heure. On soulignera également les inconvénients que connaissent les agriculteurs, obligés de commencer le travail avant le lever du soleil, de le poursuivre au plus chaud, le « pic solaire » étant à 14 heures légales, et de l'achever alors que les autres catégories de Français sont au repos. Des inconvénients analogues affectent ceux qui travaillent à l'extérieur — bâtiment, travaux publics — comme ceux qui effectuent leur service en travail posté au rythme des « trois-huit ».

A l'ensemble de ces inconvénients s'ajoutent les nuisances causées à l'environnement, et qui ont été mises en évidence par de nombreuses organisations scientifiques ou de

protection de l'environnement. Il en est ainsi, en particulier, des problèmes liés à la pollution photo-oxydante:

L'exposition plus longue au soleil des polluants émis par les gaz d'échappement provoquerait un accroissement sensible de la concentration d'ozone toxique dans l'atmosphère.

L'ensemble de ces raisons, ainsi que le souligne le rapport précité, devrait donc logiquement conduire à la suppression de la période d'heure d'été, solution qui rencontre l'adhésion d'une part de plus en plus large de l'opinion publique, ainsi qu'en témoignent différents sondages. -

Il semblerait aujourd'hui qu'aux yeux du Gouvernement seules des considérations tenant aux engagements pris par la France au niveau européen s'opposent encore à la suppression de la période d'heure d'été. Certes, il est exact que l'heure d'été est appliquée dans le cadre de la Communauté économique européenne ; la cinquième directive du Conseil des communautés européennes, en date du 21 décembre 1988, a d'ailleurs fixé les conditions de la reconduction de la période d'été pour les années 1990, 1991 et 1992.

Toutefois, on pourra faire valoir deux types d'arguments en faveur de la suppression de l'heure d'été. D'une part, la période d'heure d'été ne fait pas, loin de là, l'objet d'une application harmonieuse au sein de la Communauté. En effet, deux pays, l'Angleterre et l'Irlande, ayant fait valoir des arguments tenant à leur situation géographique, ont obtenu que leur période d'été se termine un mois plus tard, soit en octobre, que celle fixée par les autres États membres. D'autre part, le texte fixant les dispositions relatives à l'heure d'été est une simple directive, laquelle,

—4—

Contrairement au règlement, n'a pas ipso facto de force contraignante

Pour les États membres.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir adopter la présente proposition de loi qui retient les principes suivants la fixation de l'heure légale par référence au temps universel coordonné; la suppression de la période d'heure d'été dans les départements métropolitains; l'application d'un régime particulière pour les autres parties du territoire national

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

Sur l'ensemble du territoire national, l'heure légale est définie à partir du temps universel coordonné (U.T.C.) établi par le Bureau international de l'heure.

Art. 2.

Dans les départements métropolitains, l'heure légale est obtenue en ajoutant une heure au temps universel coordonné.

Dans le reste du territoire national, l'heure légale est fixée par un décret en Conseil d'État qui détermine, pour chaque partie du territoire national concernée, le nombre d'heures à ajouter ou à retrancher au temps universel coordonné en fonction des fuseaux horaires.

Travail présenté par

M. Alain-Paul BONNET

Deputé

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le 20 mars 1990, notre collègue Mine Ségolène Royal rendait public son rapport sur l'évaluation des avantages et des inconvénients de l'heure d'été, en conclusion de la mission qui lui avait été confiée par M. Roger Fauroux (ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire). A fil des quinze années que dure cette expérience es protestations contre le système de l'heure d'été sont faites, en effet, chaque année plus nombreuses. C'est le décret n° 75—866 du 19 septembre 1975 qui a ainsi le principe de l'heure d'été, et fixé, pour la deuxième fois en 1976, la période de l'heure d'été, c'est—à—dire la période de l'année pendant laquelle l'heure est avancée de soixante minutes par rapport à l'heure du reste l'année. Cette décision s'intégrait dans le cadre mesures prises alors pour économiser l'énergie consécutivement à la crise énergétique née de deux chocs pétroliers successifs. L'objectif poursuivi

L'institution de l'horaire d'été était de permettre réduction annuelle de la consommation d'environ 300.000 tonnes d'équivalent pétrole. La décision prise alors reposait sur un constat simple l'obscurité commençant une heure plus tard, les activités pouvait se prolonger en fin de soirée à la lumière naturelle entraîner une diminution de la consommation d'électricité sans qu'il en résulte un accroissement des besoins d'éclairage le matin. Au regard de l'objectif poursuivi, le bilan rien moins que décevant.

Selon EDF (annexe n° 2 du rapport de Mme Ségolène ROYAL), l'économie obtenue en 1976 a été mesurée 100.000 tonnes d'équivalent pétrole. En outre, pendant la période d'heure d'été, "les économies sont réalisées essentiellement sur le nucléaire et en complément sur le charbon national. En conséquence, et compte tenu niveau actuel du stock d'uranium, le bilan en devise est pratiquement nul".

Bien plus, le changement d'heure induit des perturbations nombreuses qui affectent non seulement la vie économique mais aussi la santé des catégories de la population la plus fragile. Les enfants sont les premiers touchés aux difficultés d'endormissement qu'ils connaissent le soir en raison de l'allongement de la période de clarté, succèdent les réveils difficiles le matin et donc des difficultés de concentration sur tes travaux scolaires. Les personnes âgées connaissent, elles aussi, des troubles comparables, liés au décalage de la période d'endormissement, provoquant un dérèglement du rythme de sommeil. La tentation est grande alors de recourir à la médecine, soit pour trouver le sommeil, soit pour lutter contre la fatigue selon le rapport, il apparaît que 19 % des médecins augmentent leur prescription médicale à l'occasion du changement d'heure.

On soulignera également les inconvénients que connaissent les agriculteurs, obligés de commencer le travail avant le lever du soleil, de le poursuivre au plus chaud, le "pic solaire" étant à 14 heures légales, et de l'achever alors que les autres catégories de Français sont au repos. Des inconvénients analogues affectent ceux qui travaillent à l'extérieur - bâtiment, travaux publics -comme ceux qui effectuent leur service en travail posté au rythme des "trois huit".

A l'ensemble de ces inconvénients, s'ajoutent les nuisances causées à l'environnement, et qui ont été mises en évidence par de nombreuses organisations scientifiques ou de protection de l'environnement. Il en est ainsi, en particulier, des problèmes liés à la pollution photo-oxydante l'exposition plus longue au soleil des polluants émis par les gaz

d'échappement provoquerait un accroissement sensible de la concentration d'ozone toxique dans l'atmosphère.

L'ensemble de ces raisons, ainsi que le souligne le rapport précité, devrait donc logiquement conduire à la suppression de la période d'heure d'été, solution qui rencontre l'adhésion d'une part de plus en plus large de l'opinion publique, ainsi qu'en témoignent différents sondages.

Il semblerait aujourd'hui qu'aux yeux du Gouvernement, seules des considérations tenant aux engagements pris par la France au niveau européen s'opposent encore à la suppression de la période d'heure d'été. Certes, il est exact que l'heure d'été est appliquée dans le cadre de la Communauté économique européenne ; la cinquième directive du Conseil des communautés européennes, en date du 21 décembre 1988, a d'ailleurs fixé les conditions de la reconduction de la période d'été pour les années 1990, 1991 et 1992. Toutefois, on pourra faire valoir deux types d'arguments en faveur de la suppression de l'heure d'été. D'une part, la période d'heure d'été ne fait pas, loin de là, l'objet d'une application harmonieuse au sein de la communauté. En effet, deux pays, l'Angleterre et y l'Irlande, ayant fait valoir des arguments tenant à leur Situation géographique ont obtenu que leur période d'été se termine un mois plus tard, soit en octobre, que celle fixée par les autres Etats membres. D'autre part, le texte fixant les dispositions relatives à l'heure d'été est une simple directive, laquelle, contrairement au règlement, n'a pas ipso facto de force contraignante pour les Etats membres. En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir adopter la présente proposition de loi qui retient les principes suivants la fixation de l'heure légale par référence au temps universel coordonné ; la suppression de la période d'heure d'été dans les départements métropolitains ; l'application d'un régime particulier pour les autres parties du territoire national.

Rapport de Ségolène royale

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I -LES SOLUTIONS POSSIBLES

II -LA SOLUTION PROPOSÉE MAINTENIR LA MÊME HEURE TOUT L'ANNÉE

III- LES CONTRAINTES

CONCLUSION

ANNEXES

—3—

Le Ministre de l'industrie et de l'Aménagement du Territoire m'a

Chargée, par lettre du 26 octobre 1989, de lui remettre un rapport l'application de l'heure d'été, adoptée en 1976 dans notre pays.

Pourquoi, treize années après l'instauration du changement d'heure! se pose la question de son bien—fondé

1 Il semblerait qu'à chaque changement d'heure d'été, le nombre de protestations augmente

d'année en année. L'audience de l'association contre le changement d'heure s'étend, le courrier afflue, les délibérations de conseils municipaux contre ce changement, se multiplient. Sans parler des propositions de loi.

2 — La situation de crise énergétique, qui avait prévalu pour créer en 1976, une heure d'été, n'est plus d'actualité, il s'agissait alors d'économies d'énergie importée.

Aujourd'hui, plusieurs points de vue s'expriment à ce sujet. Uns estiment qu'il n'y a plus du tout d'économies d'énergie importée car, l'heure où les économies d'éclairage sont sensibles, c'est de l'énergie nucléaire qui serait consommée. Les autres estiment que, même s'il n'y a plus d'économie il faut maintenir un "signal" qui alerte les consommateurs sur le fait qu'il faut ne pas gaspiller l'énergie enfin. L'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie estime qu'il reste des économies d'énergies (voir annexe). Mais j'observe que ces calculs sont fondés sur des hypothèses de comportement que certains contestent, à savoir lever des Français à 6 h 30, coucher à 22 h 30, 5 ampoules allumées le soir, de plus, les calculs de l'AFME ne chiffreront pas les hausses éventuelles de consommation d'énergie induites par le changement d'heure (carburant, transports, industrie....).

"Compte—tenu du stock actuel d'uranium, le bilan en devises est pratiquement nul" estime EDF.

—4—

1 — LES SOLUTIONS POSSIBLES

1 Le maintien du système actuel

—une heure d'hiver, d'octobre à mars, qui est en avance d'une heure par rapport à l'heure de Greenwich.

—une heure d'été, d'avril septembre qui est en avance de deux heures par rapport à l'heure de Greenwich.

2 — L'heure anglaise

Maintien d'un changement d'heure pour l'été

Mais le décalage par rapport au soleil est moindre en hiver : de Greenwich en été décalage d'une heure seulement.

3 — Le maintien de la même heure toute l'année

—On resterait toute l'année à l'heure d'hiver, soit une heure d'avance par rapport au soleil

II - LA DÉCISION PROPOSÉE ,MAINTENIR LA MÊME HEURE TOUTE L'Année !

N'ayant moi-même jamais subi la moindre nuisance au moment du changement d'heure, n'ayant pas d'opinion sur le sujet, j'ai découvert, au cours de cette enquête, un sujet étonnamment polémique et surtout exaspérant, que je ne soupçonnais pas, de ceux qui subissent les inconvénients dus à ce changement.

Cette exaspération ira en grandissant. La sensibilité naturels, à

L'écologie, rendent un dispositif artificiel de moins compréhensible.

Observons aussi dans l'histoire de l'heure en France, les changements d'heure ont toujours coïncidé avec des événements de crise. Trois dates importantes marquent cette histoire.

—La crise de la 1^{ère} Guerre Mondiale le changement d'heure d'été est adoptée en 1916 (loi du 10 juin 1916) afin que le pays, appauvri par le conflit, économise l'énergie et gagne une heure de travail le soir.

—La crise de l'occupation En 1940, les Allemands imposent l'heure de Berlin à tout le territoire occupé (2 heures d'avance). Un décret du Général de Gaulle du 14 Août 1945, cosigné par René Mayer, Ministre des Travaux Publics et des Transports, fixe l'heure légale à un compromis entre l'heure allemande et l'heure de Greenwich heure de Greenwich + 1 heure, afin de "tenter une relative unification de l'heure, tout en maintenant des économies". Cette heure légale durera jusqu'en 1976.

—la crise de l'énergie En été 1976, retour de la France à l'heure allemande de l'occupation.

Les techniciens qui, en 1975, ont

imaginé ce système étaient probablement trop jeunes pour avoir connu l'occupation et pour percevoir le préjudice psychologique encore présent dans les nombreuses correspondances reçues. Mais, à l'heure de la construction de l'Europe, je ne m'attarderai pas sur cet argument, qu'il aurait été toutefois injuste de passer sous silence.

Le maintien de la même heure toute l'année semble tout naturellement s'imposer, à partir du moment où les conditions de la crise énergétique, qui avaient présidé, en 1970, au changement d'heure, ont disparu. Il n'y a pas en effet aucune raison de maintenir un système arbitraire dès lors qu'il porte atteinte à la qualité de vie d'un nombre élevé de personnes (44% des personnes interrogées en mars 1989 par le Ministère de l'Industrie, sont hostiles au changement d'heure, un chiffre extrêmement élevé si l'on considère que dans l'autre moitié se situent les personnes indifférentes et celles qui ne s'apercevraient de rien si l'on cessait de changer l'heure d'été). Existait néanmoins des inconditionnels de l'heure d'été, en raison de l'agrément qu'apportent les longues journées. On peut leur faire valoir la poésie des jours qui s'allongent en douceur jusqu'à l'été, rompue brusquement, et surtout, la contrepartie psychologiquement coûteuse l'entrée brutale dans l'hiver lors du changement de septembre.

—6—

Mais il fallait quand même s'assurer que l'on avait pas, d'un côté

"Les bons vivants" favorables à l'heure d'été, et "les grincheux" hostiles à l'heure

d'été et courir le risque de favoriser les uns au détriment des autres.

On sera totalement rassuré, en apprenant que le chiffre d'affaires des activités nocturnes de tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des spectacles est considérable, et qu'il est ralenti ou perturbé par le changement d'heure. C'est probablement la raison pour laquelle un célèbre club de vacances reste à l'heure d'hiver toute l'année, parce que l'on s'amuse aussi bien la nuit, et qu'il faut se lever plus tôt pour profiter des activités sportives...

Plus sérieusement, le changement d'heure provoque des perturbations et des nuisances que l'on peut rassembler sous les thèmes suivants

I Les rythmes de vie perturbés

En 1916, un membre éminent de l'Académie des Sciences* observait que “la mesure du temps n'est pas chose arbitraire et conventionnelle. Elle répond, au contraire, des besoins précis et obéit à des règles séculaires. Les actes de notre existence sont gouvernés par le soleil, dont la marche apparente dans le ciel détermine le cours des saisons, la succession des jours et des nuits, l'alternance de la lumière, propice au travail, et de l'obscurité favorable au repos. Le soleil constitue la grande horloge de l'univers et les heures de midi et de minuit ne sauraient, sans inconvénient perdre leur sens classique et cesser de représenter, au moins à peu près, les milieux respectifs du jour et de nuit”.

Mais la mesure scientifique des perturbations est très difficile, puisque l'on ne peut isoler ce facteur parmi toutes les causes de maladie ou de mal-être.

Selon l'Académie de Médecine (voir annexe), et les résultats de

l'expérimentation scientifique menée par des spécialistes de la chronologie, aucun argument ne permet d'affirmer l'existence d'un préjudice médical lié au décalage d'une heure.

Cité par la Revue Scientifique du 20 mai 1910

Et pourtant. sans pouvoir le démontrer. Chacun sait que le sommeil des enfants est perturbé : que la vie dans les hôpitaux. Avec le problème des traitements à heure fixe se complique ; que les personnes âgées sont contrariées.

Sans dramatiser ces préjudices psychologiques (des disputes familiales perturbent davantage le sommeil d'un enfant, que le changement d'heure ...) -on ne peut nier qu'ils sont réels et parfois profonds. L'idée même de supporter une contrainte inutile est une source de contrariété plus ou moins intense.

J'ai reçu plus de 1.200 lettres en trois mois ,et ce fait me paraît révélateur.

L'enquête que vient de réaliser la SOFRES donne des résultats qui confirment fortement l'existence de troubles dus à l'heure d'été 48% des médecins généralistes interrogés pensent que l'heure d'été a un impact négatif sur la santé de leur patient, et 47% pensent qu'elle n'a aucun impact ; La proportion est considérable De plus 19% des médecins augmentent leur prescription médicale à l'occasion du changement d'heure.

Ce coût médical n'a jamais été pris en considération.

— Le préjudice subi par la France rurale

En 1916, le passage à l'heure d'été n'avait soulevé aucune objection c'est que les ruraux n'avaient ni montre, ni télévision, que les horaires scolaires

étaient souples...et que l'on continuait, en fait, à vivre à l'heure du soleil, même si Paris vivait « à l'heure des parisiens »

Aujourd'hui ,ruraux et urbains ont les mêmes modes de vie et les mêmes contraintes horaires ;Par conséquent, ce sont ceux qui vivent avec la nature qui subissent ,sur le plan professionnel ,les principales tracasseries et qui, dès le changement d'heure, ont la vie décalée par rapport aux autres catégories socio-professionnelles. Certes, pour les organisations agricoles, les autres problèmes économiques sont bien plus aigus, des quotas laitiers à la sécheresse, et c'est même avec une certaine discrétion qu'elles s'expriment sur le problème de l'heure d'été. Mais l'on sent bien qu'il y a des contrariétés souvent mal ressenties :

Impossibilité de travailler tôt car les foin sont mouillés. Travail nu plus chaud puisque le pic—solaire est à 14heures.

— obligation de travailler tard, avec le soleil, alors que toute la famille est au repos.

— perturbation des bêtes il faut de trois semaines à un mois pour que les vaches s'adaptent d'ou jusqu'à 30 % de perte de lait.

“ A chaque changement d'heure d'été, mes poules sont mangées par le renard!! Confie mi—humoristique mi—excédée, une femme d'agriculteur. Elles refusent de rentrer une heure plus tôt. Alors l'oublia de retourner au poulailler...

Ce pourrait être le sujet d'une fable le renard, les poules, et le décret sur le soleil.

3 — Los contraintes du travail salarié

Dis—moi à quelle heure tu te lèves, à quelle heure tu déjeunes, et à quelle heure tu débauches, et je te dirai si tu es ouvrier ou cadre supérieur. Car si certains se réjouissent, à la fin mars que les jours s'allongent, d'autres vont brusquement se lever dans la Nuit noire (les ouvriers et ouvrières, mais aussi les enfants qui prennent le car pour aller à l'école lointaine).

On parle toujours de la fin de la journée, jamais de son, début pénible pour ceux qui partent très tôt.

De même, les ouvriers en travail pesté, qui font les trois huit, subissent un lourd préjudice au moment du changement d'heure. Déjà leur rythme de travail est difficile, là il devient infernal et il leur faut un bon mois pour retrouver un équilibre.

- LES CONTRAINTES

Elles sont de nature européenne, et diplomatique. En effet, de 1970, date de l'adoption par la France d'une heure d'été, à 1980, la France

mené une offensive pour persuader ses partenaires européens de s'aligner sur cette pratique (le changement d'heure, sans consultation, en 1976, a coûté 10 millions de Francs à la SNCF). Elle ne peut donc aujourd'hui, par respect pour ses partenaires décider unilatéralement un changement des règles. Mais elle peut transmettre à la Commission, qui d'ailleurs s'est saisie de cette question, une nouvelle position demandant une consultation des cinq pays concernés sur la suppression de l'Heure d'été.

Aujourd'hui même si tous les pays pratiquent l'heure d'été, il y a trois heures différentes en Europe

1 — l'heure de Greenwich (GMT) Angleterre, Irlande, Portugal

2— CMT + 2 heures Grèce

3— GMT 1 heure les autres pays.

D'autre part, une directive européenne fixe, depuis 1980, les dates auxquelles les pays procèdent, en même temps, aux changements. Seules l'Angleterre et l'Irlande ont refusé d'adopter la date de l'heure d'hiver et maintiennent la fin d'octobre au lieu de la fin de septembre pour opérer le changement d'heure.

Aujourd'hui, le contexte est propice à une nouvelle consultation européenne, puisqu'un, rapport de la Commission des Communautés Européennes de décembre 1989 remet en cause la

justification officielle économique de l'heure d'été en soulignant que les économies d'énergie réalisées par ce décalage horaire “sont infimes” et qu'elles “ne sont même pas établies avec certitude”.

L'étude rappelle tout d'abord que “l'adoption par la France, en 1976, d'une seconde heure d'été (...) et suivie en cela par la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Espagne, a entraîné un certain nombre de plaintes auprès de la Commission du Parlement européen et de certains gouvernements concernés”. Le document précise que les accusations concernaient surtout la perturbation des rythmes biologique—surtout chez les enfants et les personnes âgées— les inconvénients pour l'agriculture et les métiers de plein-air comme le bâtiment, et un éventuel accroissement des pollutions.

—10—

Sur ces points, le rapport européen ne fournit pas de “réponses

Tranchées”. Il reconnaît toutefois que dans ces différents domaines “des inconvénients semblent apparaître”. Il préconise cependant, et plus spécialement dans les pays concernés par les deux heures d'avance sur l'heure solaire, de procéder à “des recherches plus poussées portant sur l'impact de l'heure d'été sur la santé et l'environnement ».

Quant aux économies d'énergies qui étaient, dans les années soixante-dix, l'objectif premier de l'instauration de l'heure d'été • le rapport de la Commission est, cette fois, affirmatif. “La quantité d'énergie économisée n'est pas, dit-il, significative”. Au surplus, ces économies extrêmement réduites peuvent être neutralisées par un accroissement de la consommation d'énergie dans d'autres domaines, estime le rapport en citant l'exemple d'une consommation supplémentaire d'éclairage et de chauffage le matin, principalement en avril puis en septembre—octobre, c'est—à-sure en début et fin de période de l'heure d'été quand les matinées froides et obscures ont une ou deux heures d'avance, selon les pays membres, sur le soleil.

CONCLUSION

Les contraintes diplomatiques sont fortes mais pas insurmontables. Les pesanteurs administratives, et la crainte du ridicule lié au changement, non pas d'heure, mais d'avis, ne devraient pas l'emporter sur la prise en compte des multiples tracasseries, petites et grandes, réelles ou supposées, que subissent de nombreuses personnes.

Et puis, si l'on veut vraiment que les Français se couchent une heure plus tôt pour éteindre les lumières, ne suffirait-il pas de décaler les horaires de programmes de télévision ? Le journal télévisé à 10 heures et la soirée à 10 h 30, voilà qui préserverait la liberté de chacun de s'endormir à l'heure qu'il a choisi.. Et de nous rapprocher de nos partenaires européens qui ont pour la plupart adopté des horaires télévisés moins tardifs.

Ce rapport sera le début d'une vraie croisade contre ce changement d'heure. Nous ne pouvons pas ignorer que la presse et surtout des journalistes ont commis un crime ignoble c'est de ne pas avoir ouvert les yeux sur la plus grande et la plus noble des escroqueries de ce siècle sous

la présidence de Valéry Giscard d'Estaing qui n'a jamais obtenu la reconnaissance des honneurs de la résistance. C'est sous cette pseudo république que sévissait le sieur Maurice Papon qui était très heureux du retour de l'Heure allemande avec la bénédiction de ses amis de la résistance aux souliers vernis et au rond de cuirs usé par le poids des années dévolues à la cause européenne de l'acier et du charbon cendre de l'idée germanique du 3^e Reich.....de l'économie néo-classique libérale impulsée par Jean Bichelonne et X-CRISE devenu X-sauveur depuis Juillet 2005

Aujourd'hui, par respect pour ses partenaires décider unilatéralement un changement des règles. Mais elle peut transmettre à la Commission, qui d'ailleurs s'est saisie de cette question, une nouvelle position demandant une consultation des cinq pays concernés sur la suppression de l'heure d'été.

Aujourd'hui même si tous les pays pratiquent l'heure d'été, il y a trois heures différentes en Europe :

- 1 - l'heure de Greenwich (GMT) : Angleterre, Irlande, Portugal
- 2 - GMT + 2 heures : Grèce
- 3 - GMT + 1 heure : les autres pays.

D'autre part, une directive européenne fixe, depuis 1980, les dates auxquelles les pays procèdent, en même temps, aux changements. Seules l'Angleterre et l'Irlande ont refusé d'adopter la date de l'heure d'hiver et maintiennent la fin d'octobre au lieu de la fin de septembre pour opérer le changement d'heure. Aujourd'hui, le contexte est propice à une nouvelle consultation européenne, puisqu'un rapport de la Commission des Communautés Européennes de décembre 1999 remet en cause la justification officielle économique de l'heure d'été en soulignant que les économies d'énergie réalisées par ce décalage horaire "sont infimes" et qu'elles "ne sont même pas établies avec certitude". L'étude rappelle tout d'abord que "l'adoption par la France, en 1973, d'une seconde heure d'été (...) et suivie en cela par la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Espagne, a entraîné un certain nombre de plaintes auprès de la Commission du Parlement européen et de certains gouvernements concernés". Le document précise que les accusations concernaient surtout la perturbation des rythmes biologiques -surtout chez les enfants et les personnes âgées- les inconvénients pour l'agriculture et les métiers de plein air comme le bâtiment, et un éventuel accroissement des pollutions.

- 10 - Sur ces points, le rapport européen ne fournit pas de "réponses tranchées". Il reconnaît toutefois que dans ces différents domaines "des inconvénients semblent apparaître". Il préconise cependant, et plus **CONCLUSION** sur ce sujet polémique et récurrent

Et puis, si l'on veut vraiment que les Français se couchent une heure plus tôt pour éteindre les lumières, ne suffirait-il pas de décaler les horaires de programmes de télévision ? Le journal télévisé à 19 heures et la soirée à 19 h 30, voilà qui préserverait la liberté de chacun de s'endormir à l'heure qu'il a choisi ... et de nous rapprocher de nos partenaires européens, qui ont pour la plupart adopté des horaires télévisés moins tardifs.

Le rapport du Sénateur Philippe François résume à lui seul la problématique de l'heure d'été vis-à-vis de l'Europe.

Le Président de la République et le Premier Ministre peuvent sous la pression démocratique des citoyennes et citoyens demandé l'application du principe de précaution sur les articles 130R et 130S du Traité de Maastricht.

Les articles entrent dans notre constitution sur les articles 2,11,19,52,53 et 34. Le fait d'invoquer une très mauvaise administration de cette Directive Heure d'été suspendra cette double Heure d'été.

La France devra utiliser le système U.T.C 0 et U.T.C + 1 en été comme l'immense majorité des pays Européens.

Les changements d'Heure tomberont en désuétude par la logique des choses.

Les technocrates nous traitent de détracteur mais il faudrait pour cela que le mot valeur signifie au sens propre du mot une légitimité démocratique du principe d'imposition de la chose.

Aujourd'hui c'est bien l'ADEME qui joue se rôle de déprécier les rapports parlementaires et de dévaloriser le principe de la représentation du peuple

Quant aux économies d'énergies qui étaient, dans les années soixante-dix, l'objectif premier de l'instauration de l'heure d'été , le rapport de la Commission est, cette fois, affirmatif. "La quantité d'énergie économisée n'est pas, dit-il, significative". Au surplus, ces économies extrêmement réduites peuvent être neutralisées par un accroissement de la consommation d'énergie dans d'autres domaines, estime le rapport en citant l'exemple d'une consommation supplémentaire d'éclairage et de chauffage le matin, principalement en avril puis en septembre-octobre, c'est-à-dire en début et fin de période de l'heure d'été quand les matinées froides et obscures ont une ou deux heures d'avance, selon les pays membres, sur le soleil. A l'issue de la présentation du rapport, M. Charles de Cuttoli a rappelé que sa proposition de loi, prévoyant le retour à l'heure solaire l'hiver, avait bien été adoptée par le Sénat, mais n'avait jamais été discutée à l'Assemblée nationale. Évoquant les déclarations du Premier ministre à ce sujet, il s'est montré très inquiet devant l'éventualité d'opter pour l'heure d'été permanente qui aurait des conséquences plus graves encore que celles de la situation actuelle, en plaçant la France toute l'année deux heures en avance sur l'heure solaire. En conclusion, il s'est déclaré en accord avec les propositions du rapporteur visant à garder l'actuelle heure d'hiver pendant l'ensemble de l'année.

A M. Lucien Lanier qui souhait connaître les décalages horaires qu'entraînerait le choix de l'heure GMT + 1 avec nos partenaires européens, le rapporteur a répondu qu'il aboutirait à donner à la France l'heure du Royaume-Uni pendant l'été et l'heure de l'Allemagne pendant l'hiver.

M. James Bordas a confirmé l'hostilité constante qu'inspire aux agriculteurs le principe du changement semestriel de l'heure.

M. Jacques Habert a déploré, toutefois, que le maintien de l'heure d'hiver en permanence réduise la durée des longues soirées d'été dont il appréciait l'agrément.

M. Christian de La Malène a déclaré qu'il convenait, en application des conclusions du rapporteur, d'intégrer, dans la huitième directive, la volonté française de renoncer à l'heure d'été.

M. Pierre Lagourgue a précisé qu'en tant qu'élu de La Réunion, il était favorable à l'heure d'été, qui rapproche son département de la métropole durant la période estivale, mais qu'il comprenait les désagréments qui peuvent résulter de ce dispositif en France métropolitaine.

Le rapport a été adopté à l'unanimité avec l'abstention de MM. Jacques Habert et Pierre Lagourgue. Par ailleurs, la Suisse, qui avait rejeté le principe de l'heure d'été par référendum, a été amenée à l'adopter, en 1981, afin de ne pas constituer un " îlot horaire

isolé au sein de la Communauté européenne .

Rapports de Mme Ségolène Royal, parlementaire en mission, 20 mars 1990, et de M. Philippe François, Sénat n° 256, 25 avril 1990, sur la proposition de loi, déposée par M. Charles de Cuttoli, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays

(5) Entretien à La Croix du 3 avril 1996 : " Il me semble que les avantages de ce dispositif sont devenus bien inférieurs à ses inconvénients. Si l'opinion est d'accord, ce pourrait être le dernier changement

(6) Le Gouvernement n'avait pas fait montre d'un tel formalisme lors de l'examen de la proposition de loi n° 310, 1988-1989 " tendant à rétablir un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays " adoptée au Sénat le 23 mai 1990 et pour laquelle l'exception d'irrecevabilité tenant à l'éventuel caractère réglementaire du texte n'avait pas été soulevée.

(7) En décembre 1989, la Commission remettait en cause la justification officielle économique de l'heure d'été en soulignant que les économies d'énergie réalisées par le décalage horaire étaient " infimes " et qu'elles n'étaient " même pas établies avec certitude ".

(8) ADAS, Consultant, Guildford, Royaume-Uni 1995.

(9) Dans le même temps, une note de l'ADEME du 10 avril 1996 retient une estimation de 1,1 milliard de kilowatts-heure, soit 250.000 TEP représentant un peu plus de 0,1 % de la consommation d'énergie globale de la France et environ 4 % des consommations d'électricité pour l'éclairage. (10) et pas uniquement électriques.

(1) " En ville essentiellement, parmi ceux qui ne sont pas tenus de se lever au petit matin pour aller travailler, ceux qui n'ont pas d'enfants à envoyer à l'école et ceux qui ont avalé toute crue la fable des économies d'énergie " écrit Claude Michelet " Vive l'heure d'hiver ". Renaudot 1989.

(11) Rapport de Mme Ségolène Royal sur le changement d'heure - 20 mars 1990 - p. 5.

(12) Le terme est emprunté au professeur Boris Sandler, pédiatre, fondateur de l'ACHE, association contre l'heure d'été.

(13) Greenwich mean time, temps solaire moyen de Greenwich, G.M.T.

(14) Depuis la décision du Portugal du 22 février 1996 de changer le fuseau horaire et donc de conserver le système de l'heure d'été sur le modèle appliqué au Royaume-Uni (GMT l'hiver ; GMT + 1 l'été). Toutefois, en Espagne, les conséquences du double décalage sont compensées par une modification des modes de vie : en pratique, l'activité économique y est plus ou moins décalée d'une heure au cours de la période de l'heure d'été.

La victoire va venir grâce à la commission des pétitions du Parlement européen le 08/02/2018 par le vote en séance plénière des Parlementaires européens par (384 voix pour sur 549 153 se sont prononcés contre et 12 parlementaires se sont abstenus. Un amendement en faveur de nouvelles études sur l'impact du changement d'heure a également été adopté. Cette victoire c'est réellement dessinée le 27 octobre 2017 à Strasbourg devant la commission des pétitions par son vote de rejet de la directive heure d'été

Qu'est-ce que le droit de pétition au Parlement européen

à tout moment, chaque citoyen, seul ou en groupe, peut saisir le Parlement européen grâce au droit de pétition prévu à l'article 20 du Traité de fonctionnement de l'UE.

considérant que chaque pétition devrait être examinée et traitée avec attention et que tout pétitionnaire a le droit de recevoir une réponse de la commission des pétitions, qui tient dûment compte des questions soulevées conformément

au principe du droit à une bonne administration énoncé à l'article 41 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

N. considérant que les critères de recevabilité formels applicables aux pétitions sont, en vertu de l'article 227 du traité FUE et de l'article 215 du règlement intérieur du Parlement, les suivants: le pétitionnaire, qui doit être citoyen ou résident de l'Union, doit être concerné directement par une question qui relève des domaines d'activité de l'Union européenne; considérant que 459 pétitions ont été déclarées irrecevables parce qu'elles ne remplissaient pas ces critères formels;

Qui peut présenter une pétition ?

Tout citoyen de l'Union européenne ou toute personne résidant dans un Etat membre peut adresser au Parlement européen, individuellement ou collectivement, une pétition au sujet d'une question relevant d'un domaine de compétence de l'Union européenne et le concernant directement. Les entreprises, associations, ou organisations peuvent exercer ce droit de pétition, garanti par le traité, si elles ont leur siège dans l'Union.

A ce droit de pétition s'ajoute le nouveau droit d'initiative citoyenne prévu par le Traité de Lisbonne, qui permet à un million de citoyens originaires de différents États membres de demander à la Commission de présenter de nouvelles propositions.

Sur quoi porte la pétition ?

L'objet de la pétition doit porter sur des questions relevant des domaines de compétence de l'Union européenne, à savoir :

- les droits de citoyen européen énoncés dans les traités ;**
- les questions environnementales ;**
- la protection des consommateurs ;**
- la libre circulation des personnes, des marchandises et des services, et le marché intérieur ;**
- les questions liées à l'emploi et la politique sociale ;**
- la reconnaissance des qualifications professionnelles ;**
- d'autres problèmes relatifs à la mise en œuvre du droit communautaire.**

La pétition peut prendre la forme d'une plainte ou d'une requête et peut porter sur des affaires d'intérêt public ou d'intérêt privé.

Pour qu'une pétition soit recevable, il faut qu'elle réponde à des critères précis, et qu'elle porte sur des sujets relevant des compétences de l'Union européenne.

Selon les cas, la commission des pétitions peut :

- Inviter la Commission européenne à procéder à une enquête préliminaire et à lui fournir des informations concernant le respect de la législation communautaire en la matière,**
- Transmettre la pétition à d'autres commissions du Parlement européen pour information afin que celles-ci entreprennent une action,**
- Dans certains cas exceptionnels, soumettre un rapport au Parlement européen en vue de son adoption en séance plénière ou effectuer une mission d'enquête,**

•Prendre toute autre mesure jugée appropriée pour essayer de régler la question.

Les services de la commission des pétitions, dans laquelle siègent 36 députés, sont chargés de réceptionner les pétitions des citoyens européens. La commission des pétitions du Parlement européen se réunit normalement tous les mois, sauf au mois d'août, lors des vacances parlementaires. Elle peut coopérer avec les autorités nationales ou locales d'un État membre pour résoudre un problème soulevé par un pétitionnaire.

Elle ne peut, cependant, passer outre les décisions prises par les autorités compétentes des États membres. N'étant pas une instance judiciaire, le Parlement européen ne peut ni prononcer de jugement, ni annuler des décisions prises par les juridictions des États membres. De ce fait, les pétitions dont c'est l'objectif sont irrecevables. À côté de la procédure de pétitions, si le Parlement européen estime qu'il y a une violation du droit européen, il a le pouvoir d'adopter une résolution en plénière invitant la **Commission européenne** à saisir la CJUE.

La petition

Données de la pétition

Titre initial: changement d'heure

Titre du résumé:

Numéro:

Thème(s): Environnement

Pays: France

Nom de l'association: Non a

l'Heure d'ete en France et

en **Europe**

Données du pétitionnaire

Doomcument Mr Labrousse Erick

changement d'heure

Texte original de la pétition

En Effet depuis plus de 30 ans je me bats contre l'avancement des activités humaines de façon artificielle et qui engendre un accroissement des gaz a **effet de serre** Faire croire que cette mesure engendre des économies d'énergie c'est d'acquiescer que les centrales nucléaires ne produisent pas de gaz a effet de serre La vapeur d'eau des centrales nucléaires produisent de la vapeur d'eau et depuis quand cette vapeur n'est elle plus un gaz a effet de serre plus grave que le CO2 ? Je vous informe que la directive du changement d'heure n'est point conforme au articles 191-193 du Traite de Lisbonne et donne une forme juridique a la recommandation 1432 du Conseil de l'Europe La source étant identifiée cette directive n'est point conforme au droit européen Voila une solution de lutter gratuitement contre **la pollution atmosphérique** et des pluies acides hno3 en Europe L'Harmonisation des transports datent de 1942 SUIVANT les accords de Wansee signe par Goering Toutes mesures non démocratique n'étant pas de droit européen reconnu par le traite de Lisbonne

Voila mes réquisitions sur la directive La directive 2000/84/CE du

Parlement européen et du Conseil du 19 janvier 2001 Fonctionnement actuel 1 -

Les objectifs et les principes dans le Traité Les objectifs de la politique

environnementale sont fixés aux articles 191-193 TFUE. Ces objectifs sont la préservation, la **protection** et l'amélioration de la qualité de l'environnement, la protection de la santé des personnes, l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles, la promotion, sur le plan international, de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou mondiaux de l'environnement. Le traité de Lisbonne a ajouté la lutte contre le changement climatique. Les principes qui guident l'action de l'Union sont notamment les principes de précaution, d'action préventive, de « pollueur-payeur » et de correction des atteintes à l'environnement. Au titre de l'article 11 TFUE, les exigences de protection de l'environnement s'imposent à l'ensemble des

politiques de l'Union, lors de leur définition et de leur mise en oeuvre. La procédure législative ordinaire (article 294 TFUE) est la règle, sauf dispositions essentiellement de nature fiscale, d'aménagement du territoire, de gestion des ressources hydrauliques, d'heure d'affectation des sols ou des mesures affectant le bouquet énergétique des Etats membres ou la structure générale de leur approvisionnement énergétique. La lutte contre le changement climatique

1- Les enjeux internationaux : le cadre juridique post-Kyoto

L'Union européenne et certains pays développés avaient pris des engagements de **RÉDUCTION** de leurs émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto. Ce dernier arrivant à échéance le 31 décembre 2012, la 17ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), réunie à Durban en décembre 2011, a permis de conclure une seconde période d'engagement sous le protocole de Kyoto. Cette seconde période d'engagement s'ouvre le 1er janvier 2013 pour une durée de 8 ans. Dans le cadre de cette deuxième période d'engagement, les pays développés ont transmis aux Nations unies, avant la Conférence de Doha (décembre 2012), leurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. L'Union européenne a été la première à avoir répondu à cette invitation, en communiquant son objectif prévisionnel le 19 avril 2012. Celui-ci traduit au niveau international, l'objectif européen d'une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990, conformément au Paquet Energie Climat. Cette Conférence des Parties a également permis l'adoption de la Plateforme de Durban, qui doit aboutir à un accord juridiquement contraignant pour toutes les parties à la Convention. La Plateforme de Durban crée à cette fin un groupe de travail ad-hoc dont les travaux devront s'achever en 2015, pour prendre effet au plus tard en 2020. Cet engagement était un objectif central de l'Union européenne, dont la coopération avec les Pays les Moins Avancés et les Petits Etats Insulaires a contribué à

l'obtention d'un accord. Enfin, la Conférence de Durban a donné le coup d'envoi de l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat. Celui-ci contribuera d'ici 2020 à la mobilisation des 100 milliards d'Euros, promis par les pays développés pour aider les pays en développement dans leur action contre le changement

climatique et ses effets (atténuation et adaptation)

ARCHIVES NATIONALES SECTION DES MISSIONS
CENTRE DES ARCHIVES CONTEMPORAINES REPERTOIRE COTE CAC : 19940247
MINISTERE : ENVIRONNEMENT ETABLISSEMENT: AGENCE POUR LA QUALITE DE L'AIR

INTRODUCTION

L'Agence pour la Qualité de l'Air (AQA), créée par la loi n° 80-513 du 7 juillet 1980, était un établissement public à caractère industriel et commercial, sous tutelle du ministre délégué à l'Environnement. L'AQA a eu pour principales missions : Le développement et la promotion de techniques de prévention de la pollution de l'air ; Le renforcement de la surveillance de la qualité de l'air ; L'information auprès des personnes publiques ou privées, en matière de pollution de l'air. A partir de 1985, elle a perçu la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique, instituée par le décret n° 85- 582 du 7 juin 1985. L'AQA a joué un rôle d'expert technique auprès des industriels, des élus ainsi qu'auprès du ministère de l'Environnement qu'elle a assisté dans la préparation des réglementations, dans les travaux de normalisation et dans les relations internationales. L'agence a également coordonné l'action technique des réseaux de surveillance de la qualité de l'air et développé une banque de données sur la qualité de l'air. En 1990-1991, la fusion de l'AQA, de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (voir versement 940249) et de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets a donné naissance à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

a) Travaux interministériels, 1984-1989 :

- Commission de Développement Economie et Environnement : comptes-rendus des réunions, 1984- 1986.
- Comité interministériel pour les pollutions atmosphériques, 1984. "Pollution atmosphérique, production d'énergie et émissions dans l'atmosphère", groupe de travail, 1984.
- "Pluies acides et AQA" : compte-rendu de réunion du Conseil général des Ponts-et-Chaussées, 1989.
- Comité interministériel pour la qualité de la vie concernant les pluies acides, 1989.
- Développement et démonstration des techniques de prévention de la pollution de l'air en relation avec la prévention des pluies acides, 1984.
- Le contrat **DE PLAN** Etat-Régions, réunion du Conseil général des Ponts-et-Chaussées, 1985.
- "Contribution des énergies à l'aménagement du territoire", 1985.
- "Etude sur modèle de l'influence

de l'heure d'été sur la pollution photo-oxydante", 1986. "Impacts économiques pour la filière automobile et le secteur du raffinage-distribution de la réglementation antipollution", 1986. Titre du document / Document title Etude sur modèle de l'influence de l'heure d'été sur la pollution photo-oxydante = Study using a model of the effect of the hour changing-during summer on the air photochemical pollution Auteur(s) / Author(s) DECHAUX J. C. (1) ; CODDEVILLE P. ; ZIMMERMANN V. ; Affiliation(s) du ou des auteurs / Author(s) Affiliation(s) (1) Univ. sci. tech. Lille, lab. cinétique chimie combustion, Villeneuve d'Ascq 59650, FRANCE Résumé / Abstract Étude réalisée en utilisant un modèle chimique de type lagrangien, dans un cas de stagnation atmosphérique. La latitude et la longitude du lieu considéré, sur le territoire français, ont une influence sur la cinétique d'apparition de l'ozone et du P.A.N.1 (1) Nitrate de peroxyacétyle. Le passage de l'heure d'hiver à l'heure d'été entraîne une augmentation de la concentration maximale en ozone, en moyenne 10% par heure . Pour le P.A.N., les accroissements sont voisins de 35% en Heure d'été simple... Le soleil fait grimper les températures et amène avec lui des pics d'ozone. Alors que des régions ont déjà signalé que le seuil de pics d'ozone avait été dépassé (soit 180 microgrammes par m³), certaines mesures restent à prendre. Que faut-il craindre de tels pics ? Comment s'en protéger au mieux cet été ? L'ozone ou O₃ est une molécule instable située dans l'atmosphère, sensible à la température : plus il fait chaud, plus il y a de molécules d'ozone dans l'air. Et à l'inverse de ce que l'on pourrait croire : cette molécule n'est pas forcément mauvaise. En effet, comme le précise le site Slate, les molécules d'ozone sont présentes en altitude et sur le sol. Une protection dans l'atmosphère, un danger dans le sol. En altitude, la couche d'ozone nous protège puisqu'elle filtre les rayons ultraviolets et UV-C, diminuant ainsi le risque de cancer de la peau. À l'inverse, au niveau du sol, lorsque la chaleur, les pots d'échappements et les moteurs thermiques se croisent, des molécules d'ozones sont produites en forte quantité. Résultat : cette réaction chimique donne lieu à des pics d'ozones synonymes de "pollution des beaux jours". Étude sur les gaz nitreux les scientifiques découvrent une nouvelle source de pollution atmosphérique à l'acide nitreux Des chercheurs français, suisses et allemands ont mis en évidence une nouvelle source de production d'acide nitreux (HNO₂). Ce gaz, précurseurs de l'ozone troposphérique, serait produit en présence de matière organique et d'oxyde d'azote. Une nouvelle étude, parue dans la revue Nature, dévoile de nouveaux mécanismes de production de l'acide nitreux (HNO₂). Ce gaz est déjà bien connu et tient une place importante dans la chimie atmosphérique et particulièrement dans la pollution à l'ozone. En effet, il possède la particularité d'interagir avec la lumière et de libérer des radicaux libres (OH⁻). Associés aux composés organiques volatiles (COV), ces radicaux participent à la production d'ozone troposphérique, polluants généralement urbains à l'origine des brouillards et des « pics d'ozone » présents dans la troposphère, couche la plus basse et la plus polluée de l'atmosphère. Jusqu'à maintenant l'acide nitreux était supposé se former principalement la nuit et être dégradé en radicaux libres par la lumière dès le lever du soleil. Grâce à de nouvelles techniques de mesure de ce gaz, plus sensibles, les scientifiques se sont rendus compte récemment qu'il pouvait se former également le jour avec des concentrations dépassant largement les prédictions calculées par les modèles numériques de chimie auteurs à combustion des voitures. La réaction chimique entre le dioxygène de l'air et le diazote de l'air a lieu à très haute température dans les moteurs des voitures. Première étape : transformation du dioxyde d'azote Le dioxyde d'azote réagit avec la pluie et la vapeur d'eau atmosphérique pour former de l'acide nitrique. dioxyde d'azote + eau -> acide nitrique + monoxyde d'azote [3NO₂ + H₂O -> 2HNO₃ + NO] Seconde étape : mise en solution de l'acide nitrique L'atmosphère est donc chargée en acide nitrique qui se retrouve dans les pluies. Dans l'eau, cet acide (mis en solution) forme des ions hydrogène responsables de l'acidité des pluies, et des ions nitrates. acide nitrique (en solution)-> ion

hydrogène + ion nitrate [HNO_3 (en solution) $\rightarrow \text{H}^+ + \text{NO}_3^-$] Les effets des pluies acides sur l'environnement : Ces pluies acides dont le pH qui est de l'ordre de 4 peut atteindre 2. Les arbres sont particulièrement sensibles aux pluies acides.

Des chercheurs du Laboratoire d'application de la Chimie à l'Environnement de Villeurbanne (LACE, CNRS-UCBL) en collaboration avec l'Institut Paul Scherrer (Suisse) et l'Université de Wuppertal (Allemagne) viennent d'identifier les processus chimiques liés à cette production diurne. Leur étude a permis de démontrer que l'acide nitreux était produit par photo-réduction du dioxyde d'azote atmosphérique (NO_2) à la surface de matière organique en décomposition (humus). Les résultats indiquent que le sol et d'autres surfaces contenant de l'acide humique produisent par photochimie des espèces réductrices qui réagissent sélectivement avec le dioxyde d'azote. Le taux de formation d'acide nitreux relevé dans cette étude pourrait expliquer les concentrations élevées d' HNO_2 récemment observées en journée et dont la photolyse compte pour 60% de la production de radicaux libres. Cette production d'acide nitreux pourrait influencer significativement la chimie des basses couches de la troposphère et ainsi changer notre description des mécanismes de pollution atmosphérique, ont expliqué les chercheurs européens.

Pluies acides

hno_3

La formation des pluies acides

Le dioxyde d'azote est formé dans les murs feuilles ou leurs aiguilles tombent prématurément, leurs racines deviennent clairsemées, leur croissance est ralentie et, la plupart du temps, ils finissent par mourir. Les pluies acides acidifient les lacs (le pH baisse). La faune et la flore disparaissent peu à peu : les poissons meurent ou ne se reproduisent plus. Les monuments ne sont pas épargnés : le calcaire et l'acier sont attaqués et un grand nombre de monuments sont actuellement en danger (le Parthénon à Athènes, la Tour de Londres...). L'eutrophisation est le phénomène d'asphyxie des écosystèmes aquatiques résultant de la prolifération d'algues, qui consomment tout l'oxygène nécessaire à la vie de l'écosystème. Ce phénomène résulte d'un apport trop riche de substances nutritives dans la rivière ou dans le lac concerné. Elles sont au centre de nombreux débats dans la lutte pour la protection de l'environnement. On a pris conscience des impacts importants de ces pluies dans l'ensemble des écosystèmes touchés. En effet, elles ont de nombreux impacts négatifs sur les habitats naturels. C'est la pollution atmosphérique qui va empoisonner ces pluies et va ainsi contribuer fortement à diminuer la qualité de l'eau. Elles vont endommager la flore, la faune et même avoir un impact sur la santé de l'être humain. Une pluie normale est légèrement acide mais une pluie acide est comme son nom l'indique caractérisée par un pH plus acide, qui est inférieur à 5,6. On dénombre deux polluants principaux à l'origine de ces pluies, les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre. Ils proviennent de la combustion du pétrole, du charbon, de carburants, d'engrais (oxydes d'azote) et de gaz (dioxydes de soufre). Les sources principales étant les centrales thermiques utilisant du charbon, les voitures et autres véhicules automobiles, et les fonderies de nickel et de cuivre. Les oxydes d'azote, qui ont pour formule NO_x , sont des gaz très toxiques et très odorant. Ils sont le produit de réactions chimiques complexes, dans des conditions de température élevée, par l'oxydation de l'azote contenu dans l'air ou du carburant avec l'oxygène de l'air ou du carburant. Ces sources sont donc pour plus de la moitié les véhicules automobiles, mais aussi les INSTALLATIONS de combustion comme les centrales thermiques par exemple. Le dioxyde de soufre, de formule SO_2 , est néfaste pour la santé humaine et pour l'ensemble de l'environnement. Il se forme lors de la combustion et du raffinage à partir du soufre présent dans le pétrole, le charbon et les minerais contenant du métal. Par la suite, il va se dissoudre avec la vapeur d'eau, ainsi il va produire ainsi des acides et va interagir avec des particules et gaz contenus dans l'atmosphère. Tout cela va produire des sulfates et autres composés nocifs. Les pluies acides vont avoir des effets très néfastes sur ces écosystèmes. On peut parler d'eutrophisation qui est l'altération et la destruction d'un milieu aquatique résultant généralement d'un apport trop important de

substances nutritives (azote pour les précipitations acides). Les pluies acides contenant de l'acide sulfurique et des acides nitriques vont donc s'introduire dans les cours d'eaux. Dans un premier temps, ces acides vont être détruits ou tamponnés par le bicarbonate ou autres éléments comme l'aluminium mais lorsque le taux de ces acides augmentent trop, le bicarbonate va diminuer et le sulfate va s'accumuler dans l'eau. Le nitrate est quant à lui pour le moment absorbé par les plantes. Il va contribuer à augmenter l'acidification quand les plantes et autres organismes qui le captaient vont commencer à diminuer. Le bicarbonate baissant, les eaux deviennent de plus en plus acides. C'est ainsi que les colonies d'algues vont voir leur diversité fortement décliner, il en est de même pour les plantes à système racinaire qui ne pourront plus se développer. Par contre les mousses benthiques vont se multiplier et les algues qui s'y fixent vont en faire de même. Plus le pH va diminuer et plus la quantité d'invertébrés va diminuer également, ce qui va entraîner la diminution de la décomposition des matières organiques par les bactéries et favoriser le développement des mycètes qui vont maintenant assurer la décomposition. Il adviendra un bouleversement dans la chaîne alimentaire (des espèces disparaissant) et donc par la suite une baisse de la productivité significative. Parliamentary Assembly Assemblée parlementaire Recommandation 1432 (1999)¹ Respect du système des fuseaux horaires européens (Extrait de la GAZETTE officielle du Conseil de l'Europe - novembre 1999) 8. D'après certaines recherches et observations scientifiques récentes, ce décalage important et le déplacement des rythmes journaliers par rapport à l'heure de méridien qui en résulte sont à l'origine, dans ces pays, de certains effets qui affectent l'environnement, la santé et la condition physiologique et psychologique humaines. 9. Ils contribuent par exemple à une plus forte concentration dans l'air des oxydants photochimiques (dont l'ozone et le nitrate de peroxyacétyle), ce qui a des conséquences graves pour la santé des personnes vulnérables aux substances toxiques, mais aussi pour le patrimoine naturel et culturel. La directive 2000/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 janvier 2001, ...

Le droit de pétition européen va être une arme salvatrice contre le changement d'heure

Parlement Européen

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Réunion

Mercredi 22 novembre 2017, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30

Jeudi 23 novembre 2017, de 9 heures à 12 h 30

Bruxelles

Énergie, santé

Présentation d'une étude du Service de recherche du Parlement européen sur *les dispositions relatives à l'heure d'été dans l'UE au titre de la directive 2000/84/CE, évaluation rétrospective des incidences*
par Irmgard Anglmayer (EPRS)

Pétition 717/2014, présentée par A. T., de nationalité allemande, sur la suppression de l'heure d'été et d'hiver dans l'Union européenne et

Pétition 1934/2014, présentée par M. B., de nationalité allemande, sur la suppression du passage à l'heure d'été et Pétitions 2276/2014, 2277/2014, 2278/2014, 2279/2014, 2293/2014, 2324/2014, 2409/2014 sur le même sujet Pétition 2558/2014, présentée par Ulrich Scharfenort, de nationalité allemande, sur la suppression de l'heure d'été et d'hiver dans l'Union européenne(en présence du pétitionnaire) et Pétitions 2559/2014, 2560/2014 et 2623/2014 sur le même sujet et Pétition 219/2015, présentée par Rudolf Ahlbrecht, de nationalité allemande, sur

l'abolition du régime de changement d'heure dans l'Union européenne et Pétition 0284/2015, présentée par G. F., de nationalité allemande, sur la suppression du système de l'horaire d'été/d'hiver dans l'Union européenne et Pétition 0869/2015, présentée par Martin Richter-Trummer, de nationalité autrichienne, sur la suppression du système de l'horaire d'été/d'hiver dans l'Union européenne et **Pétition 1431/2015, présentée par Erick Labrousse, de nationalité française, sur l'heure d'été** et Pétition 0654/2016, présentée par Tommy Hildorsson, de nationalité suédoise, accompagnée de 1 286 signatures, sur l'abolition de l'heure d'été et Pétition 0325/2017, présentée par C. H. G. H., de nationalité allemande, sur les dispositions relatives à l'heure d'été et Pétition 0349/2017, présentée par Z. B., de nationalité hongroise, sur la suppression du changement d'heure en hiver et en été et Pétition 536/2017, présentée par Victor Man, de nationalité roumaine, sur l'amélioration du régime actuel régissant le passage à l'heure d'été

Résumé de la pétition

STRASBOURG, 29 octobre 2017 -- Le Parlement européen (PE), réuni en session plénière à Strasbourg, a vertement critiqué, jeudi, lors d'un débat, la Commission européenne et le Conseil européen pour leur refus de prendre en considération les revendications des citoyens qui demandent la suppression du passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver.

C'est avec une rare unanimité que les eurodéputés ont fustigé, jeudi matin, le passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver qui suscite chaque année de vives critiques dans l'hémicycle strasbourgeois comme dans l'opinion publique du Vieux Continent.

Le système - qui consiste à ajuster l'heure officielle en ajoutant une heure par rapport à l'heure du fuseau horaire pour une période allant du printemps jusqu'au début de l'automne - a été introduit en Europe à la fin des années 1970 dans la foulée des chocs pétroliers dans le but de faire face aux conséquences de la crise économique. Il a ensuite été harmonisé en 1998 dans l'ensemble de l'Union européenne (UE) afin que l'heure légale soit la même pour tous les Etats membres. L'heure d'été fut introduite en 1942 dans l'Europe Nazie suite aux accords de Wanssee

Depuis l'abandon de ce qu'on appelle aussi "l'heure d'été double" par la Russie en 2011, des voix toujours nombreuses s'élèvent dans l'UE pour remettre en cause un système jugé contre-performant sur le plan économique et néfaste pour la santé. La Chine avait quant à elle déjà supprimé ce mécanisme en 1992. Hormis l'Europe, les Etats-Unis, le Canada, le Mexique et quelques pays européens non membres de l'UE, la majorité de la population mondiale garde son heure légale constante toute l'année. Un argument repris par les eurodéputés pour dénoncer "l'arrogance et l'ignorance" de la Commission sur ce dossier.

La Commissaire européenne en charge du transport, Violeta Bulc, a en effet été interpellée frontalement par les parlementaires présents dans l'hémicycle jeudi matin. "L'attitude de la Commission est tout bonnement inadmissible. Cela fait maintenant plus de dix ans qu'elle oppose une fin de non-recevoir aux préoccupations des citoyens! On rêve!", s'est emporté le représentant du Parti Populaire Européen (PPE/droite). Même exaspération dans les rangs du centre, de la gauche, de l'extrême gauche comme chez les Verts. "Une mesure du siècle passée", un dispositif qui "met en danger la santé des gens comme des animaux en bouleversant le cycle circadien", un système "inefficace, voire contre-performant, sur les plans des économies d'énergie"... Autant d'arguments mis en avant par les eurodéputés pour exiger la suppression de "l'heure d'été double". "Il n'y a plus aucune raison scientifique valable de la conserver", a affirmé le député allemand des Verts, Michael Cramer. "De nombreuses études démontrent qu'en fait ce système a un effet négatif sur le plan énergétique. Dans le même temps, ses conséquences sur la santé sont très sérieuses et clairement établies", a-t-il ajouté. A l'issue du débat, la Commissaire Violeta Bulc a botté en touche en déclarant : "Il n'y a pas d'arguments massifs permettant de faire pencher la balance. Les Etats membres sont partagés. Ce n'est qu'en cas de nouvelles preuves que nous serions amenés à revoir notre position" malgré les 30.000 morts en 2003 et 6000 morts en 2015 et les 1800 morts en France à cause de l'Ozone

Pour influencer le vote et la resolution contre l'heure d'ete j'ai introduit une deuxieme petition qui sera deja instruite depuis 2012
Parlement européen
2014-2019 Commission des pétitions 29.6.2018

COMMUNICATION AUX MEMBRES Objet:

Pétition n° 0193/2012 présentée par Erick Labrousse, de nationalité française, au nom du «Groupement pour le respect des fuseaux en Europe» sur les seuils visés par la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, ainsi que la protection insuffisante de la santé publique et de l'environnement à cet égard 1.

Résumé de la pétition Le pétitionnaire exprime son mécontentement quant aux valeurs cibles et aux objectifs à long terme fixés par la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il critique aussi vertement la manière dont la France applique les dispositions en vigueur dans ce domaine. Il invite dès lors la Commission à prendre des mesures à l'encontre de la France et à appliquer des seuils plus sévères. 2. Recevabilité Déclarée recevable le 13 juin 2012. La Commission a été invitée à fournir des informations (article 216, paragraphe 6, du règlement). 3. Réponse de la Commission, reçue le 28 septembre 2012 La directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe¹ prévoit une valeur limite horaire pour le dioxyde d'azote (NO₂) de 200 µg/m³, à ne pas dépasser plus de 18 fois par année civile, et une valeur limite annuelle de 40 µg/m³. Ces valeurs limites pour le NO₂ sont applicables depuis le 1er janvier 2010. En vertu de ladite directive, les États membres ont toutefois la possibilité de notifier à la Commission un report du délai fixé pour l'application des valeurs limites de NO₂ jusqu'au 1er janvier 2015, au plus tard. Pour pouvoir bénéficier de ce report de délai, les États membres doivent remplir certaines conditions, et notamment élaborer un plan relatif à la qualité de l'air précisant comment ils entendent atteindre les valeurs limites d'ici l'expiration du délai prolongé. La Commission examine actuellement la notification adressée par les autorités françaises concernant un report du délai fixé pour le respect des valeurs limites de NO₂ (lettre du 8 mars 2012). Après un premier examen, la Commission a estimé que la notification était incomplète et a demandé des informations complémentaires aux autorités françaises. Ces dernières ont fourni ce complément d'information en juin 2012. La Commission dispose de neuf mois pour évaluer la notification. La Commission a entrepris un examen complet des politiques de l'Union en matière de qualité de l'air, qui doit être achevé en 2013. Cet examen visera notamment à actualiser les bases scientifiques permettant d'évaluer les incidences sur la santé et sur l'environnement et débouchera, le cas échéant, sur de nouvelles propositions ou la révision des propositions existantes. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet consacré à cet examen et dans la bibliothèque CIRCA accessible au public à l'adresse suivante: -

http://ec.europa.eu/environment/air/clean_air/review.htm Conclusions En fonction des conclusions de l'évaluation de la notification des autorités françaises, la Commission décidera des éventuelles mesures complémentaires à mettre en place. 4. Réponse de la Commission (REV), reçue le 30 avril 2014 Par sa décision finale du 22 février 2013 C(2013)920, la Commission a décidé d'émettre des objections concernant toutes les zones notifiées par les autorités françaises, en vue d'obtenir un report du délai fixé pour l'application des valeurs limites pour le NO₂. D'après le plus récent rapport disponible portant sur l'année 2012, la valeur annuelle limite fixée pour le NO₂ était alors toujours dépassée dans de nombreuses zones en France. Par conséquent, en février 2014, la Commission a demandé aux autorités françaises de préciser la date à laquelle le pays respecterait les valeurs fixées, ainsi que les mesures prises en vue d'y parvenir. Si la Commission n'est pas satisfaite de la réponse, elle prendra des mesures supplémentaires pour sanctionner le non-respect par la France des valeurs limites de NO₂. 5. Réponse de la Commission (REV II), reçue le 30 juin 2015 En février 2014, la Commission a demandé aux autorités françaises de préciser la date à laquelle elles pensaient pouvoir se mettre en

conformité avec l'article 13 de la directive 2008/501 et les mesures prises au titre de l'article 23 de la même directive en ce qui concerne le NO₂. La réponse a été reçue en juillet 2014 puis examinée au regard du rapport annuel relatif à l'année 2013, qui avait été présenté au mois de septembre. Il est apparu que la valeur limite annuelle de NO₂ était toujours dépassée dans 19 zones et agglomérations françaises et que la valeur limite horaire était dépassée dans deux zones et agglomérations. Après avoir analysé la réponse à l'enquête menée au titre de l'instrument EUPilot et les données annuelles sur la qualité de l'air ambiant, la Commission estime que la situation n'est pas satisfaisante dans plusieurs zones et s'apprête à prendre d'autres mesures pour remédier à cette situation de non-respect des valeurs limites de NO₂ en France. Enfin, il convient de relever qu'au mois d'avril 2015, la Commission a adressé un avis motivé aux autorités françaises pour infraction aux articles 13 et 23 en ce qui concerne les PM₁₀.

6. Réponse de la Commission (REV III), reçue le 31 mars 2017

La Commission est préoccupée par les dépassements persistants des normes de l'Union de la qualité de l'air telles qu'elles sont définies par les directives sur la qualité de l'air et par le rythme global des progrès pour atteindre les valeurs limites et cibles correspondantes et a donc décidé de soutenir et d'améliorer la mise en œuvre de ces directives. La France doit respecter les normes de qualité de l'air telles que définies par les directives sur la qualité de l'air et, en cas de dépassements, dans une zone de mesure de qualité de l'air ou une agglomération donnée, des normes de qualité environnementale fixées au titre de cette législation, les autorités compétentes concernées doivent s'assurer que des plans de qualité de l'air sont établis et que ces plans fixent des mesures appropriées de façon à ce que la période de dépassement puisse être aussi brève que possible. Les données les plus récentes mises officiellement à la disposition de la Commission par les autorités françaises indiquent des dépassements de la valeur limite journalière pour les particules grossières (PM₁₀) dans six zones de mesure de qualité de l'air et des dépassements de la valeur limite annuelle dans deux zones de mesure de qualité de l'air. Des dépassements des valeurs limites horaires pour le dioxyde d'azote (NO₂) ont été rapportés en 2015 dans trois zones de mesure de qualité de l'air et des dépassements de la valeur limite annuelle dans 15 zones. En 2015, les valeurs limites ont également été dépassées pour le benzène (dans une zone de mesure de la qualité de l'air) et pour les particules fines PM_{2,5} (dans une zone). La Commission soutient et améliore activement la mise en œuvre des directives sur la qualité de l'air, notamment en soutenant les efforts des États membres visant à réduire les émissions des principaux polluants atmosphériques. Néanmoins, il relève avant tout de la responsabilité des autorités nationales compétentes de garantir l'application correcte et le respect de la législation de l'Union, y compris l'implantation appropriée des points de prélèvement. Au demeurant, les organes administratifs et judiciaires nationaux chargés de la mise en œuvre de la législation de l'Union sont les mieux à même d'examiner les cas concrets de non-respect si les préoccupations exprimées s'avèrent justifiées. Depuis 2008, la Commission a engagé une action en justice contre des États membres pour mauvaise qualité de l'air, en se concentrant dans un premier temps sur les particules grossières (PM₁₀), pour lesquelles le délai de mise en conformité était fixé à 2005, et le dioxyde d'azote (NO₂), pour lequel le délai de mise en conformité était fixé à 2010. Dans ce contexte, la Commission a décidé de prendre des mesures correctives, en lançant des procédures d'infraction contre la République française pour violation des valeurs limites fixées pour les PM₁₀ et le NO₂ dans un certain nombre de zones de mesure de qualité de l'air. En avril 2015, la Commission a adressé un avis motivé aux autorités françaises pour infraction aux articles 13 et 23 de la directive 2008/50/CE en ce qui concerne les particules grossières (PM₁₀) dans dix zones de mesure de qualité de l'air. S'agissant du dioxyde d'azote (NO₂), la Commission a adressé un avis motivé à la France en février 2017 au vu du non-respect de la valeur limite annuelle pour le NO₂ sur la période allant de 2010 à 2013 dans 19 zones de mesure de qualité de l'air, dont, entre autres, Paris, Marseille et Lyon. S'il est vrai qu'il appartient aux autorités des États membres de choisir les mesures appropriées pour remédier aux dépassements des limites fixées pour le NO₂, il n'en reste pas moins que des efforts beaucoup plus importants doivent être consentis aux niveaux local, régional et national pour respecter les obligations découlant des règles de l'Union et protéger la santé publique. La Commission européenne rappelle qu'elle a procédé en 2013 à un examen de la stratégie européenne en

matière de qualité de l'air et en a conclu qu'il n'était pas approprié de réviser les directives concernant la qualité de l'air ambiant. Elle préconisait à la place un examen régulier des directives et des valeurs limites correspondantes de l'Union, en vue d'une révision, uniquement une fois que la directive révisée sur les plafonds d'émission nationaux (PEN) aura établi une juste réduction des concentrations de fonds. Conclusions La Commission procédera à une réévaluation de la situation, en tenant compte des rapports sur la qualité de l'air fournis par les autorités françaises dans le cadre des procédures d'infraction (pour les PM10 comme pour le NO2). En fonction de l'issue de ces examens, la Commission décidera des mesures les plus appropriées dans les deux cas.

7. Réponse de la Commission (REV IV), reçue le 31 juillet 2017 Comme l'a très justement rappelé le pétitionnaire, la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe fixe des valeurs cibles et des objectifs à long terme pour plusieurs polluants, dont l'ozone. Le pétitionnaire semble demander que cette directive accorde une place plus importante aux valeurs cibles et aux objectifs à long terme, ce qui nécessiterait une révision de la directive elle-même. Conformément aux lignes directrices pour une meilleure réglementation¹, l'élaboration des politiques doit être accompagnée d'évaluations de performances rétrospectives et d'études d'impact prospectives. En 2013, la Commission européenne a procédé à un examen de la stratégie européenne en matière de qualité de l'air et en a conclu qu'il n'était, pour l'heure, pas approprié de réviser les directives concernant la qualité de l'air ambiant (y compris la directive 2008/50/CE). Dans les conclusions de cet examen, elle préconisait en revanche de procéder à l'examen régulier des directives, en vue d'une révision après que la directive révisée sur les plafonds d'émission nationaux aurait fixé une réduction adéquate des concentrations naturelles. La directive (UE) 2016/2284 ayant été adoptée, la Commission va désormais lancer un procédé d'évaluation, appelé bilan de qualité, des directives concernant la qualité de l'air dans l'Union européenne dans le cadre du programme pour une meilleure réglementation. La finalité de ce processus est d'évaluer si les directives et le cadre réglementaire d'un domaine d'action sont adaptés à l'objectif recherché. Leur objectif est d'évaluer l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la pertinence et la valeur ajoutée pour l'Union d'éléments spécifiques de ses acquis. Ce faisant, ils favorisent l'amélioration et l'adaptation de la législation en la rendant plus réactive aux défis actuels et futurs et en améliorant sa mise en œuvre. Dans l'intervalle, la Commission soutient et améliore activement la mise en œuvre des directives sur la qualité de l'air, y compris en appuyant les efforts déployés par les États membres pour réduire les émissions des principaux polluants atmosphériques. Cela étant, il revient avant tout aux autorités nationales compétentes de contrôler et de garantir l'application correcte et le respect de la législation de l'Union, y compris par l'implantation appropriée de points de prélèvement. En outre, les organes administratifs et judiciaires nationaux chargés de la mise en œuvre de la législation de l'Union sont les mieux à même d'examiner les cas concrets de non-respect si les préoccupations exprimées s'avèrent justifiées. Depuis 2008, la Commission a engagé une action en justice contre des États membres pour mauvaise qualité de l'air, en se concentrant dans un premier temps sur les particules grossières (PM10) et le dioxyde d'azote (NO2). En avril 2015, la Commission a adressé un avis motivé aux autorités françaises pour infraction aux articles 13 et 23 de la directive 2008/50/CE en ce qui concerne les particules grossières (PM10) dans dix zones de mesure de qualité de l'air. S'agissant du dioxyde d'azote (NO2), la Commission a adressé un avis motivé à la France en février 2017 au vu du non-respect de la valeur limite annuelle pour la période 2010-2013 dans 19 zones de mesure de qualité de l'air, dont Paris, Lyon et Marseille. De plus, comme les autres États membres, la France a été alertée en février 2017 des préoccupations de la Commission concernant le non-respect de valeurs cibles pour l'ozone et des incidences sur la santé par l'intermédiaire de rapports pays personnalisés portant sur la mise en œuvre de la politique environnementale¹. Conclusions Les évaluations et les bilans de qualité sont étayés, entre autres, par des consultations publiques qui permettent aux États membres et à toutes les parties prenantes concernées de contribuer au processus de façon transparente. La Commission invite le pétitionnaire à contribuer aux prochaines consultations des parties prenantes prévues dans le cadre du bilan de qualité des directives concernant la qualité de l'air dans l'Union européenne. La Commission réévaluera la situation de la France et vérifiera qu'elle respecte ses engagements, en

corrélant les rapports que ses autorités auront élaborés sur la qualité de l'air aux réponses fournies par ces mêmes autorités dans le cadre des procédures d'infraction (pour les PM10 comme pour le NO2). En fonction de l'issue de ces examens, la Commission décidera des mesures les plus appropriées dans les deux cas.

8. Réponse de la Commission (REV V), reçue le 31 janvier 2018

La directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe fixe des valeurs cibles et des objectifs à long terme pour plusieurs polluants, dont l'ozone. Le pétitionnaire semble demander que cette directive accorde une place plus importante aux valeurs cibles et aux objectifs à long terme, ce qui nécessiterait une révision de la directive elle-même. Conformément aux lignes directrices pour une meilleure réglementation¹, l'élaboration des politiques doit être accompagnée d'évaluations de performances rétrospectives et d'études d'impact prospectives. En 2013, la Commission européenne a procédé à un examen de la stratégie européenne en matière de qualité de l'air et en a conclu qu'il n'était, pour l'heure, pas approprié de réviser les directives concernant la qualité de l'air ambiant (y compris la directive 2008/50/CE). Dans les conclusions de cet examen, elle préconisait en revanche de procéder à l'examen régulier des directives, en vue d'une révision après que la directive révisée sur les plafonds d'émission nationaux aurait fixé une réduction adéquate des concentrations naturelles.

Now that the Directive on the reduction of national emissions of certain atmospheric pollutants has been adopted Directive (EU) 2016/2284², the European Commission has initiated an evaluation process (a so-called fitness check) of the EU Ambient Air Quality (AAQ) Directives³ under the Better Regulation framework. Les bilans de qualité sont envisagés comme des évaluations complètes des politiques permettant de déterminer si le cadre réglementaire pour un domaine d'action s'est montré et demeure adéquat au vu des fins poursuivies. Ils comprennent une évaluation de la mesure dans laquelle les directives concernant la qualité de l'air ambiant continuent de fixer des objectifs appropriés, c'est-à-dire des objectifs qui s'attaquent aux principaux polluants atmosphériques et définissent des normes de qualité de l'air pertinentes afin de protéger la santé humaine et les écosystèmes, conformément à l'évolution des connaissances scientifiques. Le bilan de qualité des directives concernant la qualité de l'air ambiant se concentrera sur la période 2008-2018. Une feuille de route de cinq pages consacrée au bilan de qualité des directives concernant la qualité de l'air ambiant, qui a été soumise à une consultation publique, fournit des informations complètes sur le bilan de qualité¹. Entre-temps, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a publié son rapport de 2017 sur la qualité de l'air en Europe², qui indique que les politiques en la matière ont apporté et continuent d'apporter de nombreuses améliorations. Toutes les émissions primaires et de précurseurs contribuant aux concentrations dans l'air ambiant de particules en suspension, d'ozone et de dioxyde d'azote ont diminué entre 2000 et 2015 dans les 28 États membres de l'Union. Dans le même temps, la qualité de l'air en France reste très préoccupante. Pour l'année 2014³, l'AEE a estimé qu'environ 34 880 décès prématurés étaient imputables aux concentrations en particules fines, environ 1 630 aux concentrations en ozone et environ 9 330 aux concentrations en dioxyde d'azote. En outre, une part substantielle de la population urbaine française aurait été exposée, en 2015, à des concentrations supérieures aux normes de l'Union en matière de qualité de l'air, à savoir 3,1 % pour le dioxyde d'azote (NO2), 1,1 % pour les particules en suspension (PM10) et 18 % pour l'ozone (O3)⁴. En 2016, des dépassements des normes de l'Union portant sur la qualité de l'air ont été enregistrés, pour les concentrations en dioxyde d'azote (NO2), dans 16 zones de mesure de qualité de l'air et, pour les particules en suspension (PM10), dans trois zones de mesure de qualité de l'air. En outre, des dépassements des valeurs limites de particules fines (PM2,5) ont été enregistrés dans une zone de mesure de qualité de l'air (Paris). Les valeurs cibles des concentrations en ozone sont également dépassées dans un grand nombre de zones de mesure de qualité de l'air, y compris Marseille. Enfin, dans un certain nombre de zones de mesure de qualité de l'air, des dépassements ont également été signalés pour les valeurs cibles concernant le nickel en PM10 (dans une zone de mesure de qualité de l'air), le monoxyde de carbone (dans deux zones de mesure) et le benzo[a]pyrène en PM10 (dans deux zones de mesure). La Commission procède au suivi de la persistance des infractions aux exigences relatives à la qualité de l'air définies par la législation de l'Union (en particulier pour les PM10 et le NO2), qui ont de graves effets négatifs sur la santé et l'environnement, au moyen de

procédures d'infraction couvrant l'ensemble des États membres concernés, y compris la France. L'objectif est de déployer des mesures adéquates pour que toutes les zones respectent les normes. Un avis motivé se référant aux dépassements des limites de NO₂ a été adopté en février 2017 pour défaut de remédiation à des infractions répétées aux limites de pollution atmosphérique pour le dioxyde d'azote dans 19 zones de mesure de qualité de l'air, dont Paris et Marseille. Précédemment, en avril 2015, un autre avis motivé se référant aux dépassements des limites de PM₁₀ dans dix zones de mesure de qualité de l'air, dont Paris et Marseille, avait été adopté. Conclusions Les évaluations et les bilans de qualité sont étayés, entre autres, par des consultations publiques qui ont une influence sur l'analyse de la Commission européenne, ce qui permet aux États membres et à toutes les parties prenantes concernées de contribuer de façon transparente. La Commission invite le pétitionnaire à contribuer aux prochaines consultations des parties prenantes prévues dans le cadre du bilan de qualité des directives concernant la qualité de l'air ambiant dans l'Union européenne. Les conclusions de ce bilan serviront de base pour l'établissement de conclusions politiques concernant l'avenir du cadre réglementaire concerné. Par ailleurs, la Commission examine actuellement les résultats des derniers rapports annuels sur la qualité de l'air transmis par la France, en lien avec les dernières données fournies par les autorités françaises dans leurs réponses apportées dans le cadre des deux procédures d'infraction en cours (concernant respectivement les PM₁₀ et le NO₂). En fonction de l'issue de cet examen, la Commission décidera des mesures les plus appropriées.

9. Réponse de la Commission (REV III), reçue le 29 juin 2018 La Commission a engagé un bilan de qualité¹ pour deux directives européennes concernant la qualité de l'air ambiant². Ces directives fixent un certain nombre de normes et d'exigences en matière de qualité de l'air afin de garantir que les États membres surveillent et/ou analysent de façon harmonisée et comparable la qualité de l'air sur leur territoire. The fitness check also considers the corresponding Implementing Decision 2011/850/EC and Commission Directive Directive (EU) 2015/1480. Le bilan de qualité des directives concernant la qualité de l'air ambiant s'appuiera sur l'expérience de tous les États membres sur la période 2008-2018 (c'est-à-dire la période durant laquelle les deux directives étaient en vigueur). Il porte sur l'ensemble des dispositions prévues dans les deux directives afin de déterminer leur contribution à l'atteinte des objectifs. Le bilan de qualité examine l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la pertinence et la valeur ajoutée européenne de ces textes. Pour plus d'informations sur cet exercice, voir la feuille de route sur le bilan de qualité des directives de l'Union européenne concernant la qualité de l'air ambiant³. Le bilan de qualité permet au public de participer concrètement à l'exercice par l'intermédiaire d'une vaste consultation des parties prenantes. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne consacré à ce bilan de qualité, notamment sur la manière de contribuer à cette consultation⁴ et sur la stratégie de consultation⁵.

Conclusions Les évaluations et les bilans de qualité sont étayés, entre autres, par des consultations publiques qui ont une influence sur l'analyse de la Commission européenne, ce qui permet aux États membres et à toutes les parties prenantes concernées de contribuer de façon transparente. La Commission invite le pétitionnaire à contribuer à la consultation sur le bilan de qualité des directives concernant la qualité de l'air ambiant dans l'Union européenne. Les conclusions de ce bilan serviront de base pour l'établissement de conclusions politiques concernant l'avenir du cadre réglementaire concerné. La Commission examine actuellement les résultats des derniers rapports annuels sur la qualité de l'air transmis par la France, en lien avec les dernières données fournies par les autorités françaises dans leurs réponses dans le cadre de la procédure d'infraction en cours (concernant les PM₁₀). En fonction de l'issue de cet examen, la Commission décidera des mesures les plus appropriées dans le cas d'espèce. Pour ce qui est du dioxyde d'azote (NO₂), la France est actuellement appelée à comparaître devant la Cour de justice de l'Union européenne pour n'avoir pas respecté les valeurs limites convenues en matière de qualité de l'air et n'avoir pas pris de mesures appropriées pour limiter au maximum la durée des périodes de dépassement

Pour accentuer ce dossier une plainte sera déposée au Parlement européen contre le commissaire Vella sur l'Ozone

Ce dernier refuse de poursuivre la France sur le non respect des seuils à la protection de la

santé

C'est l'Organisation mondiale de la sante qui fixe des seuils par ces recommandations sur la protection de la santé

Strasbourg, 22/01/2019

Référence de la plainte : 1825/2018/DR

Objet : votre courriel du 2 janvier 2019

Monsieur, LABROUSSE

J'ai bien reçu votre lettre du 2 janvier 2019, et je vous remercie pour vos vœux adressés à la Médiatrice européenne. En retour, je vous souhaite également une très bonne année 2019. Vous avez envoyé à notre Bureau des informations qui, selon vous, constitueraient de « nouveaux éléments de confirmation d'infractions caractérisées ». Néanmoins, il appartient à la Commission européenne d'évaluer ces informations et de décider, le cas échéant, s'il est justifié d'ouvrir une procédure d'infraction contre la France. Je vous suggère donc de vous adresser à nouveau à la Commission et lui soumettre ces informations, éventuellement dans le cadre d'une nouvelle plainte.

Si vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante de la part de la Commission dans un délai raisonnable, vous pouvez introduire une nouvelle plainte auprès du Médiateur européen. Nous vous remercions d'avoir contacté le Médiateur européen.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Lambros Papadias

Les procès climatiques gagnent la France : quatre initiatives à suivre de près Publié le 11/01/2019 à 14h24 par Marta Torre-Schaub, Directrice de recherche CNRS, juriste, spécialiste du changement climatique et du droit de l'environnement et la santé, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Toutes ces démarches seront importantes afin de mettre un terme à cette heure d'été maigre tous ces efforts et le peu de reconnaissance médiatiques volontaires de la SOFIRA et de l'AFP qui ont pris position pour l'heure d'été de 1942

Le combat fut ardu et très difficile face à une technocratie et à la philosophie de l'état français qui manipulerait le pouvoir politique et financier à l'image de la cagoule

Le dernier sursaut des amis du maréchal Pétain ne sera pas le 11 novembre 2018 mais bien le mois de février 2019 afin de contraindre le vote démocratique du Parlement européen

La France a mis en place le système d'heure d'été - heure d'hiver en 1976, essentiellement pour réaliser des économies d'énergie. D'autres pays européens l'avaient fait à partir de la fin des années 60.

Depuis 2001, tous les États membres de l'Union européenne doivent passer à l'heure d'été le dernier dimanche de mars et revenir à l'heure légale (dite « heure d'hiver ») le dernier dimanche d'octobre. Pour la France métropolitaine, cette heure légale est celle du fuseau horaire UTC +1 (quand il est 12 h à Londres ou à Lisbonne, il est 13 h à Paris).

Ce système de changements d'heure semestriels devenant de plus en plus contesté par les citoyens et un nombre croissant d'États membres, la Commission européenne a engagé un processus de réflexion sur l'heure d'été.

Une série d'études ont porté sur les incidences de ce dispositif sur le marché intérieur européen, les relations commerciales transfrontalières, l'organisation des transports, des communications et des voyages ainsi qu'en matière d'économie d'énergie, de sécurité routière, d'activités de loisirs en extérieur, de santé et d'impact sur le rythme humain.

Dans ce contexte, la Commission européenne a proposé une nouvelle directive mettant fin aux changements d'heure saisonniers dans l'Union européenne. Les ministres des transports européens, réunis le 3 décembre 2018, ont envisagé la date de 2021 pour abandonner ce système. À l'issue d'une action de coordination, chaque État membre devra alors décider de son heure légale et de choisir s'il y a lieu ou non d'opter pour l'heure d'été permanente ou l'heure d'hiver permanente.

Le fait de falsifier l'histoire de l'heure d'été U.T.C +2 qui fut introduite en FRANCE lors de la Deuxième guerre mondiale pour la zone occupée dès juin 1940 et en 1942 pour la zone dite libre de Pétain

Cette recommandation 1432 n'est même pas affichée dans la consultation afin de pouvoir obtenir l'heure allemande toute l'année. L'intervention au Président de l'Assemblée nationale restera vaine et sans réponse bien évidemment. Cela démontre le peu de conviction républicaine affichée par ce triste individu animé plus par les indemnités versées par la République que les convictions démocratiques respectueuses de notre Constitution

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale et Madame la Présidente de La Commission des affaires Européennes

J'ai l'honneur en vertu des ordonnances du 9 août 1944, du 3 juillet 1943 votre consultation est biaisée volontairement en, oubliant l'origine de l'heure d'été de 1942 afin d'harmoniser les transports et communications dans l'Europe nazie et pétainiste

Étant moi-même pétitionnaire devant le parlement européen et la Commission des pétitions sur cette heure d'été étant une violation de l'article 1^{er} du traité de Maastricht et du non respect de la recommandation 1432 du Conseil de l'Europe

Le fait de glorifier cette heure d'été en falsifiant le côté historique est une malversation volontaire malgré les deux rapports de Ségolène Royal de mars 1990 et de François Michel Gonnot, président de la Commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, a présenté son rapport qu'il a rédigé à la demande d'Alain Juppé sur la question du choix de l'heure. Ce document se prononce pour le maintien de l'heure d'hiver toute l'année.

Un choix qui ne constitue pas une surprise LE 25/10/1996

Vous ne pouvez pas laisser le choix de UTC+ 2 étant d'origine du régime de Vichy par le pouvoir Lavaliste de 1942 et de FRANCO en Espagne

Cette manipulation et cette manière de glorifier l'heure d'été de Pétain de 1942 est un délit je vous demande de faire un rappel sur le côté historique de cette mesure d'harmonisation des transports et communications dans la Nouvelle Europe de 1942

Dans l'attente d'une modification honnête et sincère avant de déposer plainte pour délit à l'encontre de la Présidente de la Commission des affaires nationales et de la Présidente de la Commission des affaires Européennes afin de glorifier le régime de Vichy en violation des ordonnances ci-dessus

Il est interdit en France de glorifier une mesure de Pétain quelque soit sa portée et de vouloir légiférer sur un tel texte est une honte à la République

Cette manipulation sans faire référence à la recommandation 1432 du Conseil de l'Europe est une violation volontaire de l'article 223.6 du Code pénal

Je me bats contre cette mesure de Pétain depuis 1984 et j'ai participé au procès du terroriste Papon en octobre 1997 qui fut un des responsables de ce retour à

Daignez agréer, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, l'hommage de mon profond respect et de mon sincère dévouement

Enfin une réponse trop tardive et sans le moindre remord de falsification

Monsieur,

En réponse à votre message, dont nous vous confirmons la bonne réception, nous souhaitons vous apporter des précisions quant au contexte du lancement de cette consultation en ligne sur la fin du changement d'heure.

La Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale s'attache à sensibiliser et éclairer les députés français et les citoyens sur les enjeux européens, et à porter au niveau européen les priorités françaises. C'est dans ce cadre qu'elle a souhaité recueillir l'avis des citoyens intéressés par le sujet du changement d'heure, alors qu'un projet de directive européenne sur ce sujet est en cours de négociations.

La consultation n'était pas un sondage, ou un vote engageant l'Assemblée nationale, qui n'a pas décidé, contrairement à ce que vous affirmez, de nous « faire vivre toute l'année à l'heure des vaincus de 1945 ». Les positions des personnes qui se sont exprimées dans le cadre de cette consultation de la Commission des Affaires européennes ne sont pas juridiquement contraignantes. Elles n'en revêtent pas moins une portée politique et permettent une appropriation des questions européennes par les citoyens et les parlementaires.

Par ailleurs, nous prenons bonne note des informations sur les démarches que vous entreprenez. Madame Thillaye est, comme vous, attachée à défendre les valeurs républicaines reconnaissant à chacun le droit d'avoir une opinion différente et de l'exprimer, dans un esprit d'écoute et d'ouverture.

Cordialement,

**Equipe parlementaire de Sabine Thillaye
Présidente de la Commission des Affaires européennes
Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées
Députée d'Indre-et-Loire**

Le gouverneemnt et l'executif de l'assemblee nationale vont essayer de manipuler l'europe sur cette mascarade de democratie qui ressemble a l'abus de pouvoir du regime du marechal petain La democratie européenne permet a tout petitionnaire d'informer des nouveaux resultats concernant un sujet debatut devant le Parlement européen Articles 20, 24 et 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) et article 44 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

A côté de la procédure de pétitions, si le Parlement européen estime qu'il y a une violation du droit européen, il a le pouvoir d'adopter une résolution en plénière invitant la [Commission européenne](#) à saisir la CJUE.

La nous avons bien evidement ces procedures encours Des missions d'informations, des auditions publiques, la commande d'études, la création, en 2016, d'un réseau des pétitions pour garantir une meilleure coopération entre les commissions traitant les pétitions, sans oublier la coopération et le dialogue avec les autorités et les parlements nationaux, ainsi qu'avec les autres institutions de l'Union — notamment avec la Commission européenne et le Médiateur européen — sont autant d'instruments permettant de garantir que les questions soulevées par les citoyens dans leurs pétitions sont traitées et résolues.

**Le Parlement européen, va voter a nouveau suite aux actions des petitionnaires dans le respect des convictions affichées par le vœux des citoyennes et citoyens européens Victoire citoyenne contre le changement d'heure de 1942 ...dans l'Europe nouvelle de petain et Loiseau
Les pays de l'UE qui décident de garder l'heure d'été de façon permanente devront ajuster leurs montres une dernière fois le dernier dimanche de mars**

2021, et ceux qui préfèrent garder l'heure standard (d'hiver) pourraient effectuer un dernier changement d'heure le dernier dimanche d'octobre 2021, selon projet législatif adopté par les députés par 410 voix pour, 192 contre et 51 abstentions.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Réunion

Mercredi 22 novembre 2017, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30

Jeudi 23 novembre 2017, de 9 heures à 12 h 30

Bruxelles

Énergie, santé

Présentation d'une étude du Service de recherche du Parlement européen sur les dispositions relatives à l'heure d'été dans l'UE au titre de la directive 2000/84/CE, évaluation rétrospective des incidences

par Irmgard Anglmayer (EPRS)

Pétition 717/2014, présentée par A. T., de nationalité allemande, sur la suppression de l'heure d'été et d'hiver dans l'Union européenne et

Pétition 1934/2014, présentée par M. B., de nationalité allemande, sur la suppression du passage à l'heure d'été et Pétitions 2276/2014, 2277/2014, 2278/2014, 2279/2014, 2293/2014, 2324/2014, 2409/2014 sur le même sujet

Pétition 2558/2014, présentée par Ulrich Scharfenort, de nationalité allemande, sur la suppression de l'heure d'été et d'hiver dans l'Union européenne(en présence du pétitionnaire) et Pétitions 2559/2014, 2560/2014 et 2623/2014 sur le même sujet et Pétition 219/2015, présentée par Rudolf Ahlbrecht, de nationalité allemande,

sur l'abolition du régime de changement d'heure dans l'Union européenne et Pétition 0284/2015, présentée par G. F., de nationalité allemande, sur la suppression du système de l'horaire d'été/d'hiver dans l'Union européenne et

Pétition 0869/2015, présentée par Martin Richter-Trummer, de nationalité autrichienne, sur la suppression du système de l'horaire d'été/d'hiver dans l'Union européenne et Pétition 1431/2015, présentée par Erick Labrousse, de nationalité française, sur l'heure d'été et Pétition 0654/2016, présentée par Tommy

Hildorsson, de nationalité suédoise, accompagnée de 1 286 signatures, sur l'abolition de l'heure d'été et Pétition 0325/2017, présentée par C. H. G. H., de nationalité allemande, sur les dispositions relatives à l'heure d'été et Pétition

0349/2017, présentée par Z. B., de nationalité hongroise, sur la suppression du changement d'heure en hiver et en été et Pétition 536/2017, présentée par Victor

Man, de nationalité roumaine, sur l'amélioration du régime actuel régissant le passage à l'heure d'été

Briefing

01-02-2018

Newsletter, 5-8 février 2018 - Session plénière – Strasbourg Été/hiver: débat et vote pour mettre un terme au changement d'heure

Les députés devraient exhorter la Commission européenne à proposer de mettre un terme au changement d'heure qui intervient deux fois par an, lors d'un débat jeudi matin. Une résolution sera mise aux voix à midi.

En réponse à des initiatives et pétitions citoyennes qui évoquent les préoccupations en termes de santé liées aux effets du changement d'heure, un projet de résolution de la commission des transports appelle la Commission européenne à proposer d'y mettre un terme.

Les changements qui interviennent au printemps et à l'automne dans les États membres sont régis par la [directive européenne sur les dispositions relatives à l'heure d'été](#). Un système unifié dans toute l'UE devrait être maintenu en cas de disparition du changement d'heure, précise le texte.

En effet, faisant suite à des initiatives et pétitions citoyennes, les députés du Parlement européen ont voté, ce jeudi 8 février 2018 à midi, pour la fin du changement d'heure, à 384 voix contre 153.

Réponse du Ministère auprès du ministre de l'Europe Nathalie Loiseau et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes
publiée dans le JO Sénat du 10/05/2018 - page 2254

Pour assurer le bon fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne par l'existence d'une heure coordonnée entre les différents États membres, du moins pour leur partie métropolitaine, il existe une compétence communautaire concernant la définition du régime d'heure d'été. Ainsi la directive 2000/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 janvier 2001 définit-elle les dates communes de début et de fin du régime d'heure d'été. Les autorités françaises ont pris note de la résolution non contraignante votée le 8 février 2018 par le Parlement européen et proposant l'abolition de l'heure d'été, en mettant en avant les potentiels effets négatifs du changement d'heure sur la santé humaine. La Commission, sans contester l'existence d'effets sanitaires négatifs, a pour sa part souligné l'existence d'effets sanitaires positifs liés à une plus grande exposition à la lumière du jour et aux opportunités accrues de pratique de sport et de loisirs, sans qu'il soit possible d'établir clairement à ce jour si les effets positifs ou négatifs l'emportent. En outre, la Commission a rappelé la persistance d'effets positifs en matière d'économie d'énergie, qui étaient la raison d'être initiale du régime d'heure d'été. Elle en a conclu à l'absence de nécessité de faire évoluer le cadre en vigueur : à ce stade, la Commission ne proposera donc pas de révision de la directive. Par ailleurs, les évaluations réalisées au niveau national ne permettent pas de conclure différemment aujourd'hui.

Les eurodéputés ont voté mardi 26 mars en faveur de la suppression du changement d'heure saisonnier, au printemps et en automne, à compter de 2021.

Le projet législatif adopté par les députés européens par 410 voix (192 contre et 51 abstentions) et appelle les pays de l'Union européenne à se coordonner pour garantir que le fonctionnement du marché intérieur ne sera pas perturbé.

La recommandation 1432 du Conseil de l'Europe permet justement de respecter ces garanties sont exprimées dans la recommandation 1432 du conseil de l'Europe

16. Elle rappelle cependant que les pays à dimension continentale, tels que les États-Unis, le Canada, l'Australie ou la Fédération de Russie, sont partagés en plusieurs fuseaux horaires sans que cela ne perturbe la cohésion de leurs territoires respectifs, ni le fonctionnement de leurs économies et de leurs institutions, ni la vie quotidienne de la population, ni leurs relations avec le reste du monde.

19.1. d'inviter les gouvernements des États membres où existe la situation d'heure d'été double, notamment la Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas, à considérer le rétablissement, en période d'hiver, de l'heure légale de leur fuseau horaire respectif, dans le respect des procédures démocratiques et en consultation avec les organisations représentant les différentes branches socioprofessionnelles et la société civile, et en tenant compte de tous les aspects pertinents, en particulier ceux relatifs:

- a. à la pollution accrue de l'air par les oxydants photochimiques et à ses conséquences pour la santé;
- b. à la rupture des rythmes biologiques d'une part importante de la population et aux problèmes physiologiques et psychologiques qui en résultent;
- c. aux conditions de travail et de vie familiale et sociale des travailleurs de secteurs dépendant des cycles naturels

Suite a la consultation biaisée de l'Assemblée nationale le Sénateur Vincent Delhayé veut intervenir sur ce sujet

Cher monsieur,

Je partage votre indignation. Le minimum avant de consulter c'est de faire vivre un débat et d'échanger des arguments. En l'occurrence, et comme souvent en France, on consulte à l'aveuglette... c'est ridicule et engendre la plupart du temps de mauvaises décisions. Prêt à vous recevoir au sénat. Je mets en copie mon collaborateur qui vous appellera pour vous proposer un rdv. Bien à vous.

Vincent Delahaye

Le Président DELAHAYE souhaite vous recevoir au Sénat afin d'échanger sur les problématiques relatives au "changement d'heure". Je peux vous proposer :

Merci pour votre retour, C'est donc entendu pour le 9 à 16h00.

Excellente journée

Le Deputé Belge du MR qui a lance cette meme idee de supprimer l'heure d'ete en Belgique suite au vote du parlement Belge le 5 juin 2018

C'est ce jeudi que le Parlement fédéral doit adopter un texte qui veut mettre fin à l'heure d'été. "La Belgique veut en fait jouer un rôle moteur", explique pour Sudpresse Gautier Calomne (MR) qui est, avec David Clarinval (MR), à l'origine du texte. Pour les deux députés, le changement d'heure est une conséquence d'un autre temps. Cela fait en effet plus de 40 ans (1977) que la Belgique change ses heures chaque mois de mars et d'octobre.

Cher Monsieur Labrousse,Erick

J'accuse bonne réception de votre courriel du 3 avril dernier et je vous en remercie.

Je serais vivement intéressé de pouvoir bénéficier d'un éclairage sur le débat du changement d'heure, et ce à l'issue de votre entrevue prévue au Sénat français.

Vous remerciant pour votre confiance, je vous prie de croire, Cher Monsieur Labrousse, à l'expression de mes salutations distinguées.

Gautier Calomne

Gautier CALOMNE

Député fédéral

Chef de groupe MR au

Conseil communal d'Ixelles

Président du MR d'Ixelles

Suite a ses soutiens je suis très heureux de pouvoir enfin démontrer la complexité d'une telle mesure qui vient du temps des vaincus.La France par l'ADEME veut convaincre de cette mesure efficace a la symbolique de l'Etat français de 1940 perdue dans le temps

Cher Monsieur Labrousse,Erick

Veillez trouver, ci-jointe, communication aux membres avec la réponse révisée de la Commission européenne de 15 Avril 2019 sur les différents aspects du problème concernant votre pétition, sur la base des informations que vous avez fournis.

Le Secretariat de la commission de pétitions vous tiendra bien entendu informé, en temps utile de la suite donnée à votre pétition.

Bien à vous,

Committee on Petitions / Secretariat

European Parliament

Directorate-General for Internal Policies of the Union

Directorate for Citizens' Rights and Constitutional Affairs

Conclusion

Pour ce qui est de la procédure d'infraction concernant le dépassement des limites de dioxyde d'azote (NO₂), en mai 2018, la Commission a renvoyé la France devant la Cour de justice de l'Union européenne pour n'avoir pas respecté les valeurs limites convenues en matière de qualité de l'air et n'avoir pas pris de mesures appropriées pour limiter au maximum la durée des périodes de dépassement 24 (affaire C-636/18) 25 .

La Commission examine actuellement les résultats du dernier rapport annuel sur la qualité de l'air transmis par la France en février 2019, conjointement avec les dernières données fournies par les autorités françaises dans leurs réponses dans le cadre de la procédure d'infraction en cours concernant les particules (PM₁₀). En fonction de l'issue de cet examen, la Commission décidera des mesures les plus appropriées au cas d'espèce.

Conclusions

La Commission compte conclure le bilan de qualité des directives concernant la qualité de l'air ambiant à l'automne 2019. Les résultats de ce bilan de qualité serviront de base pour l'établissement de conclusions politiques concernant l'avenir du cadre réglementaire pertinent. En parallèle, la Commission poursuit son action en justice tant que celle-ci est nécessaire. Nous devons attendre la décision de justice pour mettre un terme à l'heure d'été en Europe. Le changement prend fin en 2021 c'est la décision de la démocratie Européenne qui prime sur le droit français. Le tribunal basé à La Haye, aux Pays-Bas, peut maintenant traiter des affaires où la destruction de l'environnement est liée à des violations des droits de l'homme. C'est une belle victoire pour les défenseurs de l'environnement. Jeudi, la procureure générale de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, a annoncé l'élargissement de son champ d'action, pour la première fois, à certains crimes environnementaux. Désormais, la Cour, qui juge entre autres des affaires de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, s'intéressera également aux crimes liés à «l'exploitation illicite de ressources naturelles», à «l'appropriation illicite de terres ou à la destruction de l'environnement» Pour qu'un crime puisse être jugé par le tribunal de La Haye, il doit avoir eu lieu après le 1er juillet 2002 dans un des 139 pays qui ont ratifié le Statut de Rome, ou que le prévenu soit originaire d'un de ces pays, ou encore que l'affaire soit transférée par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Raffarrin Borloo, Segolene Royal et Hulot seront appelés devant le CPI suite au verdict de la Cour européenne des justices sur les PM₁₀ et le NO₂

Un journaliste Allemand a demandé après les commémorations de la libération sous l'heure d'été des vaincus de 1945. Pourquoi la Commission n'avait pas fait l'évaluation que lui demandait Allemagne lors de la conférence de presse des Transports, télécommunications et énergie" Jeudi 6 juin 2019 à 18h20

Mme BULC n'a pas vraiment répondu. Elle a simplement dit que le Parlement et la Commission avaient fait leur travail, et que le rôle de cette dernière serait simplement obtenir que (l'arrêt)

des changements d'heure se fasse en même temps dans tous les Etats membres. D'autre part, dans le meeting, Mme Bulc a dit que la représentation finlandaise (pays favorable à l'heure normale fixe) allait s'en occuper activement au cours du deuxième semestre 2019, et qu'elle espérait qu'une orientation générale serait obtenue avant la fin de cette année. Donc la présidence finlandaise est à suivre particulièrement, et à contacter peut-être avant l'été en lui fournissant à l'avance un argumentaire solide, actualisé et accompagné d'une version résumée. On pourrait aussi lui communiquer notre analyse critique de l'argumentaire des "pro-heure d'été", qui est devenu de plus en plus inconsistent.

Pétition n° 0193/2012 présentée par Erick Labrousse, de nationalité française, au nom du «Groupement pour le respect des fuseaux en Europe» sur les seuils visés par la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, ainsi que la protection insuffisante de la santé publique et de l'environnement à cet égard

1. Résumé de la pétition

Le pétitionnaire exprime son mécontentement quant aux valeurs cibles et aux objectifs à long

terme fixés par la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Il critique aussi vertement la manière dont la France applique les dispositions en vigueur dans ce domaine. Il invite dès lors la Commission à prendre des mesures à l'encontre de la France et à appliquer des seuils plus sévères.

2. Recevabilité

Déclarée recevable le 13 juin 2012. La Commission a été invitée à fournir des informations

(article 216, paragraphe 6, du règlement).

3. Réponse de la Commission, reçue le 28 septembre 2012

La directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe 1 prévoit une valeur limite horaire pour le dioxyde d'azote (NO₂) de 200 µg/m³, à ne pas dépasser plus de 18 fois par année civile, et une valeur limite annuelle de 40 µg/m³. Ces valeurs limites pour le NO₂ sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2010. En vertu de ladite directive, les États membres ont toutefois la possibilité de notifier à la Commission un report du délai fixé pour l'application des valeurs limites de NO₂ jusqu'au 1^{er} janvier 2015, au plus

10. Réponse de la Commission (REV VII), reçue le 15 avril 2019

La Commission a engagé un bilan de qualité 18 pour les deux directives européennes concernant la qualité de l'air ambiant 19. Ces directives fixent un certain nombre de normes et d'exigences en matière de qualité de l'air afin de garantir que les États membres surveillent et/ou analysent de façon harmonisée et comparable la qualité de l'air sur leur territoire. Le bilan de qualité examine également la décision d'exécution 2011/850/UE correspondante 20, et la directive (UE) 2015/1480 de la Commission 21.

À ce jour, un certain nombre de consultations 22 ont permis de recueillir les avis de plusieurs parties prenantes. Il s'agit notamment d'enquêtes ciblées, d'entretiens et de groupes de réflexion avec des parties prenantes sélectionnées, ainsi que d'une consultation publique en ligne de nature générale. Les résultats provisoires de l'étude d'appui du bilan de qualité ont été présentés lors du deuxième atelier des parties prenantes sur le bilan de qualité qui s'est tenu le 15 janvier 2019, et sont disponibles en ligne 23.

Pour ce qui est de la procédure d'infraction concernant le dépassement des

limites de dioxyde d'azote (NO₂), en mai 2018, la Commission a renvoyé la France devant la Cour de justice de l'Union européenne pour n'avoir pas respecté les valeurs limites convenues en matière de qualité de l'air et n'avoir pas pris de mesures appropriées pour limiter au maximum la durée des périodes de dépassement 24 (affaire C-636/18) 25

La Commission examine actuellement les résultats du dernier rapport annuel sur la qualité de l'air transmis par la France en février 2019, conjointement avec les dernières données fournies par les autorités françaises dans leurs réponses dans le cadre de la procédure d'infraction en cours concernant les particules (PM₁₀). En fonction de l'issue de cet examen, la Commission décidera des mesures les plus appropriées au cas d'espèce.

Conclusions

La Commission compte conclure le bilan de qualité des directives concernant la qualité de l'air ambiant à l'automne 2019. Les résultats de ce bilan de qualité serviront de base pour l'établissement de conclusions politiques concernant l'avenir du cadre réglementaire pertinent.

En parallèle, la Commission poursuit son action en justice tant que celle-ci est nécessaire.

La réponse de la Préfecture et de l'Etat français engagera une procédure à l'encontre des responsables du Gouvernement d'Edouard philippe sur le non respect de la recommandation 1432 du conseil de l'Europe en violation des articles 4 et 8 de la convention européenne des droits de l'homme

Le mémoire en défense de la Préfecture de police, de son côté, reporte la faute sur la victime, estimant que le dommage qu'elle a subi est « la conséquence directe et exclusive d'un choix strictement personnel ». A savoir, ne pas avoir quitté une ville polluée alors qu'elle savait sa santé fragile. « La requérante n'a pas pris toute diligence pour éviter son préjudice et a laissé son état s'aggraver, sachant que le choix d'habiter la région parisienne lui est exclusivement imputable, faisant en conséquence preuve d'une imprudence caractérisée. »

Selon la logique des services de l'état, la requérante serait coupable de ne pas avoir déménagé. Ce qui se traduit dans le jargon administratif : « Dès lors que [Farida] n'expose aucune circonstance impérieuse à demeurer à Paris, celle-ci a commis une faute de nature à exonérer l'administration de sa responsabilité. » Une argumentation qui laisse pantois Olivier Blond, le président de l'association Respire. « Si on en croit la préfecture, il faudrait donc évacuer les 10 millions d'imprudents qui vivent en Île-de-France. C'est très inquiétant, venant d'une institution censée nous protéger, commente Olivier Blond. D'un autre côté, c'est un aveu extraordinaire que la pollution de l'air fait planer un danger sérieux sur les Franciliens. »

« Avancée importante »

Selon les données d'Airparif, l'organisme de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France, environ 10 millions de Franciliens sont exposés à des niveaux annuels de particules fines PM_{2,5} (inférieures à 2,5 micromètres), les plus dangereuses pour l'organisme, « largement supérieurs » aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

Le sens des conclusions du rapporteur public, qui sont suivies par le tribunal dans la majorité des cas, tient en quelques mots : « Jugement avant-dire droit : expertise sur l'imputabilité. » En d'autres termes, le rapporteur estime que, avant de rendre son jugement, le tribunal doit vérifier si les troubles médicaux sont dus à la pollution de l'air. « Si on se dirige vers une expertise, c'est que le rapporteur considère qu'il y a eu carence de l'état et préjudice, et qu'il faut désormais s'assurer du lien de causalité, estime Me Lafforgue. C'est déjà une avancée importante pour les victimes de la pollution de l'air et tous les habitants de la région parisienne. » Lors de l'incendie de notre Dame de paris aucune alerte au NO₂ malgré le feu de charpente et de plomb d'environ 14 hectare de forêt

Recommandation 1432 (1999)

Respect du système de fuseaux horaires européens

Auteur(s) : Assemblée parlementaire

Origine - Voir Doc. 8564, rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du

territoire et des pouvoirs locaux, rapporteur: M. Briane. Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 4 novembre 1999.

1. L'heure légale établie dans chaque pays suivant sa situation géographique fait partie des repères essentiels en fonction desquels sont organisées toutes les activités de la société.

2. L'Assemblée rappelle que conformément à la Convention de Washington (1884) qui a introduit le système des temps universels coordonnés (UTC), le territoire de l'Europe (hors la Fédération de Russie) se trouve dans trois fuseaux horaires. A son tour, la Fédération de Russie couvre plusieurs fuseaux horaires.

Doc. 8978

8 février 2001

Respect du système de fuseaux horaires européens Recommandation 1432 (1999)

Réponse du Comité des Ministres adoptée à la 738e réunion des Délégués des Ministres (31 janvier 2001)

Le Comité des Ministres a pris connaissance de la Recommandation 1432 (1999) de l'Assemblée parlementaire relative au respect du système de fuseaux horaires européens. Il prend acte des recommandations qu'elle contient et souhaite à cet égard appeler l'attention de l'Assemblée sur la 8e Directive, adoptée par le Conseil Transport de l'Union Européenne, les 20-21 décembre 2000, sur la base des amendements du Parlement Européen, qui fixe les dispositions relatives à l'heure d'été pour les années 2002 et suivantes dans les États membres de l'Union européenne.

Le Comité des Ministres rappelle également que la Commission européenne a, par le passé, lancé plusieurs initiatives en vue d'approfondir la question des effets de l'application de l'heure d'été et notamment une vaste étude, dans les États membres de l'Union européenne, des incidences sur la consommation d'énergie, la santé publique, les conditions de travail et les modes de vie, en consultation avec les associations en faveur et contre l'heure d'été. Selon les conclusions de ce rapport, les secteurs consultés s'accordent unanimement sur la nécessité de poursuivre la pratique actuelle.

Le Comité des Ministres tient à souligner que la fixation de l'heure légale normalement en vigueur relève de la seule compétence de chaque État membre. Il a par conséquent dûment transmis la Recommandation 1432 (1999) aux gouvernements des États membres....

Conclusion de mon combat

Avec un stylo nous pouvons changer la face du monde européen et avec le pouvoir démocratique nous pouvons obtenir le droit politique d'inverser une dictature d'un pouvoir éphémère de la technocratie sur les peuples

C'est cette victoire et cet exemplarité qui doit conduire les citoyennes et citoyens européens a l'encontre des état membres qui refusent cette démocratie européenne sur le droit de pétition du traite de Lisbonne

Le fait de marquer l'histoire sans l'aide des médias français dans leur silence sur une question prioritaire de l'Environnement et de la santé afin de préserver notre patrimoine naturel et-culturel de notre pays et de l'Europe

L histoire retiendra qu'un citoyen et son obsession contre une mesure des vaincus de 1945 est un triomphe dans la démocratie Européenne Jamais une telle mesure si controversée pour l'avenir de nos enfants et de notre planète. Cette vision c'est résumée a des arguments farfelus et non exprimes dans les articles sur l'État de notre planète a cause de l heure d'été Les journalistes n'ont jamais vérifié leurs sources et les arguments mis en avant afin de glorifier une mesure de 1942 malgré les trois rapports parlementaires qui ont demande l abrogation de cette mesure

L État Français voulait se disculper de cette in fraction vis a vis du réchauffement climatique en impliquant seul de la responsabilité les citoyennes et citoyens de l altération de notre environnement et de notre santé

La victoire est la et mon combat restera un triomphe du droit européen sur l inertie du pouvoir

politique français qui a ferme les yeux sur la plus grosse escrologie du 20 siècle et du début du 21 siècle

L 'équilibre entre la nature et l homme reste inscrit jusqu' a la nuit des temps sur nos cathédrales et non églises du 11 et 12 siècle

Nous voulons manger Bio mais vivre artificiellement cela démontre philosophiquement l'incohérence de la pensée unique technocratique dépourvue de tout repaire formés par les astres du soleil et de la Lune qui régissent notre vie naturelle

FIN